



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)

ACTES DES 18^{ÈMES} JOURNÉES DE VALORISATION DE LA RECHERCHE

SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE LA DOCUMENTATION

30 NOVEMBRE ET 1^{ER} DÉCEMBRE 2017


18^{ÈME} JOURNÉES DE VALORISATION DE LA RECHERCHE

Autour des jeunes

Les réseaux de sociabilité : quelles ressources éducatives ?

30 NOVEMBRE // 1^{ER} DÉCEMBRE 2017



 ÉCOLE NATIONALE DE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
16 RUE DU CUIROIR - 59100 - ROUBAIX
www.enpjj.justice.fr



SOMMAIRE

JEUDI 30 NOVEMBRE 2017	3
PROPOS INTRODUCTIFS	3
OUVERTURE INSTITUTIONNELLE	3
Anne DEVREESE.....	3
Catherine DELCROIX.....	4
Dominique de FRAENE.....	4
INTRODUCTION	5
Jessica FILIPPI.....	5
LES RÉSEAUX DE SOCIABILITÉ DES JEUNES	7
INTRODUCTION	7
Hélène CHÉRONNET.....	7
TRANSFORMATIONS SOCIALES ET VULNÉRABILITÉ, LES MODALITÉS D'ENGAGEMENT DES JEUNES	7
Valérie BECQUET.....	7
LES RÉSEAUX DE SOCIABILITÉ DES JEUNES EN DIFFICULTÉ	12
Hélène CHÉRONNET.....	12
Catherine DELCROIX.....	13
LES RÉSEAUX DE PROXIMITÉ ET LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	19
TABLE RONDE : RECONSTITUTION DES PARCOURS ET RESSOURCES DES JEUNES	19
Perrine CHEVAL.....	19
Yasmine KHOUIDMI	19
Laurence STIQUEL.....	20
Yasmine KHOUIDMI	20
Guillaume TELLINET.....	21
Abla André.....	22
Véronique CHIPPAUX	24
LE MOUVEMENT DES TRAJECTOIRES DE VIE DES JEUNES JUDICIARISÉS FACE AUX PRATIQUES DES PROFESSIONNELS	29
Dominique de FRAENE.....	29
VENDREDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2017	35
LA MOBILISATION DES RÉSEAUX DE SOCIABILITÉ DES JEUNES : VERS UNE SORTIE DE LA DÉLINQUANCE ?	35
VULNÉRABILITÉ SOCIÉTALE ET RÉSEAUX DE SOCIABILITÉ	35
Lode WALGRAVE	35
JEUNES ET DÉSISTANCE	43
Lila KAZEMIAN	43
TABLE RONDE : DE LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE À LA DÉSISTANCE, ACCOMPAGNER LE JEUNE DANS SON ENVIRONNEMENT	51
Abraham FRANSSSEN.....	51
Christel WILPUTTE.....	51
Caroline QUISENAIRE.....	52
Sandra REISSE.....	53
Dominique de FRAENE.....	58
LA PLACE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PARCOURS DE JEUNES	58
INTRODUCTION	58
Delphine BRUGGEMAN	58

TABLE RONDE : JUSTICE RESTAURATIVE DES MINEURS : LA COMMUNAUTÉ, UNE PLACE ET UN RÔLE DANS LES PROCESSUS DE DÉSISTANCE ?	59
<i>Dominique YOUF</i>	59
<i>Stéphanie DAVID</i>	59
<i>Rachid BENCHEIKH</i>	59
<i>Janique LEPAGE</i>	59
<i>Jessica FILIPPI</i>	59
TABLE RONDE : LES DIFFÉRENTS RÉSEAUX ET L'ENTRÉE DANS L'ÂGE ADULTE	68
<i>Hélène CHÉRONNET</i>	68
<i>Martin GOYETTE</i>	68
<i>Marie-Pierre MACKIEWICZ</i>	69
SYNTHESE DES DÉBATS ET PERSPECTIVES	74
<i>Gérard MAUGER</i>	74
PROPOS CONCLUSIFS	78
<i>Florence LIANOS</i>	78

Document rédigé par Textuelle – <http://www.textuelle.com> – contact@textuelle.com

PROPOS INTRODUCTIFS

OUVERTURE INSTITUTIONNELLE

Anne DEVREESE

Directrice générale adjointe de l'ENPJJ

Il me semble important de vous dire à quel point, représentant ici toute l'équipe de l'école, je suis heureuse de vous accueillir pour ces 18^{es} journées de valorisation de la recherche. Je suis également très fière que cette manifestation rassemble une telle diversité de participants: des travailleurs sociaux en exercice ou en formation, des psychologues, des cadres de la Protection judiciaire de la jeunesse, des associations, des départements, mais également des avocats, des assesseurs, des enseignants et des universitaires. Je salue aussi la présence nombreuse de nos partenaires de Belgique pour ces deux journées de valorisation de la recherche. Sans doute, un certain nombre d'entre vous découvriront aujourd'hui notre école, ce lieu impressionnant directement hérité du patrimoine industriel de la fin du XIX^e siècle qui abrite depuis 2008 l'un des plus grands centres documentaires européens consacrés à l'enfance en justice, et plus largement à la jeunesse en difficulté. Car, au-delà de ses missions de formation, notre école met à disposition de nombreuses ressources accessibles aux acteurs de la protection de l'enfance: un centre d'exposition historique, des recherches, de la documentation, mais également des produits d'édition – j'attire tout particulièrement votre attention sur la sortie récente du n° 71 des *Cahiers dynamiques*: ce numéro porte justement sur le thème des journées de valorisation de la recherche de 2016: « La place des émotions dans le travail éducatif ».

Je souhaite également signaler le dernier numéro de la revue *Histoire de l'enfance irrégulière* consacrée aux abandons d'enfants, une mise en perspective très utile pour aborder les prochaines journées d'étude organisées les 5 et 6 février 2018, et qui s'intéresseront aux pratiques judiciaires et sociales sur les questions complexes de l'autorité parentale et de la filiation en protection de l'enfance.

Enfin, le n° 18 de la revue *Sociétés et jeunesse en difficulté*, éditée par l'ENPJJ et publiée en ligne¹, porte sur les spécificités éthiques et méthodologiques de la participation des enfants et des jeunes aux recherches qui les concernent.

Nous mobilisons donc toutes nos ressources pour tenter de répondre aux besoins des professionnels de la justice, de l'éducation et du soin investis dans l'accompagnement des enfants et des adolescents en difficulté. Nous sommes très attentifs à mieux diffuser les résultats de recherches récentes dans les pratiques professionnelles au travers de la formation pour une actualisation régulière des connaissances, mais aussi dans le cadre de journées d'étude comme celles-ci, d'autant plus percutantes qu'elles sont construites en partenariat. Cette année, nous avons choisi de travailler avec l'université de Strasbourg et l'Université Libre de Bruxelles. Je remercie donc très chaleureusement Catherine Delcroix et le laboratoire Dynamiques européennes, ainsi que Dominique de Fraene et le Centre de recherche criminologique, pour leur engagement à nos côtés dans la construction de ces journées consacrées aux réseaux de socialisation des jeunes.

Au moment où la loi et où les grandes orientations institutionnelles nous invitent à nous appuyer davantage sur les ressources de l'environnement des personnes accompagnées, mais aussi sur leur pouvoir d'agir, nous éprouvons encore collectivement des difficultés à faire une place dans l'accompagnement éducatif aux adultes et aux adolescents qui gravitent autour des jeunes, à prendre en compte leur point de vue dans les projets que nous construisons pour eux, au point parfois sans doute de passer à côté de ce qui compte réellement pour ces jeunes dont nous nous occupons. Il faut dire que les approches communautaires sont encore très peu mobilisées dans les politiques publiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse en difficulté en France.

Par conséquent, nous sommes très intéressés de partager avec vous, tout au long de ces deux journées, les résultats de recherches et retours d'expériences qui pourront nous permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives, en tous les cas d'envisager plus concrètement dans la pratique éducative le rôle des constellations familiales, des groupes de pairs, ou d'autres référents dans l'évolution du parcours de jeunes en grande vulnérabilité et en conflit avec la loi pour certains.

¹ <https://journals.openedition.org/sejed/135>

Enfin, j'aimerais saluer l'implication dans la préparation de ces journées des professionnels et différents services de l'école, très mobilisés pour cet événement. Je souhaite en particulier remercier Hélène Chéronnet, Jessica Filippi et Houria Amrane qui ont très largement piloté ce projet. Je remercie également l'ensemble des intervenants qui seront amenés à se succéder sur cette tribune pendant ces deux jours. Je vous souhaite à tous des journées riches et constructives, et je vous remercie pour votre attention.

Catherine DELCROIX

Sociologue, Professeure des universités en sociologie, université de Strasbourg, laboratoire Dynamiques européennes

Je suis très heureuse d'être parmi vous et d'avoir pu collaborer avec vous, au nom de l'université de Strasbourg et du laboratoire Dynamiques européennes. Je souhaiterais débiter cette journée par l'importance capitale des relations qui peuvent se nouer, de manière égalitaire, entre le monde académique et le monde professionnel, ainsi qu'entre celui des familles et des jeunes concernés par un accompagnement. Cette approche, qui permet une co-construction de l'analyse, est certainement, à mon avis, une des clés de la possibilité d'envisager la complexité des situations avec une vraie ouverture.

Ce travail de co-construction se fait en collaborant ensemble, et notamment, en pratiquant des modes de recherche-action dans lesquels les dimensions des concepts et des pratiques professionnelles peuvent s'interroger mutuellement.

Au fond, la confrontation des pratiques professionnelles avec les concepts fait également vivre ces derniers, et leur permet aussi d'évoluer et de se transformer, et pas seulement d'influer sur les pratiques professionnelles.

Par ailleurs, j'aimerais souligner toute ma gratitude vis-à-vis du service de la recherche de la Protection judiciaire de la jeunesse, car depuis un certain nombre d'années, des collègues de mon laboratoire et moi-même avons eu la chance de travailler avec vous sur la base de la recherche-action. Je souhaiterais remercier Élisabeth Callu avec laquelle j'ai énormément eu l'occasion de travailler, ainsi que Florence Arnould, qui nous a également donné la possibilité de réfléchir et d'avancer avec plusieurs équipes sur la notion de parcours des jeunes à travers l'outil DIPC dossier individuel de prise en charge). Cet outil a fait beaucoup réagir les professionnels. Cependant, grâce à une réflexion commune, nous avons pu découvrir qu'il est susceptible d'ouvrir sur une compréhension de la complexité des parcours et sur la possibilité de porter une meilleure attention aux personnes importantes dans les parcours des jeunes et des familles. Ces personnes pouvant être des membres aussi bien de la famille que du réseau de pairs, mais aussi des professionnels, des religieux, ou des personnes gravitant dans les cercles de pairs.

Je vous remercie d'être tous présents, et je souhaite à ces journées le plus de succès et d'échanges possibles.

Dominique de FRAENE

Professeur en criminologie, Université Libre de Bruxelles

Bonjour à tous. Je suis impressionné par le succès de ces journées et par le nombre de participants, et je vous souhaite la bienvenue à ces journées de valorisation de la recherche. Je remercie toute l'équipe de l'ENPJJ d'avoir pris l'initiative d'associer l'université de Strasbourg et l'Université Libre de Bruxelles, ce qui donne un aspect international à ce colloque.

Je vous remercie de nous convier à réfléchir sur un grand classique pour les travailleurs sociaux qu'est la mobilisation des ressources et des réseaux de sociabilité des jeunes. La notion de travailleur social comprend celle de social, qui signifie que l'on ne travaille pas uniquement sur un individu et une psychologie.

Cela va de soi, mais en parler aujourd'hui n'est pas évident, et la manière dont les choses ont vu le jour montre, à mon sens, une grande ouverture d'esprit de la part de cette organisation. En tant que partenaire universitaire ayant l'habitude de travailler avec des laboratoires et des centres de recherche, nous sommes toujours quelque peu méfiants quand nous sommes amenés à travailler avec une administration, mais ici, c'est une symbiose, sans vouloir exagérer. Je remercie particulièrement Jessica Filippi et Hélène Chéronnet, qui ont été les véritables chevilles ouvrières de l'organisation scientifique et de l'animation logistique de ces journées. C'est le partage d'une même conviction qui nous réunit durant deux jours, me semble-t-il.

Mesdames Delcroix et Devreese viennent de le souligner. Nous ne nous sommes pas concertés, et j'avais prévu de dire, dans le texte que j'ai préparé, que l'expertise du terrain, de l'exercice d'un métier, et l'expertise scientifique doivent s'alimenter mutuellement. D'un côté, la recherche doit nourrir la formation, et peut oxygéner le travail social ; de l'autre côté, il n'y a pas de véritable recherche sans moments ou lieux comme celui-ci pour faire vivre les concepts, échanger des résultats, des expériences, et débattre autour d'arguments.

INTRODUCTION

Jessica FILIPPI

Enseignante-chercheur en criminologie, ENPJJ, Centre de recherches en criminologie, Université Libre de Bruxelles

Madame la directrice générale adjointe de l'ENPJJ,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Bienvenue à Roubaix pour ces 18^{es} journées de valorisation de la recherche organisées par l'ENPJJ. Je tiens à remercier nos partenaires pour leur participation à cet événement dont : l'Université de Strasbourg et le laboratoire Dynamiques européennes et l'Université Libre de Bruxelles et le Centre de recherche criminologique auquel je suis rattachée.

Je remercie Catherine Delcroix, professeur des universités de sociologie de l'université de Strasbourg ; Dominique de Fraene, ainsi que Philippe Mary qui n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui, tous deux professeurs de criminologie à l'Université Libre de Bruxelles.

Je tiens à remercier Hélène Chéronnet, enseignante-chercheur en sociologie à l'ENPJJ et membre du laboratoire Clersé, université de Lille, qui a copiloté cet événement. Je remercie tous les communicants pour leur contribution, et nous sommes ravis que Gérard Mauger, directeur de recherche CNRS, centre de sociologie européenne, soit parmi nous durant ces deux journées pour réaliser la synthèse et la mise en perspective des débats.

Je remercie également les personnels des différents services de l'école dont la direction générale, le service de la recherche et de la documentation, l'unité édition, le service financier, la logistique, le service de la formation, les différents secrétariats de l'école et plus particulièrement Houria Amrane au service de la recherche et de la documentation. Je vais arrêter ici l'énumération : que ceux qui auraient été oubliés m'excusent.

Je nous souhaite à toutes et tous d'excellents travaux. J'espère que nous repartirons avec de nouveaux doutes et regards sur les choses, avec de nouvelles questions, avec de nouveaux repères pour l'action et pour la recherche. Je vous remercie.

Au cours de ces journées, nous entendrons les conférences et communications de professeurs, chercheurs, praticiens, qui traitent de manière générale des questions relatives aux parcours de vie des jeunes, et de manière plus spécifique des réseaux de sociabilité des jeunes en situation de vulnérabilité. Au regard de la population concernée durant ces deux journées, à savoir les mineurs, il est à mon sens important de préciser l'usage de la notion de vulnérabilité lorsque l'on aborde le thème des réseaux de sociabilité. Quel est-il ?

La vulnérabilité est le caractère de ce qui peut être facilement attaqué, blessé, endommagé. Mais la vulnérabilité peut également s'entendre comme le fait de disposer de peu de ressources sociales pour construire un parcours de vie. Il reviendrait alors au système protectionnel d'assurer socialement ces jeunes. Un jeune est vulnérable ou en situation de vulnérabilité lorsqu'il est face à quelque chose ou quelqu'un qui le met en danger.

Ainsi, quand bien même existerait une protection dont il serait bénéficiaire, il pourrait se retrouver dans une situation de vulnérabilité du fait de la présence de certains facteurs. Les études sur les populations vulnérables ou en situation de vulnérabilité ont souvent mis en exergue les causes ou les facteurs ayant contribué à cette vulnérabilité, ainsi que les conséquences ou impacts potentiels sur lesdites populations.

Finalement, la notion même de vulnérabilité relève d'une notion interactionniste, intéressant les dimensions à la fois sociales, en lien avec les relations, les attachements, les personnes, et sociétales, en référence à la société organisée.

L'objectif de ces journées est donc d'identifier et d'entrevoir les réseaux de sociabilité des jeunes en situation de vulnérabilité en termes de ressources pouvant notamment les aider à amorcer un changement dans leur vie et les accompagner dans une transition vers l'âge adulte. Dans les recherches dont il sera question au cours de ces deux journées, l'analyse des réseaux et des ressources des jeunes sera envisagée par le prisme de recherches sur le parcours de vie, dans une approche biographique, voire qualitative, dans une vision holistique prenant en compte la globalité de l'individu sur une période donnée. Ces recherches soulignent ainsi de manière générale les tourments et les influences des réseaux, confirmant les théories relatives à l'interchangeabilité de leur rôle en fonction de la personnalité, de l'âge, du développement et de l'environnement du jeune. La dimension pluridisciplinaire sera un trait constant, un fil rouge de nos journées de valorisation, dans la mesure où le sujet s'y prêtait. La place et le rôle des réseaux de sociabilité en tant que ressources dans l'accompagnement éducatif seront donc abordés dans une approche pluridisciplinaire et intégrative. Le thème de ces deux journées sera abordé au travers des sciences de l'éducation, de la sociologie et de la criminologie. Je préciserai seulement que l'institutionnalisation de la criminologie à l'ENPJJ n'a pas nécessairement conduit à une criminologie d'État. Cette institutionnalisation s'inscrit également dans les courants plus contemporains de la criminologie, à savoir la criminologie positive autour des travaux sur la désistance, la justice restaurative, et des courants critiques de la criminologie. Vous retrouverez ces dimensions dans le cadre des différentes communications.

C'est au cours d'une discussion entre Hélène Chéronnet et moi-même que l'objet de ces journées s'est construit. Elles étaient initialement envisagées sous l'angle du travail avec les familles en tant que support au désengagement de la délinquance. Plus largement, il a été question de s'intéresser également aux jeunes dont les parcours sont infléchis, dans un contexte social d'incertitude, par de moindres ressources sociales mais également par des difficultés à s'adapter aux normes sociales et à accepter individuellement les conséquences de leurs choix. La question des réseaux de sociabilité a donc été envisagée en lien avec celle de la vulnérabilité. La sociologie de la déviance et celle des parcours ont ainsi rencontré la criminologie.

Le thème qui nous anime aujourd'hui : « Les réseaux de sociabilité : quelles ressources éducatives ? », m'amène à penser que nos préoccupations sont communes, mais aussi que nos approches sur ce thème peuvent parfois différer mais également se compléter pour envisager la question complexe des parcours.

Ainsi, la perspective des parcours de vie des jeunes et de leurs réseaux dans ces disciplines permet de resituer ce public dans son propre contexte chronologique, social et historique :

- le contexte chronologique fait référence aux effets anticipés de différentes variables sur l'individu selon son âge ;
- le contexte social aide à préciser l'effet des facteurs sur l'individu compte tenu de sa position sociale ;
- le contexte historique permet de mettre en perspective les événements, leurs effets potentiels sur l'individu en fonction des périodes.

Finalement, notre première question, plutôt générale, s'intéresse à l'identification des réseaux de sociabilité des jeunes et à leur construction, et cherche à savoir ce que les jeunes vulnérables ou en difficulté recherchent dans ces réseaux. Les travaux de recherche montrent que l'adhésion des jeunes à des réseaux peut résulter d'un type d'attachement et d'une adhésion aux valeurs, aux idées qu'ils véhiculent, ou à la solidarité et à l'affection qu'ils y retrouvent à des fins de revalorisation de soi.

Notre deuxième question s'intéresse à l'identification, dans les réseaux des jeunes, des personnes et des institutions pouvant être activées et par conséquent constituer des ressources pour eux.

Notre dernière question s'intéresse à la manière de mobiliser ces réseaux pour soutenir une transition vers l'adulte, ou encore pour amorcer un processus de désengagement de désistance dans les parcours des jeunes.

Outre les apports des recherches, ces deux journées devraient nous permettre de partager des pratiques innovantes.

Nous n'apporterons à toutes ces questions et à quelques autres que des réponses ponctuelles, voire partielles, au cours de la dizaine de communications présentées. Peut-être même ouvrirons-nous de nouvelles questions qui demanderont elles-mêmes de nouveaux chantiers de recherche.

Sans transition, j'invite Valérie Becquet et Hélène Chéronnet à prendre place. Je vous remercie de votre attention, et vous souhaite de belles journées de valorisation de la recherche.

LES RÉSEAUX DE SOCIABILITÉ DES JEUNES

INTRODUCTION

Hélène CHÉRONNET

Enseignante-chercheur, sociologue, ENPJJ, Clersé Lille, Université de Lille

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,
Il me revient d'assurer cette première présidence. Notre objectif, ce matin, est à la fois d'identifier les réseaux de sociabilité des jeunes, et d'effectuer un focus plus large. Avant d'aborder les réseaux de sociabilité des jeunes, nous nous intéresserons à l'engagement des jeunes. C'est à ce titre que nous avons invité Valérie Becquet, professeure des universités en sociologie, et codirectrice du laboratoire « École, mutations, apprentissages » de l'université de Cergy-Pontoise. Valérie Becquet assume un certain nombre de responsabilités institutionnelles : elle est notamment membre du bureau du CR 28 de la sociologie de la jeunesse à l'Association internationale des sociologues de langue française.

Elle est également membre du conseil scientifique de l'Observatoire Jeunes et Société à l'INRS du Québec, et du comité de rédaction de la revue *Agora Débats/Jeunesse*. (Elle est donc inscrite dans un certain nombre de responsabilités sur la question des jeunes, et a aussi un rôle de contrôle des activités et de contrôle scientifique d'expert auprès de certaines organisations.)

Sa communication de ce matin, intitulée « Transformations sociales et vulnérabilité, les modalités d'engagement des jeunes », correspond aussi à la réalisation d'un programme de recherche sur « Le service civique : impacts, enjeux socio-économiques de l'engagement volontaire », dont elle assure la direction scientifique et qui a été réalisé en partenariat avec l'association Unis-Cité.

TRANSFORMATIONS SOCIALES ET VULNÉRABILITÉ, LES MODALITÉS D'ENGAGEMENT DES JEUNES

Valérie BECQUET

Maître de conférences HDR, université de Cergy-Pontoise

Bonjour à tous. Je vous remercie pour cette invitation à participer à ces journées de la valorisation de la recherche. J'interviendrai effectivement sur les questions d'engagement des jeunes, une problématique qui est régulièrement d'actualité. Pour aborder cette question, tout en réalisant régulièrement des focus sur l'engagement des jeunes plus en « difficulté » ou en « situation de vulnérabilité », dans un premier temps, je reviendrai sur des variables qui orientent les pratiques d'engagement des jeunes.

Ces variables sont issues de l'accumulation d'enquêtes menées sur le secteur associatif mais aussi sur les dispositifs d'action publique visant à susciter l'engagement des jeunes.

Dans un deuxième temps, je vous proposerai de réaliser un focus sur le service civique, devenu service civique depuis 2010, afin de mettre en évidence ce qui conduit des jeunes à s'engager dans ce dispositif, ainsi que le moment au cours duquel ils effectuent ce choix d'engagement.

Nous recroiserons alors la situation des jeunes en difficulté ou en situation de vulnérabilité, puisqu'ils ont des usages assez différenciés de ce dispositif d'engagement.

J'ai travaillé plus spécifiquement sur deux des trois types d'espaces d'engagement. Ainsi, j'ai principalement travaillé sur les « collectifs d'engagement », qui peuvent être déclarés, donc de type associatif, ou plus informels, c'est-à-dire liés à des projets les amenant à se former puis à disparaître.

Le deuxième espace est celui de l'action publique. En effet, aujourd'hui, les pouvoirs publics prennent davantage en charge la question de l'engagement des jeunes. Les dispositifs se sont multipliés dans ce sens depuis les années 1990, de manière à susciter de l'initiative, de la participation et de la mobilisation. La multiplication des dispositifs interroge aussi la construction des pratiques.

En revanche, je ne travaille pas sur l'espace des mouvements sociaux, des protestations et des mobilisations juvéniles.

Là aussi, des dynamiques spécifiques méritent d'être prises en compte. Lors de l'analyse, dans les enquêtes, des pratiques d'engagement des jeunes, nous nous rendons compte que deux grands ensembles de variables orienteront la construction de leurs pratiques.

La mise en évidence de ces deux grands ensembles permet d'éviter de produire des discours trop rapides et malheureusement trop souvent entendus sur le fait que les jeunes ne veulent pas s'engager. Au lieu de tenir ces propos, il convient plutôt de comprendre ce qui générera ou non plus ou moins d'engagement, et de voir que c'est une combinaison de variables qui générera ou non un passage à l'acte.

Les variables qui orientent les pratiques d'engagement des jeunes

Les variables liées aux caractéristiques sociales des individus

Toute la sociologie portant sur les pratiques d'engagement, le bénévolat et la participation politique met en évidence un ensemble de variables, que nous retrouvons dans l'analyse des pratiques d'engagement des jeunes. Elles font apparaître des différences entre les jeunes.

Tout d'abord, nous savons depuis longtemps que tout ce qui est lié à la socialisation familiale oriente les pratiques d'engagement. Ce n'est pas une logique mécanique. Toutefois, nous constatons que les jeunes dont les parents sont ou ont été engagés dans une association, un syndicat ou un parti politique ont eux-mêmes tendance à continuer et à s'engager dans un collectif. Il s'agit donc d'une transmission d'une forme de socialisation à l'engagement, qui induit une continuité entre les enfants et les parents. Les jeunes dont les parents ne s'engagent pas ont tendance à s'engager un peu plus tard et selon des modalités différentes. L'engagement parental a donc tendance à générer de la précocité au niveau de l'engagement des jeunes.

Le deuxième élément présent depuis longtemps dans les enquêtes correspond au niveau d'éducation et de diplômes des individus. Nous savons que plus on est diplômé, plus on s'engage. Il apparaît, dans les enquêtes sur l'engagement des jeunes, que globalement les étudiants sont plus fréquemment engagés, par exemple bénévoles dans des associations, que des jeunes sans diplômes. L'écart est très net entre les deux catégories, et se retrouve au niveau de l'adhésion et du bénévolat tant dans les associations que dans d'autres types de collectifs.

Or nous savons que les jeunes en situation de vulnérabilité ou de difficulté ont généralement un faible niveau de diplôme.

Le troisième élément, articulé avec le niveau d'éducation, concerne la situation des jeunes. Si les jeunes sont scolarisés ou actifs, ils sont en proportion plus fréquemment adhérents, bénévoles d'une association, engagés, que des jeunes inactifs et en situation de précarité (chômage).

Lorsque les jeunes sont en situation de précarité et peu ou pas diplômés, ils sont beaucoup plus éloignés des collectifs d'engagement que les jeunes diplômés, actifs ou scolarisés. L'écart est très net, et se maintient depuis de nombreuses années.

La dernière variable qui joue énormément sur la question de l'engagement correspond aux motifs d'engagement: qu'est-ce qui conduit des individus à rejoindre un collectif? Ce point mérite d'être souligné, car les associations, les syndicats et les partis politiques considèrent très souvent que certains motifs d'engagement sont légitimes, et que d'autres le seraient moins, ce qui conduit à disqualifier certaines démarches d'engagement. Le motif le plus légitime pour tout le monde est bien sûr l'altruisme, et le motif le moins légitime serait une forme d'utilitarisme et de bénéfice immédiat. Or, il se trouve que dans l'analyse des enquêtes réalisées auprès des jeunes, nous constatons constamment des motifs articulant des dimensions altruistes et utilitaristes. Ainsi, dans les enquêtes, il apparaît qu'on s'engage à la fois pour autrui (agir dans la société, aider les autres, etc.) et pour soi (se former, rencontrer des personnes, s'amuser, avoir des loisirs).

Ces deux dimensions sont constamment articulées dans les réponses des jeunes. Si la possibilité de choisir plusieurs motifs d'engagement leur est donnée dans les enquêtes, ces deux dimensions sont constamment articulées.

Le motif « pour s'amuser » sera moins légitime aux yeux de certaines personnes, mais il se trouve que c'est un mode d'entrée dans les collectifs d'engagement. Ces dimensions se situent du côté des individus. Elles susciteront divers niveaux de pratiques, mais elles donneront aussi un sens différent à la pratique d'engagement, en particulier à travers des motifs ou des attentes.

Les caractéristiques des collectifs d'engagement ou des dispositifs d'action publique

Ces variables n'étaient pas nécessairement prises en compte auparavant. Les collectifs d'engagement ou les dispositifs d'action publique visant à générer de l'engagement chez les jeunes afficheront toujours l'idée qu'ils sont ouverts à tous. Or, généralement, ce qui est ouvert à tout le monde est fermé à une partie. En effet, d'autres filtres joueront. Lorsque nous travaillons sur les associations de jeunes ou les dispositifs tels que les conseils de jeunes, les services civiques, les programmes de soutien à l'initiative des jeunes, nous constatons qu'il existe un ensemble de critères de sélection invisibles, de filtres, qui font que tous les jeunes ne pourront pas, par exemple adhérer au Mouvement des jeunes socialistes, siéger au conseil de jeunes à la mairie de Paris, ou participer à un programme de mobilité internationale pour monter un projet de solidarité en Afrique. Ces dispositifs ne sont pas ouverts à tous les jeunes.

Du coup, les chercheurs sur l'engagement ont commencé à s'intéresser à mettre en évidence l'existence de caractéristiques ayant tendance à éloigner les personnes dans les collectifs ou les dispositifs.

Le premier élément à prendre en compte est l'identité de ces collectifs ou dispositifs, et la représentation qu'en ont les jeunes : comment perçoivent-ils un parti politique, un syndicat, la Ligue des droits de l'homme, etc. la Ligue des droits de l'homme leur semble-t-elle accessible ou non ? Les scouts sont-ils ouverts à tous les jeunes, ou réservés aux enfants de cadres blancs et catholiques ? La représentation que les jeunes peuvent avoir des collectifs ou des dispositifs d'engagement constitue un premier filtre. Cela invite d'ailleurs ces collectifs à réfléchir sur leur façon de se présenter, sur le message qu'ils renvoient lorsqu'ils se présentent en termes de dispositifs ou de collectifs. Ainsi, le Mouvement rural de jeunesse chrétienne fait tout pour attirer des jeunes de tous horizons ; cependant, le « C de » « chrétien » lui est toujours renvoyé alors que le mouvement revendique une ouverture à tous. Il s'interroge donc beaucoup sur cette question.

Le deuxième élément correspond aux processus d'accès, de recrutement et d'accueil des jeunes dans les dispositifs publics ou dans les collectifs d'engagement. Des procédures se mettent en place, voire des contrats de bénévolat et des engagements plus formalisés dans certaines associations.

Les jeunes bénévoles peuvent alors avoir l'impression de passer un entretien de recrutement pour s'engager alors qu'ils viennent pleins de bonne volonté. Ils peuvent donc se sentir sélectionnés par un dispositif d'action publique parce qu'ils n'auraient pas le profil sans pour autant que ce dernier soit tout à fait explicite.

La question des formats d'engagement est également à prendre en compte, c'est-à-dire ce que les collectifs ou dispositifs d'action publique attendent des jeunes en matière d'intensité de la pratique, d'activité, de tâche, de travail bénévole et d'engagement finalement. Les pratiques d'engagement des jeunes en termes d'intensité varient très fortement. Les travaux de Jacques Ion ont beaucoup apporté à la réflexion sur l'engagement. Cependant, une présentation un peu rapide de son travail a conduit à classer les jeunes dans un engagement de type *zapping* ou *post-it*, avec une forme de disqualification dans le discours, alors qu'en fait, les diversités d'intensité et de types de pratiques rendent les formats d'engagement extrêmement pluriels. Cette pluralité conduit aussi les organisations voire les professionnels à s'interroger sur la manière de trouver des formats adéquats pour accueillir le plus grand nombre de jeunes possible.

Enfin, le dernier point orientant très clairement les pratiques d'engagement concerne la question du fonctionnement de ces collectifs au sens de la gouvernance. Lors de notre travail sur les collectifs d'engagement, voire sur les dispositifs, nous constatons beaucoup de retours de la part des jeunes sur les formes d'exercice du pouvoir.

Cette dimension apparaît systématiquement, soit pour la valoriser, soit pour la critiquer, mais il existe une attention très forte aux formes d'exercice du pouvoir, à la question du *leadership*, à des tentatives pas toujours réussies de privilégier des formes de travail horizontal sur des formes de travail vertical.

Des éléments ressortent également sur le rapport aux adultes, et sur les formes d'accompagnement ou d'encadrement de leur activité. Par conséquent, l'organisation de l'engagement a des effets très clairs sur les pratiques d'engagement des jeunes.

Tous ces éléments doivent être pris en compte pour comprendre les variations en termes tant d'intensité que de type d'engagement.

Un exemple actuel d'engagement des jeunes : le service civique

Depuis quelques années, le service civique est un dispositif phare de l'engagement des jeunes. Il s'agit d'un dispositif d'incitation à l'engagement volontaire ouvert aux 16-25 ans. En contrepartie d'une indemnité de subsistance, les jeunes s'engagent dans une association ou un établissement public à raison de vingt-quatre heures ou trente-cinq heures par semaine, pendant six à neuf mois environ. Ce dispositif est mis en avant, et concerne aujourd'hui un nombre important de jeunes.

L'accessibilité du service civique aux jeunes

Sur cet aspect, il apparaît que le dispositif s'affiche comme étant ouvert à tout le monde. Toutefois, seules les associations ayant une politique volontariste de recrutement de jeunes peu ou pas diplômés, ou en situation de précarité, donnent accès au service civique à ces jeunes. En effet, de manière quasi mécanique, le service civique touchera plus fréquemment les jeunes diplômés. Il porte donc en lui de la sélection sociale, car ce sont les étudiants qui se saisissent en premier du service civique, puis les jeunes moins diplômés, si ces derniers parviennent à faire en sorte que leur candidature soit retenue.

L'étude des chiffres nationaux du service civique montre que des jeunes en difficulté figurent dans les statistiques nationales, mais seulement parce que certaines associations recrutent beaucoup de volontaires et font remonter les chiffres pendant que d'autres associations sélectionnent les jeunes sur des critères sociaux alors que seule la motivation doit compter.

L'accès au service civique

La première différence est qu'ils n'accèdent pas au service civique de la même manière. Les jeunes peu ou pas qualifiés, diplômés, inactifs avant leur service civique, découvriront ce dernier par les missions locales. Ils passeront donc par les professionnels de l'insertion pour découvrir ce dispositif alors que les bacheliers passeront plutôt par les proches ou les parents qui sont des prescripteurs, et que les diplômés de l'enseignement supérieur utiliseront plutôt Internet et le site officiel de recrutement du service civique. Il y aura donc une démarche de recherche, de sélection, de traitement de l'information, et de captation d'offres de missions.

Cependant, les dimensions citées précédemment permettent d'éclairer la façon dont ce dispositif fonctionne.

J'ai beaucoup travaillé avec l'association Unis-Cité: je mène des enquêtes auprès des volontaires de cette association depuis dix ans. J'ai donc pu travailler sur les deux versions de ce dispositif et voir, en considérant chacune des dimensions, comment le service civique sélectionne les jeunes, n'est pas accessible à tous les jeunes, et la raison pour laquelle les jeunes décident de s'inscrire dans ce dispositif.

Un filtre apparaît donc, parce que, lors des recrutements des jeunes volontaires, les organismes d'accueil recherchent des jeunes autonomes, efficaces et compétents, ce qui les conduit à s'orienter plutôt vers des bacheliers et des diplômés de l'enseignement supérieur. Or, ceci n'est pas affiché dans le dispositif.

Unis-Cité a une politique de mixité sociale très affirmée. Il ne s'agit cependant pas d'une politique de quotas. Toutefois, les recrutements comprennent un tiers de jeunes ne possédant aucun diplôme ou titulaires d'un diplôme inférieur au bac, un peu plus d'un tiers de bacheliers, et un peu moins d'un tiers de diplômés de l'enseignement supérieur. Le nombre de volontaires en 2017 s'élève à 2 500. Cette politique de recrutement tenant compte de la variété des situations de jeunes permet de bien comprendre la façon dont ces divers jeunes utiliseront le service civique.

Apparaissent alors des différences entre les jeunes qui sont plus ou moins en difficulté.

Ces modes d'entrée dans le dispositif donneront donc une tonalité à ce dernier : d'un côté, il sera plutôt présenté par les professionnels comme un dispositif d'insertion et de remise en activité ; de l'autre, il sera approché comme un dispositif d'engagement pouvant servir à autre chose au passage. Par conséquent, l'appropriation de ce dispositif est différente et ne revêt pas le même sens, selon le profil social des individus et en fonction de leur situation avant le service civique. Cela se retrouve ensuite dans les motifs d'engagement.

Les motifs d'engagement dans le service civique

Suivre un dispositif pendant dix ans permet d'observer des variations dans les usages de ce type de dispositif en fonction des contextes socio-économiques. Nous remarquons qu'une part toujours importante de jeunes s'engage dans le service civique pour des raisons de type altruiste, où le choix d'agir pour autrui apparaît en permanence en filigrane. Toutefois, ce choix est de plus en plus articulé à des choix tournés vers soi-même.

Parmi les motifs actuels d'engagement dans ce dispositif, certes, 70 % des jeunes citent l'idée de s'engager et d'agir pour autrui. Cependant, deux logiques d'action ressortent en parallèle, et ont tendance à prendre une place importante dans leurs réponses : il s'agit d'une part d'une logique de formation, c'est-à-dire qu'une part importante de jeunes choisit le service civique pour acquérir des compétences et avoir une première expérience professionnelle. Cette dimension est beaucoup plus mise en avant par les bacheliers et les diplômés de l'enseignement supérieur, qui assument clairement, en parallèle de l'altruisme, l'idée de continuer à se former et d'augmenter leur employabilité. D'autre part, ressort une logique de parcours.

Cette logique est très intéressante, car elle montre que le service civique est une séquence de six ou neuf mois s'imbriquant dans un parcours et permettant peut-être d'y opérer des ajustements. Elle informe également sur les types de difficultés rencontrées par les jeunes. En effet, aujourd'hui, les parcours des jeunes ne sont plus linéaires. Ils sont de plus en plus complexes, et constitués d'allers-retours entre les parents et un logement indépendant, ou encore entre les études, l'activité et l'inactivité. Les temps d'insertion sur le marché du travail sont différents. Les enquêtes d'insertion professionnelle mettent en évidence qu'il existe actuellement huit ou neuf trajectoires d'entrée sur le marché du travail. Cette logique de parcours montre que des jeunes utilisent le service civique pour prendre le temps de réfléchir à leur avenir. Cet engagement est donc utilisé pour faire une pause. L'idée de l'année sabbatique n'existe pas dans la culture française, alors qu'elle est complètement acceptée dans la culture anglo-saxonne, et qu'en Allemagne, les jeunes ont le droit de partir pendant un an faire ce qu'ils veulent avant de poursuivre leurs études.

Cette année *off* est intégrée dans la conception des parcours juvéniles, alors qu'en France, ce n'est pas le cas : il faut aller tout droit, et le plus rapidement possible. Cette idée de prendre le temps de réfléchir à son avenir est intéressante. En effet, plutôt que de faire des choix ayant des conséquences à long terme sur leur parcours, ces personnes préféreront prendre le temps d'y réfléchir. Souvent, dans les enquêtes, ceci concerne des bacheliers qui s'engagent avant de commencer leurs études supérieures pour réfléchir à ce qu'ils veulent faire ensuite. Ce fait est nouveau, et se développera certainement dans les parcours à venir, ce qui nous semble très positif.

Pour d'autres, la logique de parcours peut être illustrée par la volonté de ne pas rester inactifs et de reprendre un rythme. Ce motif concerne non pas les diplômés du supérieur, mais plutôt les jeunes inactifs, en difficulté ou en situation de vulnérabilité. Ces jeunes sont peu ou pas diplômés, et sont inactifs avant leur service civique, qu'ils utilisent alors pour se remettre en activité, selon une logique de remobilisation. Ces deux types de jeunes affichent des profils très différents, mais sont finalement confrontés à des incertitudes de parcours, qui n'ont certes pas les mêmes conséquences. Ils utilisent donc un dispositif d'engagement volontaire pour essayer de peser sur leur parcours individuel.

Le fait que ces logiques de formation et de parcours apparaissent amène à réfléchir sur le moment que les jeunes choisissent, plus ou moins, pour s'engager et effectuer ces six ou neuf mois d'activités volontaires.

Identifier le moment où cela arrive dans leur vie permet aussi de comprendre la façon dont ils utilisent le service civique. Afin d'analyser cette position dans le parcours, je me suis intéressée à deux éléments dans l'enquête :

- d'une part, le moment où le service civique s'insère dans le parcours du jeune ;
- d'autre part, l'éventuelle alternative au service civique.

Ce dernier point est intéressant, car il permet de voir la linéarité des parcours. J'ai également demandé aux jeunes ce qu'ils souhaitaient faire après le service civique, mais je n'aurai pas le temps d'en parler.

Les moments clés pour effectuer un service civique et les alternatives à ce dispositif

Le service civique arrive à deux moments :

- d'une part, soit au moment des carrefours institués : il s'agit de moments prévisibles dans les parcours des jeunes, car institutionnalisés et repérés : Un moment institué se situe par exemple après le bac ;
- d'autre part, soit au moment d'un carrefour imprévu : il s'agit de moments de rupture, se caractérisant par une plus forte imprévisibilité, et n'étant pas vraiment institutionnalisés.

En nous appuyant sur ces deux moments, nous parvenons à repérer les jeunes qui réalisent leur service civique à un moment de carrefour institué, et ceux qui le font à un moment de carrefour de rupture.

Les jeunes qui font leur service civique au moment d'un carrefour institué le réalisent à la fin d'une formation dans le secondaire (bac), d'une formation supérieure, ou d'un contrat de travail (très peu dans l'échantillon). Pour ces jeunes, le service civique sera alors une forme d'orientation provisoire au sein d'un parcours balisé par l'obtention de diplômes. Ainsi, les bacheliers poursuivront leurs études supérieures après leur service civique. Il en est de même pour de nombreux jeunes achevant un DUT, un BTS ou une licence : leur service civique s'assimile à une orientation provisoire à l'intérieur d'un parcours balisé. Il s'agit donc de volontaires scolarisés avant leur service civique, et se prenant un temps de formation, ou s'inscrivant dans une logique de parcours pour s'arrêter un moment.

La deuxième catégorie (carrefour de rupture) nous intéresse davantage aujourd'hui : il s'agit notamment de jeunes connaissant un échec scolaire pouvant relever du décrochage scolaire ou d'un échec dans l'obtention d'un diplôme (bac, BTS, première ou deuxième année d'université).

Ils peuvent aussi avoir connu des arrêts de contrats de travail, ou être déjà en situation d'inactivité. Le service civique apparaîtra alors pour eux comme une forme de gestion de l'attente : en attendant de trouver autre chose, ils effectuent un service civique plutôt que de rester inactifs. Le service civique peut aussi jouer une fonction de réorientation : le jeune utilise alors ce temps d'attente pour penser une réorientation. Ces jeunes sont majoritairement peu ou pas diplômés, du moins chez les volontaires d'Unis-Cité. Les jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur peuvent également être concernés, c'est-à-dire ceux qui vivent des échecs et sont dans une situation d'incertitude parce qu'ils ont l'impression d'avoir fait le mauvais choix après leur bac. Tous ces jeunes utiliseront alors le service civique pour gérer une attente, et cela marque aussi des parcours d'incertitude...

En revanche, ces derniers ne se situent pas dans des situations d'équivalence : lorsqu'on les interroge sur les alternatives au service civique, on constate combien les jeunes peu ou pas diplômés sont inscrits dans des parcours marqués par une forte incertitude, et surtout avec des opportunités fortement limitées par l'absence de titres scolaires. Très clairement, les jeunes volontaires sans diplômes ou titulaires d'un CAP ou d'un BEP et souhaitant réaliser un service civique pour se réorienter sont fortement limités par la nature de leurs titres scolaires. Même s'ils ont un projet de réorientation très fort, souvent vers le social, la jeunesse ou l'animation, ils se retrouvent rapidement stoppés dans leur élan. En revanche, pour ce qui concerne les bacheliers, même s'ils sont dans des situations d'incertitude, de gestion de l'attente et en échec au début de l'enseignement supérieur, ils ont le bac, soit le sésame qui leur permet de penser une réorientation même s'ils ont perdu une année. Cette précision est très importante. En effet, selon le niveau de diplôme de ces jeunes et leur situation avant le service civique, et même s'ils utilisent ce dispositif avec les mêmes motivations, ce qu'ils peuvent réellement en faire est complètement différencié et n'aura évidemment pas du tout les mêmes effets sur leur parcours après le service civique.

Cette prise en compte des parcours est importante, et peut paraître éloignée de la manière dont on réfléchit sur l'engagement. En effet, très peu de personnes croisent les parcours d'engagement et les parcours de vie. Or dans le cas des jeunes, en particulier dans le dispositif du service civique mais aussi d'autres types d'engagement, il existe des interrelations très fortes entre des pratiques d'engagement et la construction de parcours de vie, quels que soient les types d'engagement. En effet, la démarche suscite soit des changements, soit des réorientations, soit des manières de gérer l'attente ou de gérer l'échec. Ces activités peuvent aussi parfois être des régulateurs de parcours chez les jeunes. Je vous remercie pour votre attention.

LES RÉSEAUX DE SOCIABILITÉ DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Hélène CHÉRONNET

Enseignante-chercheur, sociologue, ENPJJ, Clersé Lille, Université de Lille

Nous allons nous intéresser à l'identification des réseaux de sociabilité des jeunes que nous pourrions qualifier de « vulnérables ». Un débat existe autour de cette notion, mais nous pouvons dire qu'il s'agit de jeunes disposant de moindres ressources sociales, mais pouvant aussi présenter des difficultés à s'adapter à des normes sociales et à accepter les conséquences de leurs choix. Nous allons réfléchir sur ces questions avec la conférence de Catherine Delcroix relative aux réseaux de sociabilité des jeunes en difficulté.

Catherine Delcroix est professeure de sociologie à l'université de Strasbourg et directrice du laboratoire Dynamiques européennes. Elle mène ses travaux dans le cadre de deux laboratoires : le laboratoire Cultures et Sociétés en Europe, et le laboratoire PRINTEMPS (PProfessions, Institutions, TEMPoralités) dans lequel elle est chercheur associé. Catherine Delcroix fait également partie du comité exécutif de l'Association européenne de sociologie.

Elle développe aussi à l'université de Strasbourg des recherches sur l'intervention sociale, les conflits, le développement professionnel, sur la participation des habitants des cités aux politiques de logement, et sur les effets mêmes de ces politiques sur lesdits habitants. Au sein du laboratoire PRINTEMPS, elle poursuit des travaux sur les liens intergénérationnels entre famille, destin personnel et appartenance collective.

Catherine DELCROIX

Professeure des universités en sociologie, université de Strasbourg

Je voudrais commencer par remercier Hélène Chéronnet et Jessica Filippi pour le choix de la thématique. Ce choix est extrêmement important.

En effet, la société française et beaucoup de sociétés du monde se trouvent dans un moment où l'interrogation relative à l'éducation porte sur la disqualification des éducateurs et des parents plutôt que sur leurs ressources, ainsi que sur la mise en procès de la jeunesse et de ses potentialités de violence.

Par conséquent, retourner le regard vers l'identification des réseaux et les ressources que ceux-ci peuvent représenter me semble important, sans que cela soit facile pour autant. Claude Meillassoux a beaucoup insisté sur le fait que l'éducation ne devrait pas seulement se baser sur des relations entre parents et enfants mais sur un ensemble de rapports dans la durée, entre des individus de générations différentes. L'éducation gagnerait à aborder un ensemble de relations plus larges et à appréhender la connaissance de réseaux de sociabilité beaucoup plus larges. Ce pour prendre en compte les réalités de de la jeunesse actuelle. Ce postulat implique, entre autres, de regarder les familles et les conditions de socialisation de leurs enfants au-delà de la famille nucléaire, et de prendre en compte la possibilité que des personnes de différents réseaux – de famille élargie, de voisinage, scolaires, de pairs, de professionnels, religieux – puissent, dans certaines conditions, à certains moments du parcours du jeune et de la vie de la famille, avoir à jouer des rôles très importants. C'est à dire aider le jeune à franchir des étapes, à parvenir à l'âge adulte, en bénéficiant de conditions favorables pour se construire une vie

Ces travaux sont fondés sur la méthodologie des histoires de vie, et s'attachent plus particulièrement à analyser les conditions de vie et de mobilisation des familles immigrées confrontées à de multiples discriminations et situations de précarité. En outre, Catherine Delcroix a collaboré notamment avec le département « Études, développement » du CNFE, l'ancêtre de l'ENPJJ, et a coordonné une recherche avec la direction du PTF de Toulouse, qui avait associé des professionnels, des jeunes et des membres de leur entourage, et qui avait donné lieu à une publication intitulée *Éducation et réseaux de sociabilité, parcours de jeunes en difficulté*. Je laisse maintenant Catherine Delcroix évoquer ses recherches actuelles dans son intervention.

permettant d'avoir un emploi, un logement, un couple et des enfants. Cela paraît simple à réaliser mais en même temps difficile aujourd'hui, peut-être plus qu'avant. Il faut donc être capable d'identifier, avec les personnes concernées, les membres des réseaux, et de voir dans quelles conditions ces derniers peuvent jouer un rôle tant positif que négatif.

Toutefois, cela n'est pas toujours simple pour les professionnels de la PJJ. En effet, ce qui a surtout été mis en avant depuis un certain nombre d'années, sur une base juridique, c'est la protection du droit des parents, qui seraient ceux qui exerceraient vraiment l'autorité parentale. L'autorité parentale confère des droits de garde, de surveillance, d'éducation, de protection pour assurer la santé, la sécurité et la moralité des enfants. Cependant, au-delà de l'obligation scolaire, nous constatons, dans les faits, que beaucoup d'adultes interviennent auprès des parents dans l'éducation de leurs enfants.

Les parents sont donc entourés d'un certain nombre de personnes qui constituent leur réseau personnel de sociabilité, soit toutes les relations qu'ils entretiennent avec autrui. Bien souvent, à cause du travail des parents et de la vie telle qu'elle est organisée aujourd'hui, qui commence à la crèche pour les enfants, une partie des tâches d'éducation est déléguée, de manière formelle ou informelle, à ces nombreux acteurs, qu'ils soient identifiés ou non. Les professionnels, qui travaillent dans un cadre juridique aussi sérieux sur le plan du droit que celui de la PJJ, ne sont pas toujours en capacité de réfléchir sur la composition de ces réseaux de sociabilité.

Or, dans l'évolution actuelle de la vie en société, des transformations très radicales des structures familiales, de la démographie, des trajectoires résidentielles ont amené des personnes à beaucoup bouger. De même, les crises économiques, des fléaux sociaux graves comme la drogue, le sida, mais aussi aujourd'hui les nombreux embrigadements, ont un impact que je qualifierais d'embrigadement. Je préfère ce terme à celui de radicalisation. L'élargissement des réseaux sociaux des personnes amène à redéfinir le rôle de l'entourage, notamment par rapport à la participation de ces différents membres de réseaux à l'éducation des enfants. J'insiste aussi sur l'importance du rôle du jeune lui-même dans sa propre éducation. La question de la socialisation ne peut pas être séparée du jeune lui-même, qui est le premier acteur de ce processus.

Qu'apporte un réseau social au niveau de la sociabilité ?

Il est très difficile de vivre sans réseaux sociaux dans la période actuelle, où le chômage est important, et où l'accès à l'emploi et à la formation est difficile. Les réseaux sociaux apportent aide économique, service, information, soutien moral et affectif.

Parmi ces réseaux sociaux et ces autres significatifs, toutes les personnes ne jouent pas les mêmes rôles. Si l'on se réfère au travail très intéressant de Mark Granovetter sur la distinction entre les liens forts et les liens faibles, il apparaît que les personnes appartenant à ces différents réseaux peuvent parfois apporter des liens faibles ou des liens forts, sachant que les liens faibles correspondent plutôt à des personnes éloignées affectivement du sujet.

La notion de jeunes en difficulté

Il s'agit de jeunes dont on a pu voir à travers les enquêtes qu'ils peuvent avoir été dépourvus d'un certain nombre de ressources à certains moments de leur parcours.

Toutefois, une question se pose : sont-ils vraiment dépourvus de ces ressources et de ces autres ? En effet, lorsque nous reconstituons leur parcours avec un regard autre que celui des normes juridiques et de l'autorité parentale, nous constatons que des personnes ont joué des rôles, mais qu'elles n'ont pas nécessairement été considérées comme ayant joué ces rôles à des moments clés. Dans les parcours, il est donc important de repérer les étapes de la vie des personnes.

Avec les définitions sociologiques que nous avons reçues de Durkheim et de Piaget, deux tendances s'opposent parfois. Ainsi, il existe l'idée selon laquelle, l'enfant, pour entrer dans la société, doit adhérer à des normes qui lui sont inculquées, et que cette adhésion a la légitimité d'être assumée plutôt de manière verticale par les parents ou les adultes. Toutefois, pour Piaget, les jeunes qui entourent le jeune, et le jeune lui-même, font également partie intégrante de ce processus. Très souvent, ils peuvent même se situer à des moments clés des étapes de vie, d'où l'importance extrêmement grande de donner des ouvertures aux questionnements pour parvenir à identifier le moment où une personne peut jouer un rôle favorable, y compris dans l'entourage du jeune, et comment ce jeune adhérera à l'idée qu'il puisse être accompagné et soutenu.

Ils ont une certaine objectivité grâce à la distance et sont en capacité d'apporter une aide ou une information à un moment clé. Ainsi, lors d'un accompagnement du jeune et de sa famille dans le cadre d'une AEMO ou d'un placement, les professionnels de la PJJ peuvent se retrouver dans un lien fort à un moment de la mesure de suivi, et rester un lien faible, c'est-à-dire une personne de recours, au terme de cette mesure. Par conséquent, pouvoir reconstituer les parcours avec les personnes concernées est, me semble-t-il, un élément clé de notre possibilité à tous, y compris les parents et les jeunes en formation.

Par ailleurs, je préfère l'expression « situation de précarité » à celle de « situation de vulnérabilité », même si cette dernière inclut les dimensions individuelles, personnelles, affectives et émotives. En effet, les conditions socio-économiques de la précarité privent très clairement les individus de ressources pour agir, d'où l'intérêt, quand les situations économiques notamment autour du travail sur les budgets existent, d'observer comment les parents en situation de précarité se mobilisent par rapport à l'éducation de leurs enfants. Ils n'ont pas nécessairement de ressources en termes de capital économique et culturel, même au sens absolu du capital social.

Cependant, ils essaient dans la mesure du possible de transmettre à leurs enfants des éléments de la vie de la famille, antérieurs ou actuels. Ils donnent au moins à ceux-ci, dans les moments de difficulté et d'attente, des moyens de donner du sens d'une part aux épreuves qu'ils traversent, d'autre part à leurs possibilités de comparer avec les situations que leurs parents ont pu vivre pendant leur enfance. Ils peuvent ainsi voir la capacité réflexive que peuvent avoir leurs parents en association avec d'autres adultes qui les entourent.

Il est également vrai que les moments où l'adolescence amène des crises de sens dans l'existence sont des périodes de fragilité. Les jeunes s'interrogent alors sur ce que devrait être leur vie, pourquoi ils sont là, comment la société fonctionne, sur le caractère parfois injuste de l'école dans sa manière de sélectionner et d'ouvrir ou non le champ des possibles. Comment faire avec tout cela, sans respect pour ses parents, sans possibilité de dialoguer avec eux, sans répondant au niveau de l'école ou d'ailleurs ? Sylvain Boccolini a montré l'importance de s'appuyer sur des personnes à l'école, notamment au collège, pour dépasser certains moments de révolte et sentiments d'injustice, mais aussi de se confronter avec d'autres jeunes.

Aujourd'hui, dans les réseaux, il est nécessaire d'inclure les réseaux sociaux passant par Internet, ainsi que toutes les difficultés induites pour les adultes de l'entourage par rapport à la connaissance de la technique de ces réseaux, mais aussi à la capacité d'évaluer leurs dimensions positives et négatives, leurs influences réciproques. J'évoquerai également cet aspect, qui a été très rapide, et qui remet en question la manière d'identifier les personnes pouvant jouer un rôle positif dans le parcours des jeunes et être sollicitées soit par les jeunes eux-mêmes, soit par les familles, soit par les professionnels qui les entourent.

Je voudrais évoquer deux enquêtes particulièrement importantes que j'ai eu la chance de mener avec la PJJ.

Deux exemples d'enquêtes

La première enquête que j'ai menée avec la PJJ à Toulouse s'est déroulée entre 2005 et 2010, avec cinq équipes d'éducateurs spécialisés et associatifs. Cette enquête portait sur des jeunes accompagnés par la PJJ et devenus adultes, mais ayant quand même connu des moments très graves dans leur parcours (prison, déviance ...) et pour lesquels respecter les normes n'était pas toujours simple.

Travailler sur la question de l'identification des réseaux implique un suivi des personnes dans la durée, avec une attitude d'ouverture. J'ai toujours travaillé sur la manière dont les familles font face à la précarité. À l'aide d'interviews menées auprès de nombreuses familles, j'avais commencé par identifier des stratégies idéales typiques soit d'ouverture parce que le budget permettait aux parents de laisser aller leurs enfants dans des lieux avec une certaine protection, soit de fermeture mais avec une transmission de valeurs, comme par exemple l'importance de pouvoir boucler le budget et la fierté pour la famille d'être capable de faire face.

Identifier ces stratégies et la manière dont l'entourage et les parents se positionnent est néanmoins insuffisant. En effet, dans les familles, certains enfants s'en sortent tandis que d'autres le font plus difficilement. En outre, parfois, des parents peuvent agir, et parfois, ils ne le peuvent pas. Il est donc nécessaire de prendre le temps de revoir les personnes et de considérer que les moments d'attente ne sont pas graves. Ce sont des moments où les choses se préparent et où des éléments enclencheront peut-être de nouvelles possibilités d'ouvertures. C'est ce qui m'a amenée à réaliser une enquête auprès d'une famille d'origine marocaine qui présentait des caractéristiques communes avec d'autres familles en situation de précarité. J'ai commencé ce travail en 1998, et je le poursuis encore aujourd'hui. Cette famille comptait huit enfants, dont l'un est décédé depuis. Au début de mon enquête, le plus jeune avait 5 ans, et le plus âgé 25 ans. Toute une génération était ainsi balayée, ce qui permettait de voir les effets du contexte extérieur de la société, ainsi que les moyens dont peuvent disposer les parents et les enfants pour avancer ou ne pas avancer. Travailler ainsi permet de voir que les mêmes parents peuvent être considérés de l'extérieur comme défailants ou comme très actifs. Travailler sur les temporalités présente donc l'intérêt de ne pas enfermer les personnes dans des disqualifications trop rapides. Je partirai d'exemples, puis j'évoquerai les réseaux sociaux Internet et leurs influences sur les réseaux de sociabilité.

Lors de cette enquête, nous avons reconstitué le parcours de vingt personnes, c'est-à-dire de tout l'entourage, à partir de la focalisation sur différents réseaux.

La deuxième enquête concerne le DIPC. L'idée était de suivre les moments et les périodes de moments clés d'enclenchement d'une avancée dans le parcours des jeunes.

Nous avons vu les réseaux de famille élargie, de voisinage, de scolarité, des pairs et de professionnels pouvant entourer les jeunes plus largement. Je prendrai ici l'exemple du réseau des pairs. Nous avons constaté l'importance de ces réseaux. Les jeunes parlaient à l'époque de « collègues ».

Le groupe de pairs

Le premier exemple correspond à une expérience menée à Toulouse, qui s'appelait « Top Chrono ». Il s'agissait de quatre jeunes âgés de 16 à 17 ans considérés comme perdus. Ils avaient déjà réalisé de la prison et étaient « cassés ». En collaboration avec les professionnels de la Mission locale, nous leur avons proposé de créer une entreprise de livraison de pizzas. Ils avaient envie d'être entrepreneurs. Ils avaient été jusque-là plutôt entrepreneurs d'actes de délinquance, mais ils se sont décidés et se sont formés. Leur entreprise a pu se monter avec l'aide de divers professionnels, y compris un sous-préfet à la ville et des personnes appartenant à des milieux sociaux très différents et elle a bien fonctionné pendant deux ou trois ans. Toutefois, les quatre jeunes étaient des leaders et des chefs de bandes : à un moment, ils se sont disputés, et l'entreprise a éclaté. Il n'empêche qu'ils sont devenus chefs d'entreprises par la suite dans le bâtiment et ailleurs, et que des professionnels ont parié sur un groupe de quatre jeunes qui n'étaient vraiment pas considérés comme recommandables.

L'autre exemple concerne l'association 9 bis, qui a été très connue. Cette association a été constituée dans le quartier du Mirail à l'initiative de quatre jeunes suite à la mort de Pipo, tué par des policiers. Il s'agissait d'une mobilisation citoyenne visant à faire en sorte que les policiers qui avaient tiré dans le dos de Pipo soient poursuivis en justice. L'action de l'association a donné lieu à une très forte mobilisation et à une reconnaissance de la part des autorités de Toulouse. Les policiers ont été poursuivis mais laissés en liberté et dans leurs fonctions. Le chef des quatre jeunes ayant créé l'association 9 bis a ressenti une grande frustration. Las et en manque d'argent, ils ont braqué une épicerie et ont été poursuivis. Il s'agit des mêmes jeunes, mais le choc a été trop rude pour eux entre la reconnaissance de leur démarche et en même temps la non-reconnaissance de la demande portée par l'association.

Ces jeunes adultes dont nous avons reconstitué le parcours avaient, depuis l'enfance, des groupes d'affiliation, des groupes de pairs, qui les ont amenés à des conduites déviantes à certains moments, et ont, au contraire, constitué à d'autres moments des propulseurs de sortie de ces conduites et d'entrée dans un parcours d'insertion.

Nous avons fait l'étude de cas sur le devenir de ces quatre jeunes : tous ont été en prison, trois s'en sont sortis, et l'un d'entre eux a fait partie de l'enquête et de la recherche-action. Nous avons donc pu saisir dans quel contexte les possibilités de s'influencer mutuellement pouvaient être plus ou moins positives. Je vous livre quelques éléments saillants des découvertes.

Nous nous sommes rendu compte que les groupes pouvant être des appuis à certains moments étaient des groupes dont les parents se connaissaient. Une communication avec un adulte était donc parfois possible, ce qui était vraiment une clé. En outre, nous avons noté que, dans certains groupes de jeunes entrés favorablement dans l'âge adulte, une fille était présente. Ce n'était pas seulement un groupe de garçons ou un groupe de filles. Cette personne qui avait d'autres réseaux à l'extérieur permettait au groupe de pairs de ne pas être complètement replié sur lui-même. Ce point était également très important. Par conséquent, l'importance de l'existence constante d'un dialogue intergénérationnel et de sources d'ouvertures est particulièrement ressortie. En effet, la situation était beaucoup plus difficile lorsque le groupe se refermait.

Dans les diverses études, nous nous sommes beaucoup appuyés sur des concepts sociologiques tels que le réseau de sociabilité et d'autres significatifs. Les travaux de Claire Bidart et les facteurs par rapport à la proximité spatiale sont souvent pris en compte. Il convient aussi de savoir si l'entourage est local, dispersé ou atténué. Il est important de prendre en compte tous ces éléments pour réfléchir à un concept très utile : celui des *turning points*, ou moments clés. La caractéristique des *turning points* est qu'ils ne peuvent pas être déterminés par un regard extérieur, même celui d'un chercheur ou d'un professionnel ; seul le jeune lui-même peut identifier quels ont été les moments clés, car il a la distance nécessaire. Ce point est très important pour le DIPC, car les faits constituant un *turning point* peuvent être anodins.

Ainsi, un moment clé pour la fille aînée de la famille marocaine se situait dans sa petite enfance, lors de son redoublement du CP : à ce moment-là, elle s'est dit qu'elle allait soit lâcher prise, soit montrer aux adultes qu'elle était capable de suivre des études jusqu'au supérieur. Elle répète cela souvent lors des interviews. D'un point de vue extérieur, nous aurions pu penser qu'un *turning point* correspondait au moment de sa réussite au bac, mais il n'en était rien.

Le groupe de la famille élargie

Là aussi, pouvoir prendre en compte dans la famille élargie les grands-parents est complexe en France. En effet, leur rôle est accru dans les moments difficiles. Il en est de même du rôle d'un oncle extérieur ou d'une personne considérée comme un membre de la famille, d'un élément électif, Sabine Chalvon-Demersay parle de « famille élective ».

Dans les enquêtes, nous avons observé que certains religieux (prêtres, imams et rabbins) accompagnent spirituellement des familles sur trente années. Cet élément n'était pas connu des professionnels qui ne pouvaient donc pas s'appuyer sur ces personnes. Lorsque nous avons réalisé, sur indications des parents et du jeune, les interviews des personnes ayant joué un rôle dans leur vie, nous nous sommes rendu compte qu'il ne s'agissait pas de n'importe quels religieux, et que ces derniers travaillaient parfois avec des familles non croyantes, donc pas dans un contexte de prosélytisme, mais avec l'idée que l'éducation d'un enfant peut aboutir avec un entourage très large. Il est difficile de concevoir cela aujourd'hui.

Le travail avec les réseaux sociaux sur Internet

Je souhaite féliciter les équipes qui travaillent à Strasbourg dans le contexte de la PJJ. En effet, grâce à des éducateurs et à l'attention qui leur a été accordée pour qu'ils puissent mettre en place des pratiques innovantes dans ce domaine, ils ont mis au point des méthodes de travail avec des jeunes en éducation renforcée. Certains jeunes sont suivis pour apologie du terrorisme, mais d'autres le sont pour des problèmes de toxicomanie, etc. Par rapport à l'utilisation des réseaux Internet, les éducateurs ont eu le souci de favoriser la capacité des jeunes à se construire un sens critique dans le contexte de la socialisation. La notion de sens critique est un élément capital, car il appartient au jeune. Il est son principal atout pour se situer lui-même dans la vie, et être un acteur conscient des choix et des difficultés de son parcours.

C'est la personne qui définit ces moments. Le *turning point* peut correspondre à un événement venant du contexte extérieur collectif, un événement de la vie sociale (par exemple les émeutes de 2005, la marche des beurs, etc.), mais aussi un moment émotionnel à l'intérieur de la famille, avec les copains, les copines, etc. Même s'il est difficile de prendre en compte les groupes de pairs, cela n'est pas impossible.

Cependant, lorsqu'on reconstitue l'histoire de la famille, que l'on prend en compte les temporalités, et que l'on observe la constance des personnes présentes dans les parcours mais pas nécessairement visibles, on voit que l'on peut s'appuyer sur elles.

La durée de plus en plus courte des mesures peut angoisser les équipes de professionnels ayant connu les dispositifs auparavant. Ils peuvent craindre les suites d'un accompagnement qui aurait donné des résultats intéressants sur le moment. Valérie Becquet a précédemment évoqué celles du service civique : la réflexion pourrait être la même à propos d'une mesure d'accompagnement en assistance éducative en milieu ouvert par exemple. Or, travailler autrement, en ayant en tête d'une part l'idée de la temporalité, d'autre part celle que l'entourage peut comprendre des personnes de confiance, permet de réfléchir aux relais éducatifs, de créer une toile dans laquelle le jeune peut trouver sa place et sur laquelle il pourra s'appuyer quand il sera davantage isolé, en recherche d'insertion par exemple.

Je souhaite faire part du témoignage d'un éducateur spécialisé strasbourgeois, qui s'est formé sur les questions d'accès aux réseaux sociaux, et s'est interrogé sur les conditions au sein de la PJJ pour accompagner et participer au développement de ces réseaux avec les jeunes concernés. Il est vrai que le contexte de la PJJ induit vigilance et attention.

Ainsi, l'accès à Facebook est très contrôlé et pas toujours possible. Or la communication avec les jeunes était compliquée sur les questions d'embrigadement et de fascination par rapport à la toxicomanie, aux idéologies, aux figures d'identification, etc. Une application intitulée « Pose ton flow » a donc été créée en groupe, dans laquelle les jeunes s'expriment sur leur vie sur une base de rap. C'est un moyen de communiquer sur des choses très personnelles, sur lesquelles il n'aurait pas été possible de communiquer

Par ailleurs, cette application met en avant les capacités techniques et les connaissances informatiques de cette population de jeunes.

De cette expérience ressort le décalage générationnel très fort entre les jeunes générations directement éduquées sur Internet et nous-mêmes. Le système internet avance à toute vitesse, les différents lieux changent, et l'évolution n'est pas simple à suivre. Les jeunes peuvent donc apprendre un certain nombre de choses aux éducateurs, tout en apprenant le sens critique.

Une autre expérience a été menée par ce service et cet éducateur : il s'agit de l'apprentissage de la création des courts-métrages et des films. YouTube et les différents embrigadements possibles passant de plus en plus par des feuilletons et des courts-métrages, comment se situer par rapport à toute cette information reçue ? Les éducateurs visionnent donc de nombreux courts-métrages avec les jeunes, dans l'idée que ces derniers se mettent en position d'être de futurs cinéastes. L'idée est d'observer comment sont construits les images et le scénario, quel sont le message, les objectifs, la cible, etc. Un des objectifs de cet exercice est d'apprendre le sens critique, que cet éducateur présente ainsi :

« Le sens critique est un processus qui se réduit à trois opérations. C'est d'abord être capable de décrire une situation. Par exemple, on regarde le film, et on décrit ce que l'on voit. Cette description opère sur les jeunes une prise de distance. Elle délimite déjà un périmètre. Elle précise les choses dans ce travail-là, qui implique le langage, la médiation du langage. On est déjà quelque part dans un début de symbolisation, dans un début où l'on transforme ce qui s'offre à nous et à notre perception en quelque sorte d'autre chose. Le sens critique demande aussi que ces jeunes puissent proposer une compréhension personnelle de ce qu'ils ont décrit, et ensuite, c'est une appropriation. On doit pouvoir dire ce que cela signifie pour nous. Mais il y a encore un troisième élément. On doit pouvoir aussi porter une appréciation personnelle sur ce que l'on a compris. Une appréciation signifie déterminer la valeur qu'on accorde ou non, l'impact que cela a sur nous, sur notre situation : indifférence, rejet, aversion, adhésion par rapport à ça. Ces trois éléments font le sens critique. Le sens critique est variable, et c'est un processus plus qu'une faculté. C'est un processus critique qui s'exprime à travers ces trois modalités. Mais s'il manque une des modalités, nous ne sommes plus dans le sens critique. Cependant, nous n'avons pas toujours les trois modalités en même temps. »

L'éducateur cite l'exemple d'un jeune qui regardait avec eux un film sur la toxicomanie. Ce jeune était fasciné par le monde de la drogue et le style des trafiquants. Lors d'une discussion en groupe devant un tel film, l'éducateur demande au jeune participant à l'exercice de décrire son ressenti :

« Pratiquement, on va lui donner des occasions d'exercer ce sens critique à partir des films, avec des tableaux, un peu comme en laboratoire. Constamment, on va lui donner des opportunités de l'exercer. Pas de manière très sophistiquée. Chaque fois, on discute avec lui, il a l'impression qu'on discute avec lui. On lui fait des renvois, on lui demande de préciser. On lui demande ce qu'il pense, ce qu'il n'a pas compris, ce qu'il ressent. Au final, il est passé par les trois modalités. J'ai remarqué par exemple que le jeune vient avec un discours qui traduit une fascination devant des trafiquants de drogue. L'idée est donc d'aller jusqu'au bout, de l'amener à décrire tout ça. Il n'est pas sur la réserve sur cette défonce, parce que tu l'écoutes, et plus il va développer tout ça, plus il s'apercevra de lui-même que ce n'est pas exactement comme ça. Tu vas lui demander d'expliquer, de comprendre, c'est une démarche maïeutique. On pourrait l'appeler une démarche d'explicitation. Petit à petit, il sera capable de le faire lui-même, pour lui-même, quand il est seul. Il me dit maintenant que quand il regarde des films, ce travail d'analyse s'enclenche chez lui. Ce travail devient naturel. »

Ce témoignage et ce regard sur le développement des réseaux sociaux sont très importants. Il est peu probable que nous puissions identifier tous les réseaux dont les jeunes sont porteurs. Nous avons parlé de faiblesse de ressources et de réseaux, mais je ne suis pas certaine que ce soit le cas. Une masse conséquente de possibilités d'influences existe et nous le constatons tous les jours. Il est important de communiquer ainsi et de mettre les jeunes en position de créateurs d'outils de communication. La question des jeux informatiques se pose quelque peu de la même manière, au regard du décalage qu'ils introduisent entre la vie rêvée et la vie quotidienne. Mettre les jeunes en position de construire des jeux montre que ce lien ne peut pas être cassé. Il repose aussi sur un partage soit du respect des autres, soit du refus de la mise à l'écart complète des autres, du rejet des autres, de la seule prise en compte des différences et pas des possibilités de partager des valeurs.

Il s'agit là certainement d'une des nouveautés actuelles du développement des réseaux sociaux sur Internet.

Ce n'est pas le moindre des challenges de la PJJ, dans un moment où elle est, en lien avec les juges et avec d'autres instances de la société, confrontée au fait d'évaluer la situation et les étapes des parcours des jeunes accompagnés par rapport à leur dangerosité envers la société et envers eux-mêmes.

Il est donc très important de trouver des outils de communication, de permettre aux jeunes de se repérer dans l'action éducative autant que dans les réseaux qui les entourent. C'est un moyen de faire face aux changements tant sur le plan des réseaux que sur celui de la manière dont les mesures se transforment.

LES RÉSEAUX DE PROXIMITÉ ET LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

[>> À écouter en podcast](#)

TABLE RONDE : RECONSTITUTION DES PARCOURS ET RESSOURCES DES JEUNES

Perrine CHEVAL

Chargée d'édition, ENPJJ

Je vous remercie d'être si nombreux à ces journées de valorisation de la recherche. J'ai le plaisir d'animer cette première table ronde, qui porte sur la reconstitution des parcours et les ressources des jeunes, et qui réunit trois professionnels et deux chercheurs.

Guillaume Tellier est doctorant en sociologie au Groupe de recherche sociologique sur les sociétés contemporaines (Gresco) à l'université de Poitiers. Il réalise un doctorat sur « Les mineurs face à la justice pénale, processus d'incrimination et construction de parcours délinquants ». À ce titre, il analyse les interactions sociales qui se produisent lors des situations judiciaires successives de la procédure pénale et leurs effets dans les parcours. Il est l'auteur de plusieurs publications, dont la plus récente publiée dans un numéro de *l'Agora Débats/Jeunesses* et intitulée « Chroniques d'un déferrement : saisir des logiques pénales condensées à l'échelle individuelle ».

Abla André est éducatrice en milieu ouvert à l'Unité éducative de milieu ouvert de Montbéliard de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Laurence Stiquel travaille dans la même UEMO qu'Abla André, à Montbéliard.

Yasmine KHOUIDMI

Chargée de recherche, université de Strasbourg

Avant d'arriver au titre de la recherche « Dans quelles conditions le projet individuel de prise en charge du jeune peut-il être un outil de coéducation ? », nous avons franchi un certain nombre d'étapes. La recherche était une commande institutionnelle qui portait sur le document individuel de prise en charge, et notamment de sa non-utilisation par les professionnels de la PJJ, plus particulièrement du

Yasmine Khoudmi est chargée de recherche à l'université de Strasbourg au sein du laboratoire Dynamiques européennes.

Véronique Chippaux est chef de service éducatif au service territorial éducatif de milieu ouvert du Bas-Rhin à Strasbourg.

Ces quatre professionnelles ont collaboré à une recherche-action sous la direction de Catherine Delcroix, en lien avec la Direction interrégionale de la PJJ Grand Est dont Florence Pernoud est une des représentantes. Cette recherche-action s'intitule : « Pour une élaboration collective et appropriation par tous (professionnels de la PJJ, jeunes pris en charge et familles) du projet individuel de prise en charge : dans quelles conditions celui-ci peut-il être un outil de coéducation ? »

Les deux objectifs que nous nous sommes fixés pour cette table ronde sont d'une part d'identifier les réseaux de sociabilité des jeunes, d'autre part de repérer les acteurs clés du parcours et de voir comment ils peuvent être mobilisés. Nous répondrons à ces deux questions à travers les interventions des participants à cette table ronde.

En premier lieu, je laisse Yasmine Khoudmi nous présenter le contexte de cette recherche-action.

milieu ouvert. Nous avons commencé par procéder au recensement des représentations des éducateurs sur cet outil et de leur utilisation d'un tel outil. Nous avons relevé trois avantages à l'utilisation du DIPC : la possibilité de transmettre à la famille les objectifs fixés avec le jeune, un relais dans le service des objectifs mis en place, un support écrit, une trace mémorielle, etc.

Les difficultés énumérées ont également été nombreuses, notamment le fait qu'il n'était pas facile pour le jeune de s'approprier ce document, qui prend une apparence administrative. De plus, lorsque le temps des mesures est court, comment peut-il s'approprier ce document, et quel sens celui-ci a-t-il pour lui? En outre, s'agissant de la forme du DIPC, il apparaît que la question des signatures laisse à penser que c'est un contrat alors que ce document n'en est pas un et n'a pas de valeur juridique. Les autres difficultés comprenaient le fait que le document est rempli de façon manuscrite, qu'il peut donc être illisible, et qu'en outre, il n'est pas remis systématiquement au jeune à l'issue de la mesure.

Laurence STIQUEL

Éducatrice, UEMO, PJJ, Montbéliard

Un jeune homme venait pour un recueil de renseignements socio-éducatifs dans le cadre d'une convocation devant le juge des enfants. Il était très provocateur, il n'écoutait rien et voulait sortir fréquemment du bureau. Le père était présent mais effondré, épuisé et en pleurs. Il disait qu'il ne savait plus quoi faire avec son fils, qu'en son absence, son fils sortait de chez lui et allait voler avec son copain, qu'il était obligé de l'attacher au radiateur pour éviter qu'il sorte. Nous avons repris ces éléments en indiquant qu'une telle pratique était impossible, bien que nous voyions que ce monsieur avait tout essayé auparavant.

Yasmine KHOUIDMI

Chargée de recherche, université de Strasbourg

Nous nous sommes demandé ce que nous pouvions faire de ces éléments, et nous nous sommes rendu compte que le DIPC est un objet de recherche trop circonscrit. Afin de redonner du sens et de réfléchir à la question, nous avons déplacé notre objet de recherche au projet individualisé, et décidé de déconstruire le sens commun pour le reconstruire à partir de divers angles de vue, en réalisant des études de cas élargies. Nous avons interviewé des jeunes, des familles, des éducateurs et des personnes ressources identifiées par les jeunes.

Perrine CHEVAL

Chargée d'édition, ENPJJ

Cette recherche-action a commencé en 2014 et a duré deux ans. Elle s'est poursuivie en 2017.

Ce document avait donc perdu du sens aux yeux des éducateurs que nous avons interviewés individuellement ou collectivement. Nous nous sommes par conséquent penchés sur les apports éventuels de ce document, et en reconstituant des études de cas, nous avons essayé d'en voir les éléments «intéressants». Cela a permis de formaliser avec les parents et les jeunes des pratiques de la vie quotidienne qui ne l'étaient pas nécessairement auparavant (comme par exemple se lever le matin), ou encore de conforter les parents dans leur rôle éducatif. Laurence Stiquel va évoquer un exemple de parcours.

Le questionnaire portait sur son rôle de père, sur sa vision de ce rôle, sur ce qu'il pouvait mobiliser pour accompagner son fils et l'aider. En réalisant le DIPC, il a inscrit qu'il s'engageait sur un point: emmener son fils à chaque rendez-vous. Son fils a dit qu'il ne viendrait pas, mais cela a été formalisé, et le fils a entendu son père dire: « Stop, cela suffit » d'une autre façon devant un tiers. Du coup, l'enfant est venu à chaque rendez-vous. Le père était également présent, et s'il ne l'était pas, un membre du noyau familial venait à chaque fois, d'où l'importance, à mon avis, de cet engagement initial.

Nous étions sous la forme d'une recherche-action, qui se distingue d'une recherche classique, et dans la recherche-action, il nous a paru intéressant d'être une équipe de recherche plurielle avec des professionnels du terrain, tels que des éducatrices, une assistante sociale, des responsables d'unités et une directrice de service. Il était important pour nous d'intégrer dans l'équipe de recherche des regards sur la question avec des points de vue hiérarchiques différents. Catherine Delcroix, Florence Arnould et moi-même étions également présentes. En plus de recueillir les représentations des différents acteurs, nous les avons contextualisées, et nous avons croisé les regards pour être au plus près du terrain et du vécu du jeune.

Yasmine KHOUIDMI

Chargée de recherche, université de Strasbourg

En effet, cette recherche-action nous a permis d'aboutir à la réalisation d'un nouvel outil, que nous expérimentons aujourd'hui.

Perrine CHEVAL

Chargée d'édition, ENPJJ

Cette recherche-action est donc partie d'une commande institutionnelle. Il existe un autre type de recherche, avec cependant de nombreux points de convergence quand il s'agit des analyses et observations touchant les réseaux de sociabilité des jeunes.

Guillaume TELLIER

Doctorant en sociologie, université de Poitiers

En effet: il s'agit d'un type de recherche académique en solitaire, même si une enquête n'est jamais une expérience de solitaire, mais au contraire tend à nouer des relations avec un ensemble de personnes différentes (éducateurs, jeunes, familles, etc.). Je suis en cinquième année de thèse, et j'ai été financé pendant trois ans par le ministère de la Recherche. Je suis en fin de thèse. L'enquête est terminée, et je suis en phase de rédaction et d'analyse, ce qui explique l'aspect parcellaire et en cours de construction des données présentées. Mon approche est déterminée par quatre partis pris à la fois théoriques et méthodologiques.

Le premier parti pris est une approche relationnelle de la délinquance. Ce qui m'intéresse n'est pas la pratique délinquante en tant que telle, mais plutôt la relation qu'une société nouera avec des individus étiquetés délinquants. Méthodologiquement, il m'a donc semblé pertinent d'aller enquêter depuis un service de milieu ouvert en tant que lieu de fabrication de cette relation, ainsi que pour observer les types d'interactions qui constituent cette relation de type judiciaire.

Le deuxième parti pris correspond à une approche temporelle, processuelle, pour observer sur un ou deux ans les parcours en train de se construire. Ma définition du parcours est empirique: pour moi, c'est la succession de toutes les situations judiciaires que rencontrera un jeune, donc les entretiens éducatifs avec les éducateurs de milieu ouvert, les audiences avec les juges, etc.

Perrine CHEVAL

Chargée d'édition, ENPJJ

L'objectif de cette table ronde est d'identifier les réseaux de sociabilité. L'un des points communs de ces deux recherches réside dans le choix de travailler par des approches biographiques, des parcours, des études de cas. Ils s'appellent Antoine, Margaux, Tonio et Nathan. Vous les avez rencontrés et suivis. Vous avez réalisé des entretiens avec ces jeunes et avec des acteurs gravitant autour d'eux.

Les observer toutes est impossible, et il existe un phénomène de sélection. Toutefois, le fait d'être présent dans un STEMOS donne accès à une bonne partie des scènes judiciaires. Mon premier travail était donc d'observer ces moments-là.

Concernant le troisième parti pris, comprendre ce qui se joue dans ces interactions nécessite de ne pas seulement observer ces scènes; il faut nouer des relations avec chacun de leurs protagonistes, et mener des entretiens en dehors de ces scènes avec les éducateurs, les jeunes et les parents. Lors de ces « entretiens ethnographiques », je reviens avec eux sur ces scènes et leur vécu, et plus largement sur leur trajectoire sociale, leurs expériences institutionnelles passées, pour comprendre ce qui se rejoue dans ces scènes judiciaires.

Le quatrième et dernier parti pris est un mode de pensée et de raisonnement par cas. Je travaille sur dix jeunes. Ce chiffre peut paraître bas. Cependant, le fait de devoir observer toutes ces scènes et de mener des entretiens ethnographiques avec chacun des protagonistes de façon répétée dans le temps pendant deux ans représente beaucoup d'opérations de recherche pour un seul parcours, ce qui explique que dix parcours demandent énormément de travail d'enquête. Il existe un mode de raisonnement sociologique qui s'appuie sur l'examen méticuleux de toutes ces singularités sociales, et en diversifiant ces cas, nous aboutissons à des logiques générales qui travaillent l'institution, les jeunes et les familles.

Que ressort-il de ces entretiens en lien avec la thématique des réseaux de sociabilité, des acteurs qui sont autour d'eux et des rôles joués par les personnes ? Que peut-on en faire au niveau professionnel et au niveau de la prise en charge, et surtout pour que le jeune puisse en faire également quelque chose ?

Laurence STIQUEL

Éducatrice, UEMO, PJJ, Montbéliard

Je vais repartir du contexte initial : le DPIC, ce fameux document dont nous avons tous entendu parler, et qui doit figurer dans tous les dossiers administratifs. Le problème est qu'il s'agit d'un document. Nous respectons la loi et les obligations administratives, mais en faisons-nous un outil ? Y mettons-nous du sens ? Pour nous, ce document n'avait pas de sens. Pour une fois, la PJJ a proposé d'y réfléchir *via* une recherche-action. Nous étions donc tous partants, parce que nous avons la possibilité de mettre du sens là où nous n'en avons pas trouvé. Humainement parlant, la démarche a été magnifique. Nous avons pu échanger, partager, et réaliser de nombreuses découvertes – nous sommes éducateurs depuis longtemps, et nous savons des choses, mais nous nous habituons malheureusement à certaines d'entre elles ; en fait, nous devrions savoir que nous ne savons rien, et repartir de là. Nous avons dû perdre notre casquette d'éducateur et endosser celle de chercheur, en mettant de côté tous nos repères éducatifs et nos fonctionnements initiaux. Nous avons dû intégrer des concepts, tels que celui des liens forts et des liens faibles, des personnes ressources, des *turning points*, etc. Cela n'a pas été simple. Nous avons eu besoin de six à huit mois pour effectuer des lectures et décrypter les informations. Puis nous avons préparé et partagé les grilles d'entretien. Nous nous sommes alors rendu compte que les personnes avaient également envie de s'exprimer, de parler de leur accompagnement, de la façon dont elles l'avaient vécu.

Abla André

Éducatrice, UEMO, PJJ, Montbéliard

Je poursuivrai avec la situation de Margaux. Nous avons rencontré cette jeune fille dans le cadre de la recherche-action. J'étais son éducatrice référente. J'ai sollicité Margaux, car l'exemple de son accompagnement illustre bien, à mon avis, les difficultés pouvant être rencontrées dans la mise en œuvre des suivis et l'élaboration d'un projet à partir d'objectifs codéfinis avec le jeune et ses parents. J'ai sollicité la maman de Margaux, et elle était très motivée et prête à partager son expérience. Margaux est une jeune fille de 15 ans quand je débute l'accompagnement dans le cadre d'une mesure de liberté surveillée provisoire. En effet, Margaux a commis des délits, essentiellement des vols à l'étalage.

Nous avons alors réalisé que nos perceptions étaient différentes des leurs. Ce que nous pensions ne correspondait pas forcément à ce qu'elles percevaient. Faire parler ces personnes et s'appuyer sur une grille initiale avec des questions bien ficelées nous a permis de mettre le doigt sur des choses que nous n'avions pas vues. Le premier constat est que les personnes ne voient pas du tout les mêmes choses que nous : les *turning points* présentés par la famille et le jeune ne correspondent pas à ceux que nous avons identifiés, comme vous le verrez dans les situations que présenteront mes collègues. Nous pensions que les personnes ressources étaient les parents, les frères et sœurs, un oncle ou une tante, mais en fait, il existe de nombreux autres réseaux de sociabilité que nous n'avions pas saisis, et si le jeune ou la famille ne nous en parlent pas, nous n'en avons pas connaissance. Partis de cette richesse, nous nous sommes dit que nous avions tout à construire. Nous avons de multiples interrogations et versions différentes, et ne savions comment faire. Nous avons donc construit un tableau, défini des cases, et inscrit les propos des personnes, sans pour autant les enfermer dans des cases. Par conséquent, avec cette analyse et ces regards croisés sur les situations, nous avons avancé et créé un outil. Pour illustrer le propos, mes collègues vous présenteront les situations que nous avons découvertes au fil du temps.

Elle fera ensuite l'objet de deux contrôles judiciaires et d'un travail d'intérêt général. Concernant son contexte familial, Margaux est la deuxième d'une fratrie de trois enfants. Elle vit avec ses deux parents. Son père est ouvrier dans l'industrie, et sa maman mère au foyer. Le couple est propriétaire de son appartement, et la famille vit dans des conditions matérielles plutôt satisfaisantes. À 14 ans, alors que Margaux était jusque-là studieuse et respectueuse, elle commence à poser des problèmes de comportement aussi bien à la maison qu'au collège, avec de l'agressivité et des comportements violents verbalement et physiquement.

Dans ce contexte de difficultés au collège, elle est convoquée à un conseil de discipline, auquel ses parents assistent. À l'issue de cette rencontre, une exclusion temporaire est décidée, et le lendemain de ce conseil de discipline, le papa est victime d'un AVC. Là, la situation commence à se dégrader considérablement. Margaux se considère comme responsable de cet AVC, car elle le met directement en lien avec le conseil de discipline de la veille. La situation se dégrade. Cette jeune fille se mettra en danger et fera l'objet d'un placement au civil, parce que la maman est complètement dépassée face à cette jeune fille qui se met en danger, à la prise en charge de son jeune fils, et à celle de son mari alité à la maison à l'issue de son hospitalisation, et en incapacité totale d'accomplir les gestes du quotidien. Le placement civil se met donc en place. Malgré cela, Margaux multiplie les fugues, les mises en danger, la consommation de stupéfiants et d'alcool. Un événement difficile survient également dans le cadre de ce placement : elle est agressée sexuellement par des jeunes placés dans le même foyer qu'elle.

La problématique est donc compliquée. Dans ce contexte, Margaux s'inscrit progressivement dans la prostitution, sous l'emprise d'un compagnon âgé de 30 ans.

Au début de mon intervention, je découvre ce contexte progressivement. Je me heurte aussi à une adolescente qui n'entend pas les inquiétudes formulées par sa maman, ni celles de l'éducatrice référente intervenant dans le cadre du placement civil. D'emblée, elle refuse de collaborer à la mesure en indiquant qu'elle ne viendrait pas aux rendez-vous et qu'elle n'a pas besoin d'aide. Face à cela, se posent les difficultés d'entrer en relation avec cette jeune fille, de créer du lien, de lui apporter une aide qu'elle refuse clairement, de soutenir la maman particulièrement démunie et inquiète par rapport à tous les passages à l'acte de sa fille. Nous sommes face à une adolescente qui n'est pas du tout prête à envisager l'avenir autrement, les choses sont bien comme elles sont. Elle ne veut surtout pas qu'on aborde sa situation, et n'est pas en capacité d'envisager quoi que ce soit de différent.

Dans un premier temps, les entretiens avec la maman me permettent d'approfondir la situation et d'identifier les personnes sur lesquelles la famille et la maman s'appuient, afin de pouvoir les associer éventuellement au suivi. Par exemple, elle nomme l'éducatrice référente du placement au civil comme étant une personne sur laquelle elle avait pu compter, et avec laquelle une relation de confiance s'était nouée, notamment également avec Margaux.

La maman me rassure également sur l'état de santé du papa et sur la disponibilité de ce dernier pour évoquer ces difficultés, sachant qu'il bénéficie parallèlement d'un accompagnement psychologique. Plusieurs entretiens auront donc lieu dans la chambre médicalisée de ce papa, en présence de la maman et de Margaux. La situation continue à se dégrader, avec une multiplication des délits pour Margaux, ce qui amène le magistrat à prononcer un contrôle judiciaire, qui sera révoqué compte tenu des obligations qui ne sont pas respectées, et mènera à une incarcération. Margaux sera donc incarcérée pendant un mois à l'EPM à Meyzieu. Cette incarcération est, à mon sens, un point tournant dans le suivi.

Cependant, nous nous rendons compte que Margaux n'en parle jamais dans les entretiens que nous avons eus dans le cadre de la recherche-action. En revanche, pour la maman, c'est là que les choses commencent à bouger, et qu'une réflexion s'amorce. Pour mettre un terme à cette détention, je propose un placement en EPEI. Margaux n'y est pas favorable, mais elle finit par accepter. Je l'accompagne donc de Meyzieu à Strasbourg. Le surlendemain, elle fugue de l'EPEI, avec pour conséquence un mandat de dépôt et une nouvelle incarcération à l'EPM de Meyzieu. Margaux retourne en détention. Nous avons beau essayer de proposer des actions, Margaux met tout en œuvre pour que les propositions ne portent pas leurs fruits, même si elle semble les accepter dans un premier temps. Lors de la seconde incarcération, elle met un terme à l'entretien au bout de cinq minutes (alors que nous avons fait trois heures de route depuis Montbéliard), et refuse la proposition de CER. Finalement, elle accepte ce placement, et là, contrairement à tout ce qu'elle avait pu montrer jusque-là, elle investit ce placement, elle se pose, elle accepte le cadre, les contraintes, et elle investit notamment les rencontres avec la psychologue. Margaux s'autorise alors à verbaliser ses ressentis, à parler de son vécu, des événements difficiles et douloureux auxquelles elle a été confrontée. Elle investit des stages, notamment dans une chocolaterie. Ce stage lui plaît, se passe très bien, et aboutit à une lettre de recommandation rédigée par la patronne. Margaux rebondit à partir de ce moment-là, car elle se projette enfin.

De retour au domicile après ce placement, elle a pour idée d'aller rencontrer la patronne de la chocolaterie à Montbéliard, avec sa lettre de recommandation, et elle débute un BEP.

Lors des entretiens que nous avons réalisés avec Margaux et sa maman dans le cadre de la recherche-action, nous nous rendons compte que les points tournants sont différents pour la maman et pour Margaux. Le seul point tournant que Margaux cite est le CER, tandis que la mère évoque l'AVC du père et les incarcérations. En outre, les temporalités sont différentes : il a fallu du temps pour que Margaux accepte l'aide, alors que la maman était en demande tout de suite. Il est important de pouvoir respecter les rythmes de chacun, de prendre le temps avec les uns et les autres. Les réseaux sur lesquels elles ont pu s'appuyer l'une et l'autre sont d'une part l'entourage familial, d'autre part le médecin traitant, un élément que j'ai découvert dans le cadre de la recherche-action et que la maman ne m'avait jamais cité.

Perrine CHEVAL

Chargée d'édition, ENPJJ

Je vais donner la parole à Véronique Chippaux, et précise que tous les prénoms ont bien sûr été anonymisés.

Véronique CHIPPAUX

Éducatrice PJJ

Nous aurons tous une pensée particulière pour Antoine et sa famille. J'essaierai de mettre en perspective la question de l'individualisation des parcours au-delà de l'outil DIPC, en tentant de faire le lien entre ces deux notions.

Je ne partirai pas sur la chronologie, car Antoine a une trajectoire très complexe. Je proposerai donc de grands items, en établissant des liens avec ce qui a été dit par mes collègues et ce matin.

Dans le cadre de la recherche-action, concernant la situation d'Antoine, trois grands thèmes sont ressortis : le lien entre la santé psychique, la consommation massive de stupéfiants et la trajectoire médicale ; les réseaux de sociabilité et les autres significatifs par le biais de la communauté religieuse ; le lien entre l'identité familiale, l'identité nationale et le prisme de l'intégration sociale et professionnelle. Ce troisième thème ne sera pas développé aujourd'hui.

Le suivi d'Antoine par la PJJ a été long : il a débuté en 2003, et a duré jusqu'en 2008, et nous étions loin d'une intégration socio-professionnelle. Si nous regardons le passé d'Antoine, au-delà des trois thèmes cités précédemment, force est de constater un enchevêtrement entre son parcours (la dimension subjective) et sa trajectoire (la dimension objective, avec tous les outils de rationalisation et de mesure qu'elle comporte).

En fait, elle s'appuyait sur le médecin traitant, qui a rencontré Margaux, lui a expliqué la maladie de son papa, et l'a aidée à déculpabiliser. Je n'avais pas repéré cet élément dans le cadre du suivi. La maman a également insisté sur l'accompagnement du service en expliquant qu'au-delà de l'éducatrice référente, tout le service était positionné, si bien que même en l'absence de l'éducatrice référente, il y avait une continuité dans la prise en charge, et à chaque fois, elle a pu appeler et être entendue et soutenue. Cette recherche-action nous a permis de constater que ce qui avait été repéré dans le cadre du suivi n'était pas nécessairement identique pour la maman, et que nous avons pu aussi passer à côté de certains éléments.

Le témoignage d'Antoine est touchant ; pour autant, il atteste que sa trajectoire pénale et médicale a pesé sur son parcours biographique. Nous essaierons de faire le lien avec cette thématique, et de comprendre comment la communauté religieuse et la question de la foi, au-delà de notre posture laïque, ont été un moteur pour dépasser cet écrasement par la trajectoire. Concernant sa trajectoire pénale, il convient de rappeler qu'en entrant à la PJJ, Antoine sera incarcéré à cause de la qualification des faits, sachant qu'il était vierge de tout antécédent tant au civil qu'au pénal. Par la suite, il est passé par le panel de toutes les mesures possibles, de la plus coercitive à la plus éducative. Concernant sa trajectoire médicale, Antoine est un grand consommateur de stupéfiants. Au cours de la recherche, il se définit comme un jeune polytoxicomane. C'est une consommation à la fois médicalisée, avec la prise de nombreux médicaments, et illicite. Par ailleurs, les relations familiales étaient très compliquées à l'époque. Il a connu une période de détention, mais aussi plusieurs périodes d'hospitalisation avec des entrées et des sorties.

Quelles ont été, dans son parcours et sa trajectoire, les expériences socialisantes ou socialisatrices ? Nous sommes parfois loin d'imaginer que la prison et les placements en foyer peuvent être des expériences de socialisation. Or, ces expériences ont parfait son processus de socialisation primaire.

Antoine le dit : « *Oui, il y a eu l'éducation de mes parents, mais il y a des choses que j'ai apprises, comme des codes, grâce à la collectivité en maison d'arrêt.* » Il donne les mêmes indications concernant ses placements en foyer vers la fin de sa trajectoire au pénal. Il ressort déjà là quelque chose qui interpelle et qui se retrouvera aussi dans les réseaux de sociabilité : il s'agit de l'importance chez ce garçon de la socialisation communautaire, comme si cette dernière permettait d'intégrer ce qui n'a pas pu se faire au niveau de la transmission familiale. Ce matin, les espaces d'engagement ont été évoqués ; cependant, il convient aussi de prendre en compte la question de l'individualité. Pour ce qui concerne Antoine, dans ses espaces d'engagement, il recherchait davantage des relations aux organisations verticales plutôt qu'horizontales. Le point tournant dans son parcours et sa trajectoire a été sa cure de désintoxication, qui a relevé de son propre choix. Ce moment a été aussi pour Antoine une façon de se mettre à distance de sa consommation et de ses prises en charge hospitalières. La cure a été un moment clé qui lui a permis de s'acheminer progressivement vers une dynamique d'insertion personnelle, sociale et professionnelle. Par ailleurs, sur la fin de son parcours et de sa trajectoire, l'armée a été un élément clé supplémentaire. Antoine explique très bien que l'armée, et notamment ses relations verticales, avec une autorité, lui ont permis de se construire et de s'orienter. Il explique très clairement que dans son groupe, des valeurs de solidarité, de cohésion et de discipline étaient présentes. Cette expérience a probablement dû apaiser une inquiétude psychique, mais elle lui a aussi permis de s'acheminer vers un processus de socialisation. Il ressort aussi assez clairement de son témoignage que l'armée a presque été un substitut à la famille.

Pour ce qui est des réseaux de sociabilité, dans le cas d'Antoine, la communauté religieuse a nourri son besoin de sociabilité.

Perrine CHEVAL

Chargée d'édition, ENPJJ

Vous avez évoqué les différences de temporalité et de logique : il me semble que ceci constitue un lien tout trouvé avec les entretiens que vous avez menés, Guillaume Tellier.

Lorsqu'il souffrait de grandes difficultés psychiques en lien aussi avec sa toxicomanie, il s'est orienté vers une communauté religieuse de type sectaire, qui s'apparentait à de l'embrigadement et à de l'emprise. Mais dans un second temps, quand il allait mieux sur le plan psychologique et personnel, il s'est orienté vers une communauté religieuse beaucoup plus ouverte qu'il décrit comme un espace d'émancipation personnelle et de socialisation, avec encore une prégnance de type de socialisation communautaire. Il y a d'ailleurs rencontré sa future femme.

Aujourd'hui, c'est un monsieur d'une trentaine d'années, qui a failli devenir infirmier, et qui travaille en Allemagne en tant que technicien supérieur. Il s'est en effet réorienté dans le domaine de l'industrie. Il est marié, et a malheureusement perdu son papa durant la recherche-action.

J'aimerais partager avec vous quelques réflexions pour terminer. Nous sommes dans une phase où nous cherchons des outils, et nous souhaiterions que le DIPC impulse la coéducation avec la famille et le jeune. Je souhaiterais que nous restions très humbles, parce que je retiens de cette recherche-action qu'il s'agit de processus complexes et interactifs, dans lesquels s'intriquent le parcours de vie et la trajectoire institutionnelle du sujet.

Cette recherche-action m'a conduite à m'interroger sur la nature même de la construction de l'identité, et quand bien même nous disposerions d'une kyrielle d'outils, nous devons rester humbles. En effet, de la situation d'Antoine, je garde présent à l'esprit qu'à un moment, un sujet a posé un acte. Au demeurant, j'ai le droit de me dire que si cet accompagnement n'avait pas existé, Antoine n'aurait jamais posé son acte, mais cela est un peu présomptueux. À partir du moment où il est devenu sujet et où par exemple il a décidé d'aller se faire soigner, il est devenu ce qu'il est aujourd'hui.

Guillaume TELLIER

Doctorant en sociologie, université de Poitiers

Tout à fait. Aujourd'hui, je voudrais prendre une trame temporelle, et notamment partir de la situation de deux jeunes, avec, selon moi, le paradoxe selon lequel les éducateurs parlent à chaque fois des situations des jeunes comme étant une particularité, une singularité sociale très spécifique, rapporté à ma posture de sociologue faisant état de l'unique présence de pauvres, au titre d'une provocation, en vue de faire réagir sur les logiques sociales communes à tout le monde. Pour autant, si je m'arrête là, je ne comprends rien à ce qui se passe, en fait. Au fil de l'enquête, j'ai compris que sont à l'œuvre des logiques sociales communes à la plupart des familles qui viennent les travailler. Par exemple, le fait pour des parents d'être en marge de la société salariale est un point commun à plusieurs familles, comme le fait pour les jeunes d'être inscrits dans des parcours de relégation scolaire, le fait pour les familles d'être encadrées par de multiples institutions et à différents degrés. Tous ces faits restent plutôt communs à une bonne partie des familles des jeunes ayant les parcours les plus longs et des suivis PJJ. En outre, j'ai observé des socialisations juvéniles hors des classes d'âge, c'est-à-dire le fait d'avoir de nombreuses relations avec des jeunes n'ayant pas nécessairement le même âge.

Toutefois, nous ratons des éléments si nous ne prenons pas au mot les éducateurs lorsqu'ils font état d'un point spécifique, en particulier le fait que toutes ces logiques sont systématiquement imbriquées d'une manière très particulière, s'inscrivent dans la temporalité du parcours du jeune, et engendrent des situations qui ne se ressemblent pas. J'aimerais vous montrer à partir de deux exemples comment ces logiques donnent lieu à des situations différentes.

Le premier exemple est celui de Nathan, aîné d'une fratrie de trois enfants dont deux petites sœurs de pères différents. La mère a la charge des trois enfants. Elle ne travaille pas, et n'a pas le permis. Elle a un ami qui a un rôle particulier dans la famille. Suite à la séparation violente d'avec le père de sa dernière petite fille, la mère a été hébergée dans un foyer mère-enfant. S'en sont suivis une mesure judiciaire d'AEMO, puis l'accès à un logement social. Je rencontre Nathan lorsque la famille, composée de la mère, des trois enfants et du copain de la mère, a accédé à un logement social. Concernant la configuration scolaire, le nom de famille de Nathan a un rôle particulier, car il donne lieu depuis l'école primaire à de nombreuses brimades et humiliations sur le mode de l'homophobie.

Nathan fait donc l'objet d'insultes répétées sur son nom de famille et vis-à-vis de sa personne, et est impliqué dans de multiples bagarres. Sa mère raconte tous les épisodes où elle a dû aller elle-même séparer son fils des autres camarades de son âge pour le protéger, s'énervant contre les agents de l'institution scolaire qui étaient là, mais ne faisaient pas leur travail selon elle. Ce fait noue quelque chose dans le rapport de la mère aux institutions, contre lesquelles elle a souvent défendu son fils. Les difficultés scolaires apparaissent rapidement pour Nathan. Il est alors scolarisé dans des filières de prise en charge à grandes difficultés, voire de handicap. Il a fait CLIS, SEGPA et ULIS en lycée, mais sa scolarité a quand même été relativement suivie, même s'il fait partie des moins diplômés. Les brimades ont duré durant toute l'enquête : on lui déchirait ses habits aux ciseaux, on lui mettait du camembert dans son lit, il subissait des humiliations. La mère entretenait donc un rapport très ambivalent aux institutions : tantôt elle protégeait son fils contre elles et contre le contexte institutionnel qui rendait possibles ces brimades ; tantôt elle avait besoin de s'en remettre aux institutions, car elle n'était pas en mesure de faire face seule à toutes ses difficultés. En même temps, tous les encadrements dont elle bénéficie lui occupent une grande partie de sa semaine. En effet, autour de cette scolarité s'est mis en place tout un réseau institutionnel (le Sessad, les psychologues scolaires, l'assistante sociale de secteur, etc. – j'ai compté environ quatorze intervenants autour de la famille, qui fait partie de celles les plus encadrées). Lorsque je lui ai proposé des entretiens ethnographiques, elle a consulté son planning d'entretiens, dont elle parle comme d'un vrai travail, et le week-end, elle se repose de son quotidien fait de ces multiples sollicitations. Concernant la sociabilité juvénile, celle de Nathan a toujours été placée sur le mode de la violence et de la menace. La socialité liée au plaisir s'effectue plutôt avec ses petites sœurs, ou avec les enfants d'amis de sa mère âgés de 7 ou 8 ans.

Il évoque des moments de partage et de jeux avec ces enfants, alors qu'il a cinq ou six ans de plus qu'eux.

Le deuxième exemple est celui de Tonio, qui est lui aussi l'aîné d'une fratrie de trois enfants. Son père gère une petite affaire qui ne fonctionne pas très bien – un garage. Sa mère est officiellement inactive, mais en réalité, elle s'occupe du secrétariat et de la comptabilité du garage. Progressivement, elle va prendre en charge tous les contacts institutionnels qui se cristalliseront autour de Tonio. Des difficultés apparaissent lorsque Tonio entre au collège : il connaît un parcours de rupture scolaire assez classique, puisqu'il va fréquenter en deux ans six établissements différents, avec des sanctions ordinaires au départ, puis plus marquées (exclusion, etc.). Ce parcours scolaire va générer des tensions au sein de la famille, y compris économiques, liées à l'essai de solutions privées coûteuses, à la réparation de matériels endommagés par Tonio, etc. La mère sollicite une aide éducative contractuelle, décidée par le juge.

Perrine CHEVAL

Chargée d'édition, ENPJJ

Nous pourrions conclure sur deux aspects : d'une part, votre réflexion par rapport à l'outil « Répit » ; d'autre part, le décalage des professionnels, ce qui n'a pas été repéré, pensé ou saisi sur le moment.

Par ailleurs, quelles perspectives s'offrent en termes de pratique de prise en charge en lien avec cette réflexion sur les réseaux de sociabilité ? J'aimerais aussi avoir votre analyse sur les différentes logiques à l'œuvre et leur traduction notamment sur les parcours.

Laurence STIQUEL

Éducatrice, UEMO, PJJ, Montbéliard

Nous aimerions vous présenter l'outil que nous avons créé suite à cette recherche-action. Nous sommes convaincues de ce que nous avons fait, sachant que chacun peut y piocher ce qu'il veut et ce qui l'intéresse. Nous l'avons appelé « Répit ». Pourquoi ce nom ? Nous avons de nombreux mots à inclure dans cet outil : parcours, individuel, étape. Nous nous sommes dit que le résumé des étapes du parcours individuel d'un jeune est une bonne idée pour ce document, qui est désormais pour nous un véritable outil, parce que nous le construisons avec le jeune et sa famille. Ce n'est pas nous qui fixons les attentes et les objectifs ; ils sont définis par le jeune, et la famille en prend conscience lorsqu'il les écrit.

Nous avons divisé Répit en deux parties. La première partie est dédiée à l'administratif, qui est incontournable pour rester dans la légalité. Cette partie comprend les coordonnées du service, l'état civil du jeune et de ses parents, le type et le contenu de la mesure (contrôle judiciaire, obligations, etc.), le nom du magistrat et les échéances.

Mais c'est un échec, car la famille vit mal certaines questions posées par l'éducatrice sur les liens entre les frères et les sœurs. Par exemple, la petite sœur raconte qu'elle est allée dormir dans le lit de son grand frère, ce qui a éveillé des soupçons. Par conséquent, la famille n'a pas supporté de se voir accusée alors qu'elle était en position de solliciter une aide institutionnelle, et l'initiative de la mère a été très mal perçue par le père et le fils aîné. Dans son propre foyer, elle s'est fait remettre en cause, et s'est finalement ralliée à la position des hommes en ne prolongeant pas cette aide éducative. À l'inverse de Nathan, la sociabilité de Tonio se tourne vers les plus âgés : il est surclassé au foot, qu'il pratique avec des jeunes âgés de trois ans de plus que lui ; il sort toujours avec des petites copines qui ont quatre à cinq ans de plus que lui, et fréquente des copains également plus âgés. Par conséquent, Tonio ressemble physiquement à un jeune de 17 ans alors qu'il n'en a que 14.

La deuxième partie de cet outil est un cahier que le jeune transforme à sa guise et qu'il s'approprie. Il peut y écrire tout ce qu'il pense et tout ce qu'il a envie d'y écrire. Ces cahiers sont désormais à la disposition des jeunes dans les mesures, et nous avons été très surpris de prendre connaissance de ce qu'ils y inscrivent. Un jeune peut écrire par exemple : « *Ça me soûle d'être là, mais qu'est-ce que ça me fait du bien !* » Nous pouvons donc commencer et terminer un entretien différemment. Quand un jeune souhaite reprendre son cahier depuis le début et le relire avec nous pendant un entretien, nous pouvons aussi voir son évolution. Ce cahier est accessible au jeune, à sa famille et à nous. Chacun peut y écrire quelque chose, et les parents peuvent y déposer quelque chose si le jeune est d'accord.

Abla ANDRÉ

Éducatrice, UEMO, PJJ, Montbéliard

J'illustrerai les propos de Laurence Stiquel avec quelques commentaires que j'ai tirés des Répits que j'ai expérimentés. Un jeune écrit par exemple : « *Je me sens bien aujourd'hui. Ma formation me permet d'avancer et de montrer de quoi je suis capable. Maintenant, il ne me reste plus qu'à décrocher un stage, et j'espère m'inscrire au permis au plus vite.* » Il écrit à un autre moment : « *Il fait froid, et je suis malade.* » La fois d'après, il écrit : « *Dans mes objectifs, il faudrait que j'aille travailler à Peugeot ou faire un CAP, faire de la relaxation pour m'aider à me détendre, arrêter de fumer, partir en vacances.* »

Laurence STIQUEL

Éducatrice, UEMO, PJJ, Montbéliard

Le cahier contient donc des émotions, des humeurs du jour, ainsi que des objectifs. Parfois, les objectifs inscrits par les jeunes sont beaucoup plus ambitieux que les nôtres. Ils font aussi un retour important et impressionnant sur leur parcours de vie, sans que nous le leur demandions. Les changements induits chez nous sont une assimilation des concepts sans le vouloir. Nous portons donc un regard différent et décalé sur la prise en charge des jeunes. Nous parlons non plus de prise en charge, mais d'accompagnement. Concernant les points tournants, nous attendons de voir ceux qui sont nommés par les jeunes avant de les définir nous-mêmes.

Guillaume TELLIER

Doctorant en sociologie, université de Poitiers

Les deux singularités sociales que j'ai évoquées précédemment se traduiront différemment dans les parcours. Pour Nathan, il sera question de préserver sa scolarité dans le département, de l'écartier à tout prix d'un collectif composé de pairs sauvages, du fait de ce que perçoit l'éducateur de cette situation. Il s'agira donc de trouver une solution de placement au civil. À l'inverse, pour Tonio, le parquet et le juge auront une appréhension de sa situation bien supérieure à celle qu'ils ont habituellement pour des mineurs du même âge pour lesquels il s'agit de premiers faits. Dès le départ, ils prononceront un contrôle judiciaire et une liberté surveillée pour Tonio, ce qui placera l'échelle très haut pour des premières poursuites, et mènera rapidement Tonio dans un placement en CER, sans passer par les mesures que connaissent habituellement tous les autres

Le jeune indique ainsi ses objectifs spontanément. Un autre jeune écrit : « *Changement de copine, nouveau boulot, tout pour réussir. Le boulot me permet de grandir et de voir les choses autrement. Je veux montrer à ma copine que je suis un homme, même si elle aime mon côté fofou. Mon projet, c'est d'habiter tout seul, ne rien demander à personne, être autonome.* »

Nous essayons de confronter les regards de chacun sur le sujet. Pour nous, le Répit est devenu un support, un média à la communication et un mode d'entrée en relation. Il fait désormais partie du panel d'outils mis à la disposition du service.

Pour finir, je souhaite remercier Florence Arnould qui est à l'initiative de cette recherche-action, Catherine Delcroix, Yasmine, ainsi que tous mes collègues de la recherche-action.

jeunes de son âge (mesures de réparation, placements en UHD, en UHC, etc.).

Enfin, dans mon enquête, je parlais du principe que le placement consistait en un changement de cadre, et que nous observerions une transformation chez les jeunes. En fait, en analysant mon matériel, je pose davantage l'hypothèse inverse : le placement provoque plutôt une réactivation de situations que ces jeunes connaissaient déjà. Ainsi, lors de son placement en CER, Tonio se retrouve à 14 ans au milieu de jeunes de 16 ou 17 ans. Or, il connaît bien cette situation de se retrouver au milieu de jeunes plus âgés que lui. Il retrouve aussi des interactions sur le registre de l'engagement corporel, y compris avec les éducateurs qui savent se battre, et c'est ce qu'il aime bien

Pour ce qui est de Nathan, il retrouve au sein de ses familles d'accueil les mêmes mécanismes de stigmatisation qu'il vivait à l'école. Il ne faut pas postuler sur la création d'une nouvelle situation qui va donner lieu à la construction de nouvelles ressources et dispositions sociales au moment du placement. Bien souvent, des situations connues sont reproduites du fait des expériences institutionnelles antérieures.

LE MOUVEMENT DES TRAJECTOIRES DE VIE DES JEUNES JUDICIARISÉS FACE AUX PRATIQUES DES PROFESSIONNELS

Dominique de FRAENE

Professeur en criminologie, directeur général adjoint du Centre de recherches criminologiques, Université Libre de Bruxelles, Centre de recherche en Criminologie

Après un panel de chercheurs et de travailleurs sociaux particulièrement riche, j'évoquerai les pratiques professionnelles, c'est-à-dire l'art d'exercer un métier. J'ai choisi de vous proposer une intervention qui questionne le poids des interventions socio-éducatives sur les trajectoires de vie des jeunes judiciairisé(e)s. Dans quelles conditions les actions des professionnels socio-éducatifs (psychologues, assistants sociaux, éducateurs, etc.) sont-elles susceptibles d'infléchir les trajectoires des jeunes ancrés dans une délinquance systématisée, une délinquance exclusion, une carrière déviante? Je limiterai donc mon propos aux jeunes ayant déjà un dossier judiciaire assez fourni. Pour se repérer face à la question de l'effet des institutions du travail social dans la vie des jeunes, je décomposerai mon exposé en trois parties.

Dans un premier temps, je développerai mon propos autour des évolutions touchant les systèmes de justice des mineurs et des transformations affectant le travail social dans nos sociétés contemporaines. Dans un deuxième temps, j'examinerai les principaux résultats de recherches que nous menons à l'Université Libre de Bruxelles auprès des publics judiciairisés et des professionnels. Enfin, dans un troisième temps, pour tenter de voir clair autour de la vaste question qui touche au sens du travail socio-éducatif, je valoriserai et mobiliserai des travaux de criminologie sur les sorties de délinquance. Ces travaux, me semble-t-il, peuvent constituer de solides points d'appui pour permettre au travail social de s'autonomiser, de se recentrer sur ses valeurs essentielles face à certaines velléités de « managérialisation ».

Les évolutions des systèmes de justice des mineurs en Europe et les mouvements ayant affecté le travail socio-éducatif

À propos des systèmes de justice des mineurs, j'avais mené il y a quelques années une recherche européenne avec Francis Bailleau et Yves Cartuyvels. Nous avons pointé certaines évolutions contemporaines montrant d'une part un démantèlement partiel du paradigme protectionnel de l'État social, c'est-à-dire celui de la philosophie de l'ordonnance française de 1945 et celle de la loi belge de 1965, d'autre part des modèles s'affichant comme sanctionnels et composant en même temps avec des options et des colorations de justice réparatrice ou restauratrice. Dans la logique de l'État social et de l'ordonnance de 1945, le jeune judiciairisé est perçu comme un être socialement vulnérable. L'État doit s'occuper de sa situation, traiter son problème, par des actions collectives et individuelles. Dans cette idéologie, nous considérons que l'État a une responsabilité face à la délinquance des jeunes, et qu'il doit intervenir face aux mécanismes générateurs d'inégalités et prendre en charge la réhabilitation des mineurs.

Cette logique n'est pas totalement anéantie aujourd'hui, mais dans certains pays, les modalités d'action ont tendance à se recentrer sur des objectifs de responsabilisation et d'activation. Dans le même temps, de plus en plus de discours publics appellent à un retour de l'autorité, comme s'il était nécessaire à certains de « montrer les muscles » face à la délinquance des jeunes. Par conséquent, des discours nous parlent de la sanction, mais de manière complètement décomplexée. Aujourd'hui, la délinquance est perçue davantage comme la conséquence d'une problématique personnelle que l'auteur doit être capable d'affronter. L'auteur doit donc pouvoir se prendre en main et s'assumer. Cela engendre des systèmes de justice hybrides, par accumulation de couches, qui tournent autour d'un axe moderne: la responsabilisation.

Je vous propose d'interroger la notion de responsabilisation. Elle est impulsée par des lois et des politiques publiques. Elle met en avant l'image d'un jeune qui doit répondre de ses actes, prendre conscience, être capable de se transformer, peu importent les ressources mobilisables autour de lui – là n'est plus la question. Il suffit de développer son capital humain, ses compétences, d'en faire un jeune bien équipé : il pourra alors s'en sortir.

Les principes de la responsabilisation et du retour à l'autorité émergent comme des ressorts d'intervention, affectant autant les juges que les travailleurs sociaux, concurrents et importants, à l'heure où les facteurs d'intégration s'effilochent. En effet, il est clair que les inégalités sociales s'accroissent dans nos sociétés. Le travailleur socio-éducatif encadrant ces jeunes doit donc mettre en œuvre des pratiques recentrées sur la prise de conscience, les habiletés sociales, le *monitoring*, le comportementalisme à court terme et le projet. Les pratiques sont donc moins focalisées sur l'intégration sociale et professionnelle, comme si ces objectifs étaient peut-être inatteignables. L'injonction avec laquelle doivent composer les professionnels de l'accompagnement est de se concentrer sur un jeune, qui est doté de droits formels et qui est considéré comme apte à trouver en lui les ressources qui lui permettront de s'en sortir, ressources que les travailleurs sociaux ne sont plus capables de trouver eux-mêmes dans l'environnement social. Philippe Robert expliquait que jusque dans les années 1970, le rôle des travailleurs sociaux était de convaincre les jeunes délinquants de rentrer dans le rang par une insertion professionnelle, et, dit-il, cela fonctionnait assez bien. Aujourd'hui, les travailleurs sociaux doivent convaincre les jeunes de respecter les règles du jeu social, alors que les jeunes eux-mêmes sont persuadés d'en être exclus, d'où la difficulté. Les jeunes sentent bien que le sacrifice d'aller à l'école et d'y être assidu n'en vaut peut-être plus la peine lorsqu'ils regardent la situation des grands frères autour d'eux. À propos de la responsabilisation et de ses conséquences dans la sociologie française, plusieurs travaux nous éclairent sur ce mouvement, tels que ceux de Gilles Chantrel, qui décrit ces évolutions dans le monde carcéral, ceux de Xavier de Larminat dans le milieu ouvert et dans la probation, ainsi que ceux de Nicolas Sallée portant sur le domaine de la PJJ.

Quelles sont les conséquences pour le travail social ? Dans de nombreux pays, des groupes de travailleurs sociaux et parfois de magistrats ont adopté une position critique à l'égard de ces nouveaux référentiels, qui se préoccupent finalement peu des problèmes de fond (les inégalités sociales, les relégations scolaires et spatiales dans une société d'hyperconsommation de masse qui n'attend rien d'eux) rencontrés par les jeunes concernés.

Comme le dit Serge Paugam, la grille de lecture des inégalités est donc déplacée : aujourd'hui, la vulnérabilité des jeunes réside moins dans les inégalités de redistribution, et plus dans l'absence de ressources scolaires, sociales et culturelles, que l'individu doit acquérir dans un parcours truffé de transitions.

Confrontés à une situation de plus en plus dégradée pour une frange de la population, les travailleurs sociaux doivent également supporter les exigences du managérialisme, ou du nouveau management public : faire du chiffre, rendre des comptes, monter des projets, montrer son efficacité et être rentable. La question est de savoir identifier dans quelle mesure les travailleurs sociaux enfantés par la logique de l'État social, la logique *welfare*, sont affectés par cette pression néolibérale. Comment y ont-ils répondu individuellement et collectivement ? Je trouve cette question très intéressante, mais j'ai peu de réponses précises à vous apporter dans le champ de la justice des mineurs. J'entends bien autour de moi les travailleurs sociaux et anciens collègues, qui sont las et désenchantés. Je vois bien que le monde de la recherche subit aussi ces tendances du managérialisme. Des collègues tombent comme des mouches et sont épuisés. Toutefois, je n'ai pas de travaux sur le domaine qui vous préoccupe.

Une autre question est de savoir dans quelle mesure et sur quelles bases peuvent se déployer des alternatives au travail social poussé par le néolibéralisme. Cette question est intéressante à traiter. Je pense qu'il existe des marges de manœuvre dans le travail social et des capacités de résistance dans la boîte noire de l'interaction entre un jeune et un éducateur. Cependant, cette question est complexe, d'autant plus qu'il n'existe pas de science du travail social.

Comme le dit Foucart, dans l'action, le travailleur social doit tenter de remédier à un dysfonctionnement, en mobilisant certes des compétences techniques et psychoéducatives – c'est-à-dire repérer et diagnostiquer un risque pour le gérer, pointer un manque qui devient perfectible. Cependant, dans l'art d'exercer votre profession, dans la tactique du travailleur social, toute une série de compétences sont mobilisées : le flair, la ruse, la débrouillardise, la souplesse d'esprit, la feinte, l'empathie, toute une gamme d'habiletés diverses, un art de l'ordinaire.

Concernant cette dernière compétence, lorsqu'un travailleur social boit une limonade avec deux jeunes dans un CER, il travaille ; il met en œuvre des compétences importantes, mais qui ne sont pas visibles. Nous pourrions penser que tout le monde pourrait le faire, ce qui est loin d'être le cas. Toute une série de compétences sont donc mobilisées, et sont acquises par l'expérience et la connaissance des publics, qui permettent de réaliser en quelque sorte du « sur mesure ».

Les enseignements que nous pouvons tirer du mouvement des trajectoires des jeunes

Entre 2011 et 2013, nous avons mené plusieurs recherches auprès de jeunes et d'éducateurs, au cœur des IPPJ, qui sont les équivalents, en Belgique, des CER français. Nous avons également travaillé dans des centres fédéraux fermés belges, équivalents aux EPM français. Nous avons réalisé environ soixante-dix entretiens avec trente-huit jeunes.

Par ailleurs, nous avons analysé environ cinquante entretiens radiophoniques réalisés par un éducateur d'une AEMO partenaire. Ces entretiens radiophoniques s'intitulent « Les carnets de route », et s'apparentent à l'activité « Pose ton flow » présenté précédemment par Catherine Delcroix.

De manière complémentaire, nous avons organisé des focus groupes avec des professionnels des IPPJ pour discuter des résultats obtenus à partir du discours des jeunes et tenter de co-construire des savoirs.

Notre question de recherche visait à comprendre comment les jeunes reconstruisent leur parcours social, judiciaire et scolaire, quels étaient les événements marquants et les tournants dans leur vie, et comment ils se projetaient dans l'avenir. Nous commençons l'entretien simplement, avec une consigne très générale, dans un lieu neutre. Les jeunes étaient libres d'accepter ou non l'entretien. Nous demandions aux jeunes de nous raconter ce qui les avait amenés au cœur de l'institution à discuter avec un chercheur.

Le chercheur qui est intervenu précédemment expliquait que les situations s'imbriquent de manière différente à chaque fois. Dans le travail social, le savoir est localisé, et lié aux circonstances. Il obéit à une logique de « bons coups », de « trucs » qui réussissent. Ces savoirs sont réappropriés, métissés, appris sur le tas. Cependant, il existe un ADN du travail social. Dans son mouvement de professionnalisation dans le cadre de l'État social, le travail social a développé une morale qui prend en compte la confiance de l'usager, et sa personne, une personne qu'il s'agit d'émanciper par un dialogue et une relation empreinte d'affectivité. Il y a des affects et des émotions qui parlent. La question consiste à savoir si la nouvelle rationalité gestionnaire peut réduire l'autonomie du travail social. La standardisation, ou la normalisation, demandée par la managérialisation peut-elle bouleverser l'exercice d'une pratique ?

L'essentiel des données recueillies auprès des jeunes peuvent se résumer en trois points.

Premièrement, les trajectoires dessinées par les jeunes sont très diversifiées, même si elles peuvent s'agglomérer autour de trajectoires types. La question de la singularité de la trajectoire des jeunes a été déjà posée aujourd'hui. Essentiellement, quatre trajectoires types reflètent des manières dont les jeunes se racontent et évoquent les points tournants dans leur vie.

Deuxièmement, les jeunes interrogés ont conscience de leur fragilisation sur plusieurs plans : socio-économique, familial, scolaire. Pour nombre d'entre eux, le placement dans un centre fermé vient perpétuer, symboliser l'apprentissage d'un rejet, d'une anormalité, un apprentissage qui a parfois été initié précocement chez eux. Autrement dit, pour beaucoup, l'enfermement se joue aussi dans la « vie libre », c'est-à-dire dans la vie d'où ces jeunes viennent et où ils retourneront, sans doute plus vulnérabilisés pour certains par la marque de l'enfermement. En effet, ces jeunes ont connu l'enfermement dans la relégation scolaire, la captivité immobilisante mais rassurante dans l'espace de leur quartier, l'enlèvement dans les circuits d'aide, soit des enfermements multiples, et un immobilisme contre lesquels luttent leurs juges et leurs éducateurs, en cherchant des lieux d'accueil, en les enjoignant de s'activer, de développer des projets et de se prendre en main.

Troisièmement, cette fragilisation et cet enfermement semblent aller de pair, pour de nombreux jeunes, avec un sentiment de fatalisme. Nombreux sont ceux pour lesquels se projeter dans l'avenir est très compliqué. Ils préfèrent vivre au jour le jour, et beaucoup ont conscience que leur moment de gloire se situe pendant leur adolescence, maintenant.

Face à un avenir incertain, nombre d'entre eux souhaitent brûler la chandelle par les deux bouts. Quand ils voient leurs grands frères et leurs parents, ils ont une vision de leur avenir, et ils ne veulent pas sacrifier le principe du plaisir au profit de celui de la réalité, comme le font les jeunes issus des classes moyennes et supérieures. Dans les recherches anthropologiques menées sur l'univers mental des jeunes, il apparaît que ceux issus de l'immigration dans la ville d'Anvers, par exemple, ne se projettent pas dans l'avenir. Leur moment de gloire, c'est maintenant, et ils sont contents comme ça.

À propos des éducateurs, suite au recueil de données sur la parole des jeunes, nous avons organisé des journées de rencontres avec les intervenants éducatifs pour confronter nos résultats. Pour l'essentiel, les éducateurs, psychologues et assistants sociaux se disent très bien outillés pour estimer les capacités des jeunes à se remettre en question et pour stimuler leurs capacités à se responsabiliser. En revanche, ils reconnaissent n'avoir que très peu de prise sur l'objectif de réinsertion sociale, et ils s'interrogent sur les outils et compétences à transmettre pour que les jeunes « réussissent dehors », comme le dit un éducateur.

L'intérêt des enseignements de la désistance, sur les sorties de délinquance pour le travail social

Les recherches que je viens d'évoquer ont été menées en Belgique et commanditées par le ministère en vue de mieux connaître les publics et leurs modes de vie, afin de soutenir les interventions institutionnelles. Il s'agit d'un cliché instantané qui permet de cerner la perception des interventions à chaud. Toutefois, ce type d'étude ne permet pas de mesurer le poids des interventions institutionnelles, leur influence positive ou négative, à moyen et long terme. Pour ce faire, il est nécessaire de mener des études longitudinales sur les parcours de vie. Il faut prendre des cohortes d'individus, les suivre pendant des années, et répéter à espaces plus ou moins réguliers des entretiens avec ces personnes pour voir leur évolution. Malheureusement, ce type de recherche n'est pas financé en Belgique parce que non rentable. Il est plus rentable de s'intéresser aux raisons du passage à l'acte qu'aux raisons de sorties de délinquance, et ce type de recherche relève davantage d'une tradition anglo-saxonne.

Les travaux de Nicolas Sallée notamment ont bien pointé cela dans certains centres fermés en France. Ainsi, dans sa thèse, il rapporte que des éducateurs interrogés passaient des après-midi avec les jeunes, dans les années 1970 et 1980, à passer des coups de fil pour trouver un *job* et une intégration socio-professionnelle ; aujourd'hui, ils passent des après-midi à essayer de les conscientiser, à leur faire rédiger des rédactions sur les faits commis, en bref à faire du narratif. Des changements sont exprimés par certains travailleurs sociaux, à savoir qu'aujourd'hui, il est fait davantage d'introspection faute peut-être de pouvoir faire autre chose.

Par ailleurs, les éducateurs s'activent beaucoup et activent les jeunes à la fin du placement pour élaborer un projet de sortie à montrer au juge. Encore une fois, les éducateurs ont peu d'emprise sur l'environnement des jeunes, comme ils le regrettent. Certains se découragent de voir revenir de « bons clients ». Ils souhaiteraient renforcer le travail en réseau proche du milieu de vie des jeunes, un travail qui, en Belgique, est souvent sous-traité et mené par d'autres opérateurs. J'en arrive à la fin de ce modeste diagnostic partiel sur la situation belge à partir de lieux clos que sont les IPPJ.

Néanmoins, cela arrive, et j'applaudis l'initiative de l'ENPJJ qui a financé la traduction de l'ouvrage de Marwan Mohammed sur les sorties de délinquance. Je vous recommande d'ailleurs cet ouvrage, qui parvient à faire percoler ce concept éminemment positif dans le domaine du travail socio-éducatif en France.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser des recherches criminologiques intitulées « Recherches en matière de désistance ». La désistance est le processus qui préside à l'arrêt des carrières délinquantes. Qu'est-ce qui fait qu'une personne ancrée dans une délinquance systématisée, une « carrière », décidera de sortir de la délinquance ? Quels sont les éléments déclencheurs ? Comment tiennent-ils le coup dans la durée dans ce processus, qui peut connaître des rechutes ?

En effet, l'arrêt sec et net de la « carrière » n'existe quasiment pas. Pour comprendre ces recherches sur la désistance, une leçon de base en criminologie est nécessaire : il s'agit de la courbe des âges de la délinquance. Une courbe de Gauss est observée. Le plateau supérieur où les personnes, notamment les garçons, produisent le plus de délinquance, correspond à une échelle d'âge comprise entre 17 et 23-24 ans. Ensuite, la courbe redescend. Elle est donc très optimiste, et montre finalement que l'immense majorité des personnes impliquées dans des parcours, pour autant qu'elles n'aient pas de troubles psychologiques profonds, finissent par s'en sortir, et souvent beaucoup plus tôt qu'on le pense généralement dans le sens commun. J'ai participé à un certain nombre de visites d'établissements carcéraux avec mes étudiants : ils sont toujours étonnés d'observer la moyenne d'âge des détenus, qui est proche de celle des étudiants de master 2.

Pour terminer mon exposé, je ne vous inviterai pas à faire le tour des connaissances produites par ces études, sur lesquelles nous reviendrons demain avec une éminente spécialiste de la question, Lila Kazemian, qui a reçu un prix de la part de Christiane Taubira pour ses travaux. Je souhaiterais simplement valoriser quelques résultats importants de ce type de recherche et dégager de ce point de vue le type d'accompagnement socio-éducatif qui aurait le plus de chances de provoquer et soutenir un processus de désistance. Pour cela, je reprendrai, en l'adaptant et en la complétant, la série de repères pour les politiques énumérés par Fergus McNeill, Steve Farral et Shadd Maruna. Je me focaliserai sur quatre points fondamentaux.

1- Les trois grandes portes de sortie empruntées pour sortir de la délinquance

La première est l'embauche dans un travail stable : le Graal du CDI, voire un stage ou un service civique, un travail qui permet de tisser d'autres liens sociaux, d'offrir des relations positives, ainsi que des ressources financières alternatives. Une personne qui quitte un trafic de stupéfiants doit développer à la fois de nouvelles routines et des moyens de substitution pour vivre. La deuxième porte de sortie principale, souvent liée à la stabilisation professionnelle, est l'engagement dans une vie de couple, qui suit souvent une stabilisation. Enfin, la troisième voie de sortie est la pratique religieuse.

Ces trois types de liens aident à croire en soi et en autrui. Ils s'appuient sur des autrui significatifs – la question des liens forts et faibles. Il est clair que dans notre société salariée actuelle, le manque de besoins en emplois peu qualifiés et de qualité amenuise les possibilités de désengagement, et conduit parfois notamment à des replis sur des emplâtres comme le service civique et le stage. Par conséquent, à mon sens, travailler sur le capital humain et les habiletés n'est pas suffisant.

Il reste indispensable de travailler sur les réseaux du jeune et sur tout ce qui peut favoriser son insertion dans le tissu économique. Fergus McNeill nous dit que l'accompagnement socio-éducatif doit forcément s'appuyer sur la force des réseaux sociaux des jeunes.

Malheureusement, comme le souligne le sociologue belge Abraham Franssen, qui a travaillé sur les modalités d'insertion socio-professionnelle des jeunes, la force des réseaux de jeunes est souvent la force du lien faible. Ces jeunes profitent souvent de liens de sociabilité très denses dans leur quartier, mais ces liens forts sont rarement pourvus des bonnes clés pour aider à accéder à un emploi. Ce message est adressé aux politiques : les vulnérabilités liées aux inégalités de redistribution posent principalement problème, et il faut chercher à les atteindre. Malheureusement, le travailleur social est peu équipé pour travailler sur les macro-contraintes pesant sur les individus.

2- Une sortie de délinquance est surtout une décision subjective et personnelle

Dès lors, susciter cette décision et soutenir la motivation est indispensable. Là, le travail social est bien équipé et peut agir. Ainsi, Steve Farral nous rappelle que ce type d'activité est tout à fait à la hauteur du travail social, mais que faire prendre conscience ne se fait toutefois pas en « deux coups de cuillère à pot ». En effet, pour soutenir un processus de désistance, il faut du temps, le temps de tisser une relation de qualité dans laquelle s'engage réellement le praticien, disent les chercheurs anglo-saxons, accompagner l'effort, faire preuve d'attention, indiquent les auteurs.

Il s'agit de « *facteurs essentiels pour favoriser un processus de sortie* ». La prise de conscience interne est capitale. Toutefois, pour qu'elle se transforme en initiative, il ne suffit pas de le vouloir ; il faut du support et des conditions (cf. Marwan Mohammed).

Dans un autre registre de cette idée de décision personnelle, le travail social doit maintenir cette motivation et aider à garder espoir. Un des ressorts du processus de sortie renvoie à l'effet Pygmalion. Une personne commence à croire qu'elle peut changer de vie lorsque son entourage personnel croit qu'elle le peut, lorsque des autrui significatifs lui montrent à travers leurs yeux qu'elle est capable de le faire.

Enfin, c'est une motivation personnelle, et il est possible de la susciter, en y mettant le temps.

Par ailleurs, le travail social n'est pas toujours payant à court terme, et ne voit pas l'impact de son travail.

3- Travailler avec et non pas sur le justiciable

Tel est le troisième élément propice à un travail social de qualité qui ressort des recherches sur la désistance. Quand la décision est avant tout personnelle, le rôle des institutions est rarement moteur.

Nous devons rester modestes par rapport à nos interventions. Ni le côté répulsif du droit pénal, ni celui maternant du travail social n'ont un rôle moteur.

Par conséquent, il s'agit d'une décision personnelle d'autodétermination, avec en arrière-plan une décision d'auto-guérison. Il faut donc toujours veiller à ce que l'intervention ne soit pas nuisible. Mieux vaut parfois ne pas intervenir.

En outre, les recherches sur la désistance invitent aussi à la tolérance face aux rechutes, aux symptômes et aux récidives. L'arrêt brusque d'une carrière est rare. Le désengagement est un processus, et les rechutes peuvent être fréquentes. Je suis conscient que ces rechutes présentent des problèmes au regard des rationalités judiciaires qui, elles, tablent sur l'absence totale de récidive ou sur la tolérance zéro.

4- Nouer une relation de confiance et accorder sa confiance si l'on cherche à favoriser la désistance

Il s'agit de la chaleur du lien. Le problème est que la justice, qui contamine un peu les interventions du travail social, se nourrit souvent et surtout de méfiance, d'instinct de défense, plutôt que d'instinct de sympathie à l'égard des individus. Reconnaître, valoriser, certifier les avancées, enseigne Shadd Maruna, est capital.

L'effet de ce type de relations (le petit geste d'hospitalité du travailleur social, le court dialogue, le clin d'œil ou la tape sur l'épaule) n'est peut-être pas bénéfique dans l'immédiat, mais il ressort des enquêtes de désistance que les pratiques du travail social ont des effets à retardement, et parfois très tard. Lorsque des ex-détenus qui ont été longtemps dans une carrière s'expriment auprès des chercheurs, ils mettent en avant des souvenirs de travailleurs sociaux qui remontent très loin. Cet élément est donc important, et peut donner du souffle aux travailleurs sociaux découragés. Bien souvent, les travailleurs sociaux voient peu d'avancées et ont l'impression de « ramer ». Or un petit mot ou une petite tape peuvent avoir un impact mais à long terme. Il s'agit d'une attitude qui ne correspond pas aux exigences quantitatives impulsées par le nouveau management public, mais qui apparaît de plus en plus comme une évidence scientifique si l'on veut questionner l'efficacité.

Si un jeune anciennement *dealer* de cocaïne dit qu'il fume encore des pétards, il y a malgré tout une forme de désistance et une avancée qu'il faut valoriser.

Comme l'indique Marwan Mohammed, les trajectoires de désistance sont multiples et variées, comme celles d'entrée en délinquance. Cela signifie qu'il est nécessaire de faire preuve de créativité, d'éviter une standardisation des interventions, de renoncer, comme le dit Xavier de Larminat, à dresser une *check-list* des facteurs, ce qui est souvent une tentative des nouvelles organisations à l'ère gestionnaire. Encore une fois, ces enseignements ne me semblent pas impossibles à implémenter. Il suffit de camper sur les fondamentaux de l'éthique du travail social : faire de l'artisanat, individualiser, développer un savoir localisé.

Shadd Maruna, un interactionniste qui développe beaucoup ce type d'idées, propose qu'en contrepartie des cérémonies d'étiquetage et de dégradation qui jalonnent les carrières déviantes (passer au tribunal, se faire renvoyer, aller en prison), soient mises en place également des cérémonies officielles de « désétiquetage », de préférence réalisées par les personnes et institutions ayant procédé à la dégradation. Cela permettrait d'authentifier le changement. Les institutions doivent montrer à la personne qu'elles lui accordent une confiance nouvelle, ce qui va l'encourager à se maintenir dans un processus de désistance.

En conclusion, comme Serge Paugam l'a montré dans ses travaux sur la managérialisation des problèmes sociaux, la nouvelle rationalité gestionnaire a pu s'imposer parce qu'a été mené un travail symbolique de délégitimation de la rationalité précédente, qui était nourrie par la question sociale. Nous avons entendu et entendons plusieurs discours : le travail social est coûteux, inefficace ; la justice des mineurs est trop laxiste ; tenter de comprendre, c'est entrer dans une culture de l'excuse ; l'on ne peut pas faire de ces jeunes des assistés qui ne font pas assez d'efforts pour se prendre en main...

Les observateurs du travail social estiment que ces offensives pour accroître le contrôle managérial sur les professions, ainsi que la standardisation et la normalisation des pratiques constituent des menaces pour l'autonomie du travail social. Le travail social est fragile. Il n'existe pas véritablement de science sur laquelle il peut s'adosser. Notre plongée dans les travaux relatifs aux sorties de délinquance permet de remettre en question cette délégitimation, l'importance du maintien d'une autonomie de réflexion du travailleur social, d'un usage des marges de manœuvre. À mon sens, un repli sur l'art du travail social reste tout à fait à l'ordre du jour. Finalement, les études sur la désistance montrent que les institutions de protection de la jeunesse ou celles de la pénalité n'ont pas un rôle moteur dans le retour au droit chemin. En effet, la pression sociale de la sanction et le rôle répulsif du pénal jouent un rôle moins important qu'on le pense. Les institutions pénales doivent prendre conscience des dommages collatéraux de leurs interventions, du marquage, de la stigmatisation. Au final, la décision de changer reste personnelle, mais elle doit trouver appui sur des concrétisations. Un travail social de qualité peut alors jouer un rôle de catalyseur entre le contexte, les ressources et la situation des jeunes.

VENDREDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2017

LA MOBILISATION DES RÉSEAUX DE SOCIABILITÉ DES JEUNES : VERS UNE SORTIE DE LA DÉLINQUANCE ?

VULNÉRABILITÉ SOCIÉTALE ET RÉSEAUX DE SOCIABILITÉ

Lode WALGRAVE

Professeur émérite en criminologie, Université KU Leuven, Belgique

La délinquance juvénile et ses formes

En criminologie, on distingue généralement deux types de délinquance juvénile. Le premier est celui commis par la très grande majorité des jeunes, par des adolescents moyens. Selon les chiffres, la plupart des jeunes âgés de 13 à 16 ans commettent au moins un délit par an, soit un acte qui pourrait être qualifié de délictueux par la loi. Il s'agit parfois de petits vols, d'actes de vandalisme ; cela consiste à emprunter les transports publics ou à consommer sans payer... Ce sont généralement des faits légers ; cependant, le nombre de ces actes, qui ne sont jamais enregistrés par la police et sont commis par l'adolescent moyen surtout masculin, est assez élevé. Cette délinquance disparaît graduellement à partir de l'âge de 16-17 ans, avec quelques exceptions. L'usage de drogues, toujours considéré comme un acte délictueux dans nos pays, se poursuit.

Ce type de comportement se comprend comme un rite de transition, une recherche de sa position sociale, de son autonomie, une volonté de tester les limites de son comportement, de montrer à ses camarades tout ce que l'on ose faire. Il disparaît au fur et à mesure que le jeune s'engage dans des activités avec une perspective dans le futur, en matière professionnelle ou dans le cadre d'une relation plus ou moins stable.

Un deuxième type de délinquance concerne les jeunes qui commettent des infractions plus fréquemment, dont les actes peuvent être plus graves et dont le comportement persiste plus longtemps. Dépendant des critères employés dans différentes recherches, il s'agirait d'entre 5% et 10% des jeunes. Certains s'engagent dans un style de vie délinquant. D'autres réduisent leur délinquance plus tard, vers l'âge de 25-30 ans.

Pour le premier type de délinquance juvénile, nous pouvons faire appel aux théories du développement « normal » des adolescents et jeunes. En revanche, pour le deuxième type, celui qui semble persister, on construit des théories plus spécifiques et spécialisées.

Deux modèles explicatifs de la délinquance persistante peuvent être déclinés.

Certains chercheurs attribuent la délinquance persistante à des caractéristiques individuelles, telle qu'une intelligence moindre, une forme d'impulsivité, une méfiance extrême, des dysfonctionnements des fonctions cognitives et de psychopathie. D'autres expliquent la délinquance persistante par l'intervention et l'influence d'un contexte social du jeune. Ce contexte intéresse la famille, le quartier, les expériences scolaires, les copains.

Les caractéristiques individuelles et sociales sont liées dans la genèse du comportement criminel, l'un et l'autre ne peuvent évidemment pas être exclus. Cependant, il est difficile voire impossible d'évaluer ou de mesurer l'importance d'une caractéristique et l'effet de ces variables sur le phénomène criminel persistant. Les caractéristiques individuelles sont le résidu d'une certaine disposition qui s'est actualisée pendant le parcours à travers les relations et institutions sociales. L'individu qui se présente devant le psychologue porte avec soi toutes ses expériences vécues, situées dans un cadre social et institutionnel. Ce serait témoigner d'une vue trop courte si l'on se limitait à interpréter les mesures des examens individuels comme des caractéristiques individuelles sans plus. Les tests et quotients d'intelligence, par exemple, expriment non pas l'intelligence en elle-même, mais un rendement de l'intelligence devant un certain test psychologique réalisé dans des circonstances spécifiques. Il est fort possible que le rendement des tests psychologiques de nombreux jeunes non habitués à ces situations soit moins bon que pour d'autres jeunes ou enfants habitués aux situations studieuses (papier, stylo, etc.).

La vulnérabilité sociétale²

La théorie de la vulnérabilité sociétale se focalise sur la délinquance persistante commise par des jeunes en précarité sociale. Ce groupe est certes très important dans l'ensemble de la délinquance juvénile, mais pour autant, il ne représente pas toute la délinquance. Il est vrai que la sélectivité policière et judiciaire à leur égard est bien démontrée.

Pour ce qui est de la méfiance, au regard des expériences que ces jeunes ont déjà vécues, il ne faut pas s'étonner qu'ils soient méfiants. Il s'agit d'une méfiance justifiée, et non d'un trait psychologique ou pathologique.

Il serait naïf de croire qu'un seul facteur ou une seule dynamique serait responsable pour la délinquance plus grave de certains jeunes. Comme tout autre comportement humain, la commission d'infractions dépend d'une interaction dynamique entre une multitude de facteurs, dynamiques et motivations, d'un mélange d'éléments individuels et sociaux. Leur importance relative peut varier. Certains jeunes souffrent de problèmes psychiatriques ou psychologiques, et/ou qui ont vécu dans des familles tellement troublées que leur comportement délictueux doit s'imputer à ces états problématiques.

La littérature sur la genèse de la délinquance des jeunes porte une grande attention à la famille dans laquelle l'enfant/l'adolescent vit. Il apparaît qu'il s'agit surtout de la façon dont une famille fonctionne.

Ainsi, le déséquilibre est crucial entre support et affection vs contrôle et sanction. Il en est de même pour les éducations inconsistantes et imprévisibles. Alors que ces dysfonctions peuvent être liées à des problématiques bien précises (problèmes psychiatriques ou alcoolisme d'un des parents, décès ou maladie grave d'un des parents, divorce), une grande partie en est due à des problèmes sociaux plus larges. Ces familles vivent dans un stress psychologique, social et économique, qui pèsent lourdement sur la façon dont les parents gèrent leur famille et sur les perspectives sociales qu'ils offrent à leurs enfants. Ici, il faut donc situer les caractéristiques individuelles et familiales dans le contexte sociétal plus large : c'est ce que nous faisons dans la théorie de la vulnérabilité sociétale.

Toutes données disponibles montrent que ces jeunes risquent davantage que d'autres adolescents d'être arrêtés et amenés devant la justice pour les mêmes faits.

Durant les dernières décennies, l'émergence des théories intégratives s'est accrue, essayant de combiner certains mécanismes ou facteurs pour expliquer le phénomène.

² Walgrave, L. (1992), *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale*. Genève/Paris, Médecine et Hygiène/Méridiens Klincksiek.

Nicole Vettenburg, et moi-même avons développé la théorie de la vulnérabilité sociétale. Avant nous, tout avait déjà été dit par d'autres théories et recherches empiriques. Nous avons essayé de rassembler toutes ces données un peu fragmentaires dans un cadre cohérent et intégré.

Le noyau de la théorie est qu'une accumulation d'expériences négatives dans les contacts avec les institutions sociétales entrave l'installation de liens sociaux, et aboutit à une perspective sociale défavorable. Cette accumulation a un impact psychologique en provoquant des mécanismes socio-psychologiques et des « caractéristiques » psychologiques qui contiennent le risque augmenté de délinquance. Mais le caractère systématique de ces expériences chez certaines parties de la population doit s'expliquer dans un contexte macrosociologique. Ce n'est pas par hasard que cette partie de la population est touchée, et que des jeunes appartenant à cette partie de la population risquent ces expériences négatives.

Une vision non déterministe et interactionniste

La vulnérabilité sociétale ne suggère pas le déterminisme. Il existe toute une chaîne de risques et d'expériences négatives. Le mot « vulnérable » en soi suggère une potentialité, un risque, mais tous les risques ne se concrétisent pas : toutes les personnes vulnérables ne sont pas blessées effectivement.

La vulnérabilité est donc une potentialité, et en même temps une notion interactionniste : nous sommes vulnérables à quelque chose. Être seul sur une île expose au risque de famine, mais pas à celui du trafic. Certaines parties de la population sont donc vulnérables dans leurs contacts avec les institutions sociales. Ces contacts sont des moments de risques pour elles. Je parle de vulnérabilité sociétale (et non sociale) pour vous expliquer que la vulnérabilité ne réside pas dans les relations sociales.

Les personnes vulnérables peuvent être sociales comme les autres, et peuvent avoir des contacts très constructifs avec d'autres personnes et entre elles. Mais c'est le contact avec la société institutionnalisée qui pose problème, d'où l'expression « vulnérabilité sociétale ».

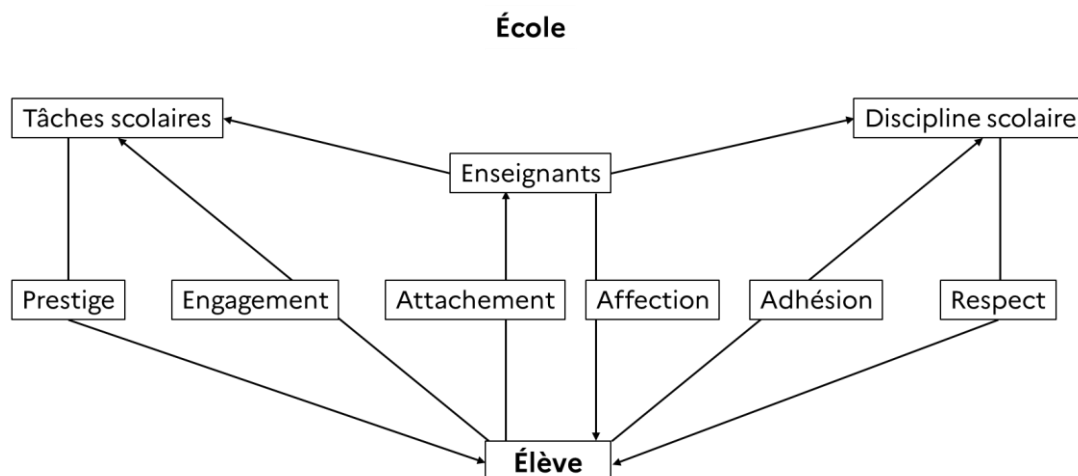
Deux constatations de départ sont à relever. Premièrement, l'école est un endroit crucial. En analysant les recherches menées sur l'émergence de la délinquance des jeunes, il apparaît à chaque fois que la très grande majorité de ces jeunes ont parcouru une scolarité défavorable. Nicole Vettenburg a comparé l'importance des variables familiales à celle des variables scolaires, et ces dernières l'étaient bien plus.

Un jeune vivant dans une famille en « précarité éducative » risque davantage d'avoir de grandes difficultés à l'école. Mais si on peut les séparer, les variables scolaires comptent plus que les variables familiales.

Deuxièmement, les liens sociaux sont cruciaux. La théorie des liens sociaux élaborée par Hirschi indique que les jeunes se retiennent de se comporter d'une façon délinquante parce qu'ils développent des liens sociaux avec des personnes, des activités et des valeurs conformes. Ces liens sociaux comprennent un type de contrôle social externe et interne. Nous avons hiérarchisé les trois types de liens sociaux dans le temps. Les enfants et les jeunes établissent d'abord des liens avec des personnes (les parents, les enseignants), et ce n'est qu'après que les liens avec les activités et les valeurs s'installent. C'est les liens avec les personnes qui les motivent de se conformer aux exigences de performance (activités) et de discipline (valeurs).

L'absence de liens sociaux ne vient pas seulement du jeune ; si le jeune ne développe pas ces liens, le problème peut autant se situer chez l'offre de liens insuffisamment attractif ou motivant.

Il apparaît donc que l'école est l'endroit essentiel pour établir les liens sociaux.

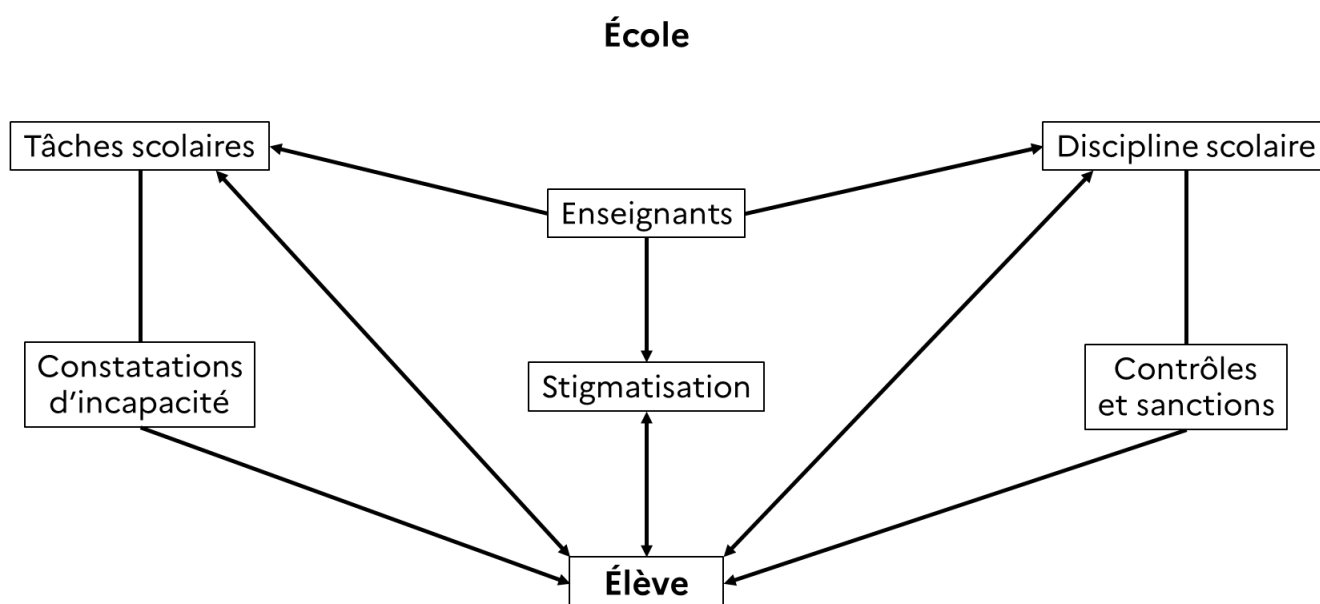


L'élève commence à s'attacher à l'enseignant(e) parce qu'il ressent une certaine affection et une attitude accueillante. La première chose que l'on demande à un enfant qui va à l'école est : est-ce que la maîtresse est gentille ? S'installe donc une relation d'affection et d'attachement mutuel. Mais l'enseignant(e) demande aussi à l'enfant de faire des efforts, par exemple de colorier dans les contours. Parce que l'enseignant(e) le lui demande gentiment et que l'enfant veut plaire à celui(elle) qu'il aime, ce dernier obéit et fait de son mieux. À la fin de sa tâche, l'enfant est invité à se taire, et parce que l'enseignant(e) le lui demande, l'enfant accepte la discipline scolaire. Puis, l'enfant grandit, et connaît d'autres enseignants et d'autres matières.

De plus en plus, ces trois types de liens se développent de façon indépendante. L'enfant s'engage pour les tâches scolaires parce qu'il reçoit un certain prestige, celui d'être un « bon élève ». Cela lui plaît, et il travaille bien pour avoir ce prestige, plus ou moins indépendamment de l'enseignant. Ainsi, les parents, l'école et la famille sont satisfaits de l'élève. De l'autre côté, l'enfant se plie à la discipline scolaire de l'école, qui lui donne aussi du respect, parce qu'il est possible de travailler avec lui de façon constructive. L'élève est apprécié.

La tâche scolaire est précurseur de la tâche professionnelle. La discipline scolaire est précurseur de la loi. Cependant, ce parcours d'insertion ne se produit pas avec tous les élèves.

Les risques scolaires pour certains élèves



Certains jeunes subissent des rejets actifs dans l'école. De nombreux enseignants ont des attentes moins positives à l'égard de ces enfants issus de milieux précaires. La façon dont l'élève est habillé et parle compte pour former un jugement chez l'enseignant, et nombre d'entre eux ont moins d'attentes envers ces élèves moins « attractifs ». Ces jeunes ont alors moins d'occasions que les autres élèves de prouver leurs talents.

C'est subtil, mais c'est ainsi que cela se passe. Bien entendu, certains enseignants essaient de compenser, mais les risques sont réels. Par conséquent, l'enseignant encourage moins l'élève, qui se sent découragé et démotivé. La matière scolaire est moins intéressante. Les élèves sont alors démotivés pour les tâches scolaires, leurs performances sont moins bonnes.

Au lieu de comprendre ces performances moins bonnes au regard de la situation de la classe, l'enseignant les attribue à l'incapacité intrinsèque de l'élève. En plus, comme l'élève est démotivé et qu'il s'embête, il perturbe la classe et il est indiscipliné.

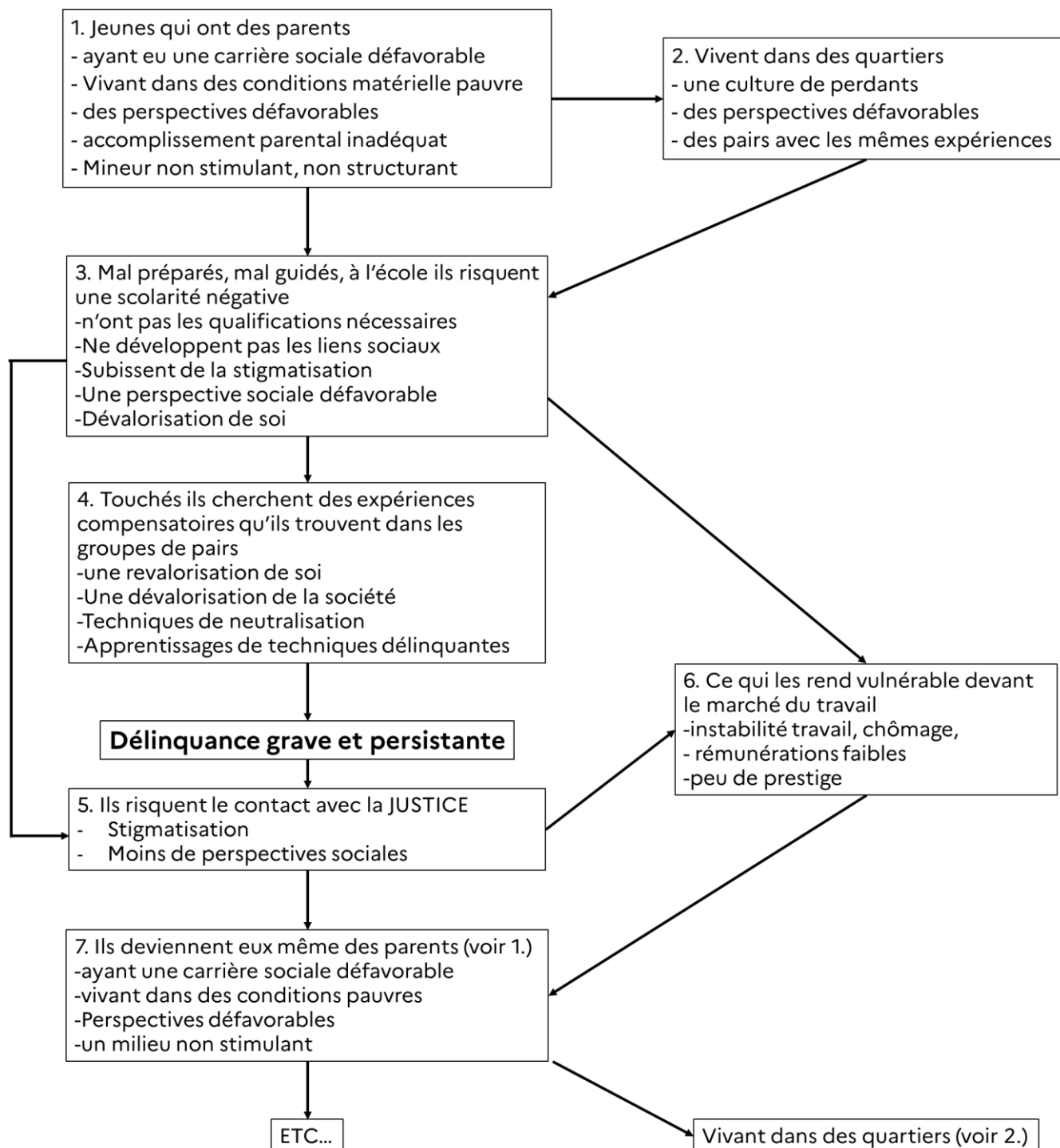
D'avantage de contrôles et de sanctions en sont le résultat. L'enseignant ne voit pas la situation scolaire comme la raison de ce manque de discipline, mais il considère l'élève comme indiscipliné et même inéducable. Cet élève subit de la stigmatisation comme incapable et inéducable.

La stigmatisation est le mécanisme selon lequel un comportement posé dans une certaine situation pour une certaine raison est réinterprété comme une caractéristique de la personne.

Les faibles performances et les problèmes de discipline sont défaits de la situation scolaire et attribués à la personne même. Et ces caractéristiques attribuées poursuivront cet élève dans les classes suivantes, où les attentes négatives seront renforcées, ce qui diminuera encore plus ses opportunités scolaires. Voilà les mésaventures scolaires que risque un enfant en situation de vulnérabilité sociale. Il faut s'en rendre compte que l'école n'est pas un environnement isolé du reste des institutions sociales. Les programmes et les régimes scolaires sont elles-mêmes l'expression des exigences de la société. Le succès ou la défaillance à l'école aura des conséquences pour le reste de la trajectoire sociale.

La trajectoire de la vulnérabilité sociétale

La trajectoire négative par les institutions sociales se dessine dans la figure 3. Il faut voir ce schéma, non pas comme une fatalité, mais comme une chaîne de risques. A chaque chaînon, des événements ou des opportunités positives, ou des capacités individuelles peuvent compenser ces risques.



Les enfants en situation de vulnérabilité sociétale naissent dans des familles où les parents ont souvent eux-mêmes connu des carrières sociales défavorables et les mêmes mésaventures. Ils sont pauvres, et ont des perspectives sociales peu motivantes. Leurs performances parentales et éducatives étant également pauvres, ils offrent à leurs enfants un milieu peu stimulant. Par ailleurs, puisqu'ils sont pauvres, ils vivent dans des quartiers où l'habitation est peu chère et peu confortable, avec des pairs ayant la même expérience.

Dans ces quartiers s'installe une certaine sous-culture de « perdants » pour la société. Lorsque l'expérience est partagée avec d'autres, elle devient une certitude, une donnée intersubjective, et donc une sorte d'évidence. Les enfants vivent dans la rue, parce que les maisons sont petites et peu confortables, et aussi parce que les parents ont moins de contrôle sur leurs enfants. Contrairement à leurs parents, qui se sont résignés à cette situation, ces enfants ne se résignent pas et résistent. Toutefois, ils sont mal structurés, et le rendement d'intelligence sur les demandes conformes est moins bon. Leurs capacités d'interaction sociale avec le monde conforme sont donc moins développées.

Ces enfants entrent à l'école et, comme décrit ci-dessus, ils n'y acquièrent pas les qualifications nécessaires, ils n'y développent pas les liens sociaux, et ils y subissent la stigmatisation. Ils risquent une perspective négative : pour eux, la société n'offre pas grand-chose au regard de leurs expériences scolaires. « Les belles carrières ne sont pas pour eux ». Ils considèrent que c'est leur sort, ce qui entraîne une dévalorisation de soi. Par conséquent, ces jeunes cherchent des moyens de la surmonter et de se revaloriser. Ils le font dans des groupes de pairs, en rencontrant des jeunes vivant la même expérience. Ils se rassemblent, se retrouvent, et commencent à inverser les valeurs en dévalorisant ce qui est valorisé par la société, et en valorisant ce qu'elle dévalorise.

Ils y apprennent aussi la délinquance. En effet, arracher un sac à main nécessite une technique, des habiletés, une certaine audace : cela s'apprend. Ils prennent l'habitude de la délinquance. C'est même une source de prestige dans leur groupe de pairs, même quand on est arrêté par la police et placé dans une institution fermée. Ils peuvent devenir des héros dans les yeux de leurs copains.

Et ainsi, la dévalorisation de soi est complètement renversée.

Il est évident que cela augmente considérablement les risques de délinquance et de contacts avec la police et la justice.

En plus, la carrière scolaire difficile aboutit aussi d'une façon directe à l'affaiblissement de la position sur le marché du travail, avec des emplois peu stables, peu prestigieux et mal payés.

Et ainsi, ces jeunes risquent d'arriver dans une position sociale très comparable à celle de leurs parents. Une carrière sociale peu satisfaisante, des perspectives sociales peu motivantes. Comme leurs parents, ils risquent aussi de ne pas offrir à leurs enfants l'environnement structurant et stimulant, nécessaire pour entamer la vie sociale. C'est comme si la spirale négative continue à tourner de génération en génération.

L'ensemble de mes propos a été démontré par des recherches. Par conséquent, nous avons rassemblé ces divers éléments montrant les liens d'interdépendance et les points d'ancrage pour la prévention.

S'agissant des filles, les statistiques démontrent qu'elles commettent moins de délinquance, même si elles vivent dans les mêmes conditions de vulnérabilité sociétale. Comment expliquer cela ? Pourquoi les risques liés à la vulnérabilité sociétale aboutissent moins à de la délinquance persistante chez les filles ? Nous n'avons que des hypothèses.

Selon la littérature, le rôle des sexes est vécu de façon plus rigide dans les classes ouvrières que dans la classe moyenne. La perspective d'une fille y est moins d'essayer de trouver un emploi prestigieux et bien payé, mais surtout de devenir une épouse et une mère capable de faire fonctionner une famille. Dans cet ordre d'idées, on ne pourrait pas exclure que l'échec scolaire y pèserait moins pour les filles que pour les garçons. L'échec scolaire entrainerait une dévalorisation de soi moins grave. Elles auraient donc aussi moins de raisons pour se chercher une revalorisation chez les pairs par de la délinquance. Une autre hypothèse est le groupe des pairs fonctionne différemment chez les filles. Les groupes des filles sont plus réduites et sont moins présentes dans les rues, elles ont donc aussi moins d'occasions de commettre des délits.

Une trajectoire individuelle dans un contexte sociétal

Ce que je viens d'exposer pourrait s'expliquer par une trajectoire individuelle, commençant avec des parents incapables. Dans ce cas il s'agirait d'une série de risques basée sur la défaillance individuelle des parents. C'est la façon d'aborder la problématique chez beaucoup de responsables. La théorie de la vulnérabilité sociétale offre une vision qui va plus loin. Les parents semblent incapables, parce qu'ils ont subi eux-mêmes des expériences négatives. Les enfants ne marchent pas bien à l'école, parce qu'ils vivent dans de telles familles et de tels quartiers, et parce que l'école leur propose une offre moins motivante. Les expériences négatives avec les institutions sociales affectent les perspectives et les motivations.

Conclusion

L'importance de la théorie de la vulnérabilité sociétale réside dans l'intégration de plusieurs constatations faites ailleurs dans un cadre cohérent, ce qui montre leur interdépendance. Les comportements problématiques d'individus portent aussi une signification sociétale. Ils représentent un défi, non seulement pour les politiques judiciaires et de bien-être, mais aussi pour les politiques socio-culturelles, sociales et économiques.

L'angle interactionniste de notre approche montre que nous nous conformons aux règles et aux lois parce que cela nous rapporte des biens considérables sur le plan individuel, relationnel et social. Il faut donc « séduire » les citoyens à la conformité par une offre séduisante. La base minimale, c'est l'offre de respect et d'inclusion ; la force mouvante, c'est l'offre d'une perspective sociale motivante.

Le passé est souvent une valeur importante pour expliquer et traiter le comportement infractionnel. Il importe surtout de comprendre le comportement par la motivation orientée vers l'avenir. Nous sommes tous motivés par le futur. L'orientation vers le futur est bien sûr influencée par le vécu passé. Néanmoins, pour comprendre le comportement et pour effectuer un travail d'intégration et de prévention, il faut surtout travailler sur la perspective du futur des jeunes. A chaque moment de la chaîne de risques, il peut y avoir des éléments qui permettent d'en sortir. Un enseignant qui comprend la problématique et qui s'efforce à compenser la difficulté initiale de ces enfants ; un éducateur de rue qui réussit à convaincre ses jeunes clients de leurs capacités

En outre, la problématique ne touche pas des familles individuelles, mais des parties entières de la population vivant dans des quartiers bien précis. Et de l'autre côté, les institutions sociétales opèrent d'une façon cohérente par rapport à l'école. L'échec dans une institution sociétale augmente les risques dans l'institution suivante. Chaque institution (école, marché du travail, sécurité sociale, police, justice) fait bien plus que d'enregistrer de façon neutre des non-capacités par la stigmatisation et l'exclusion. Chacune d'elles contribue activement à la dégradation sociale de celui qui échoue. Il s'agit d'une spirale négative activée par les institutions de la société. D'où la notion de vulnérabilité sociétale. Une partie de la population risque plus que les autres d'être blessée dans ses contacts avec les institutions sociétales.

sociales positives ; un employeur qui croit en les possibilités du jeune qu'il a donné une chance ; une relation stable avec un(e) partenaire de vie ; le jeune même qui a la force de caractère et les talents de surmonter la situation difficile dans laquelle il se trouve.

Ces conclusions contiennent un message crucial pour la prévention et le traitement de la délinquance des jeunes. Il est clair que toute politique de prévention et d'intervention concernant la criminalité et les sentiments d'insécurité doit reposer sur une base de respect, de solidarité et de participation active entre tous les citoyens. Cette base doit se spécifier dans des mesures ciblées de motivation et – s'il le faut – de compensation au profit des populations en situation de vulnérabilité sociétale. Des programmes qui garantissent la qualité et l'attractivité de l'enseignement, des efforts d'insertion sur le marché du travail (visant au moins autant les employeurs que les candidats employés), des offres d'aide aux familles en problèmes etcétera... Evidemment, cette argumentation n'est pas nouvelle du tout. Mais ce n'est pas parce qu'elle a déjà été entendue maintes fois, qu'elle n'est pas justifiée. Certainement dans le climat actuel, il importe de répéter que la politique qui accentue trop unilatéralement une approche défensive et répressive aboutira à encore plus d'exclusion, plus de vulnérabilité sociétale et donc plus de risque de délinquance systématisée. Alors que le contrôle et la répression, si nécessaire, sont inévitables, il faut la compléter avec des mesures qui favorisent l'inclusion et la perspective sociale des jeunes.

Le traitement des jeunes qui semblent prendre le chemin de la délinquance systématisée doit viser surtout leur perspective d'avenir. L'intervention de justice doit donner la priorité à des réponses restauratives, qui donnent au jeune l'occasion d'apprendre sa responsabilité d'une façon constructive et de se racheter devant la victime et la société.

Mais en même temps, il faut activer leur motivation pour se faire insérer dans la société conforme, en leur ouvrant des perspectives réalistes qui donnent espoir, et en leur soutenant sur le difficile chemin vers la réinsertion. Une approche récente très promettante dans ce sens est le Good Lives Model, présentée surtout par Tony Ward et ses collègues.

JEUNES ET DÉSISTANCE

Lila KAZEMIAN

Professeure associée en criminologie, université John Jay College of Criminal Justice, Cuny, New York, États-Unis

Bonjour à tous. Je tiens d'abord à remercier les organisateurs pour l'invitation. Je suis originaire de Montréal. J'ai effectué mes études à l'école de criminologie de l'université de Montréal et à l'institut de criminologie à l'université de Cambridge en Angleterre. Je suis professeure depuis une dizaine d'années au *John Jay College of Criminal Justice*. Je suis criminologue de formation.

Je dresserai l'historique des différents modèles d'intervention qui ont été employés en criminologie, surtout avec les populations judiciarisées.

Je mettrai l'accent sur le paradigme du désistement et les principes du développement positif des jeunes, soit ce que l'on appelle en criminologie américaine le *Positive Youth Development*, une approche assez valorisée dans les interventions auprès des jeunes contrevenants. Je terminerai en évoquant les obstacles au désistement qui surgissent chez les individus placés sous main de justice, et en présentant les résultats d'une recherche entamée en France.

Aperçu des différents modèles d'intervention

Incohérences entre les principes du modèle médical et les interventions en probation

En 1979, Bottoms et McWilliams ont rédigé un article sur les incohérences du modèle médical, qui est le modèle traditionnel d'intervention en criminologie partant du principe qu'il faut traiter le contrevenant comme si ce dernier avait une maladie. Les auteurs évoquent les limites théoriques du modèle médical, ses incohérences, ainsi que les interventions au niveau de la probation. Ces implications ne s'appliquent pas uniquement au probationnel, mais à toutes les interventions en matière de justice criminelle.

Les incohérences pointées sont les suivantes :

- la criminalité est généralement volontaire et délibérée, mais la maladie est involontaire ;
- le modèle médical présume que la criminalité est un problème pathologique – très peu de preuves empiriques existent pour démontrer que la criminalité est un problème génétique ;
- les programmes d'intervention ignorent souvent les causes sociales de la criminalité – nous évoquons souvent les prédispositions individuelles des individus, mais nous parlons peu du contexte social pouvant mener à la criminalité ;
- la participation dans les interventions est souvent coercitive et passive, et le professionnel est perçu comme étant « l'expert » qui a le pouvoir de « soigner » l'acteur – cette autre idée est incompatible avec ce que nous savons sur les interventions efficaces en criminologie.

Modèle du « non-traitement »

Bottoms et McWilliams ont donc suggéré un modèle du non-traitement. Nous sommes passés d'une philosophie du traitement à une philosophie d'aide, et d'une philosophie de diagnostic à une évaluation partagée entre le professionnel et l'individu concerné.

L'approche « What Works »

Un mouvement en criminologie s'est opéré vers l'approche « *What Works* ». Il s'agit non pas d'un programme d'intervention, mais d'un ensemble de connaissances cumulées sur la base de travaux de recherche empirique.

Enfin, le fondement de l'action du travailleur social correspond à un but défini de manière collaborative entre le professionnel et l'individu concerné, et non plus au besoin du client.

Dans cette approche fondée sur les preuves empiriques, une importance centrale est accordée à la prévention de la récidive et à la sécurité du public. Elle a recours aux instruments actuariels – je sais que ces derniers font l'objet de nombreux débats en France –, et situe l'intervention au cœur du processus de changement.

Les principes de traitement efficace : Risque-Besoins-Réceptivité (RBR)

Les principes de l'approche « *What Works* » se situent sous l'auvent du RBR, Risque-Besoins-Réceptivité (Andrews et Bonta, 2006).

Ces principes de traitement efficace stipulent qu'il est nécessaire d'adapter le niveau de service au risque de récidive posé par les individus :

- Risque : qui cibler ? Il faut cibler les individus présentant un risque de récidive élevé.
- Besoins : quoi cibler ? Il faut cibler les facteurs et les besoins criminogènes, donc les facteurs de risque (impulsivité, consommation de drogue et d'alcool).

- Réceptivité : comment cibler ? Il faut adapter les programmes aux habiletés des individus. Selon l'approche « *What Works* », l'intégration de ces trois principes RBR est présumée produire des interventions efficaces, c'est-à-dire réduisant la probabilité de récidive.

Les limites du modèle RBR

Des critiques ont cependant été soulevées par rapport au modèle RBR. En premier lieu, peu d'attention est accordée au degré de motivation des individus. En second lieu, les causes sociales de la criminalité sont ignorées : le fardeau est porté par l'individu et par les facteurs de risque posés par l'individu.

En troisième lieu, la prédiction en criminologie présente des limites, le comportement humain ayant toujours une dimension imprévisible. Enfin, il existe une concentration exagérée sur les résultats négatifs (récidive) et une attention insuffisante accordée aux résultats positifs et aux progrès de l'individu. Ce dernier point est majeur pour les travaux de recherche sur le désistement.

Désistement : définition

En criminologie québécoise, nous employons le terme « désistement » depuis une trentaine d'années pour faire référence au processus d'abandon de la criminalité. Je sais qu'en France, vous employez le terme « désistance ». J'ai tenu ce débat avec mes collègues français à plusieurs reprises: ils me disent souvent que « désistement » n'est pas le terme juste, car il signifie « renoncer à sa place et la laisser à un autre ». J'ai repris les trois définitions du Larousse :

« Action d'abandonner volontairement un droit, une prétention (renoncer à poursuivre une procédure en justice, à faire appel ou à se pourvoir en cassation), une action en justice; fait pour un candidat de se retirer avant ou pendant le scrutin, éventuellement au profit d'un autre candidat. »
Nous employons ce terme sous sa troisième acception: « Action de renoncer à une procédure engagée », dans les travaux de recherche criminologiques menés depuis au moins 1987. Dans leur ouvrage *Délinquance et délinquants*, publié en 1987, Fréchette et Le Blanc faisaient déjà référence au processus de désistement.

Le paradigme du désistement

Les chercheurs ont développé une définition du désistement selon deux conceptualisations: d'abord, le processus qui mène à l'abandon de la criminalité; puis, le résultat de ce processus, qui est l'absence permanente de criminalité.

Maruna et Farrall abordent également le concept du désistement primaire, qui correspond à la décision initiale d'abandonner la criminalité, et le désistement secondaire, qui implique des changements au niveau de l'identité de l'individu, le fait que ce dernier développe une identité positive de lui-même, ainsi que le maintien des efforts de désistement.

Le désistement est d'abord un processus. L'arrêt de la criminalité n'est jamais brutal; ce processus est progressif, et peut aboutir à l'arrêt complet. Une fixation exagérée sur la récidive est problématique. Les progrès individuels et progressifs ne sont donc pas reconnus, ce qui ne permet pas de renforcer les efforts d'intervention lorsqu'ils peuvent être utiles. En effet, il y a souvent un regard exclusif sur le résultat final, c'est-à-dire, l'absence de récidive. Dans le domaine du désistement, nous encourageons vraiment une approche plus globale, et non uniquement une fixation sur la récidive. Certaines de nos publications soulignent que le processus de désistement devrait être une mesure qui ne tient pas seulement compte de l'absence de comportements criminels, mais qui considère également l'amélioration de la qualité des liens sociaux, l'arrêt ou la réduction de la consommation de produits psychotropes, les compétences au niveau des résolutions de problèmes, la gestion des sentiments de colère et la volonté de participer à certains dispositifs d'éducation et de formation professionnelle.

Je suggère non pas d'ignorer entièrement la récidive, mais de regarder aussi au-delà de la récidive. Nous savons très bien que ceux qui s'engagent dans la délinquance dès leur jeune âge sont plus susceptibles de persister dans la criminalité pendant une grande partie de leur vie. Si l'accent porte uniquement sur la phase finale de non-récidive, alors nous ne sommes pas en mesure de documenter les périodes où les progrès ont eu lieu.

Par ailleurs, certaines interventions n'ont pas d'effets immédiats sur la récidive, mais ont des effets significatifs sur les facteurs associés au désistement. Par exemple, les programmes artistiques dans les prisons n'ont pas d'effets immédiats sur le comportement criminel; cependant, ils ont un effet positif sur l'identité des individus, l'estime de soi, ils donnent lieu à une amélioration des relations avec les détenus, les professionnels et leurs familles, et leur impact à long terme est assez intéressant sur la réduction des comportements criminels.

En 1987, Fréchette et Le Blanc expliquaient que le désistement n'est pas uniquement défini par l'arrêt de la criminalité, mais que trois mécanismes sous-tendent ce processus :

- la décélération, soit une réduction de la fréquence de la criminalité;
- la spécialisation, soit une réduction de la variété de la criminalité (les personnes commettent une variété plus limitée de crimes différents);
- le plafonnement, soit une réduction de la sévérité de la criminalité.

Il ne s'agit donc pas uniquement de passer de plusieurs infractions à aucune infraction. Il faut tenir compte de la fréquence, de la variété et de la gravité des infractions commises.

Trois principales perspectives théoriques sur le désistement

Ces trois principales perspectives théoriques sont les suivantes :

- la relation entre l'âge et criminalité: nous savons que la criminalité diminue avec l'âge ; le désistement est donc un résultat de l'âge, en lien avec la fatigue physique, au fait que les personnes ne sont plus capables de s'engager dans des actes criminels ; par conséquent, il ne s'agit pas nécessairement d'une décision délibérée. D'autre part, avec l'âge vient également la maturation ;
- les facteurs externes, soit les liens sociaux : le désistement est plus susceptible d'avoir lieu lorsque les individus s'investissent davantage dans leur travail, leur famille, l'école, leurs études, la religion, le service militaire, etc. ; ayant davantage à perdre, ils ont moins tendance à vouloir s'engager dans la criminalité ;
- les facteurs internes stipulent que le désistement a lieu à cause d'un changement au niveau des valeurs, des attitudes, de l'identité, de l'image de soi, de l'empathie, de la motivation et de plusieurs autres facteurs.

Principes des interventions axées sur le paradigme du désistement

Les interventions qui reposent sur le modèle du désistement se concentrent sur la réduction des méfaits, sur l'idée du « *making good* » qui est abordée par Shadd Maruna – cela implique de regarder les erreurs effectuées dans le passé et d'essayer d'en sortir du positif –, sur un dialogue et une communication ouverte entre le professionnel et le « client », ainsi que sur le développement d'un plan d'intervention par les deux parties pour aborder les besoins de l'individu et les obstacles au désistement.

Différences entre le modèle « *What Works* » et celui du désistement

Pour évoquer les contrastes entre le modèle « *What Works* » et celui du désistement, McNeill (2006) a souligné leurs différences.

Dans le modèle « *What Works* », l'intervention est centrale à la réduction de la récidive. Le modèle du désistement essaie d'améliorer le bien-être de l'individu. Ce faisant, nous savons que les comportements indésirables diminueront également.

Dans le modèle « *What Works* », une concentration sur l'évaluation des besoins et des risques est effectuée par le professionnel avec l'aide d'outils actuariels. Dans le modèle du désistement, il s'agit plutôt d'un dialogue et d'une négociation qui évaluent les risques, les besoins, les forces et les ressources de l'individu.

Dans le modèle « *What Works* », la focalisation porte sur les besoins criminogènes sans garantie du consentement de l'acteur. Dans le modèle du désistement, les buts sont définis de manière collaborative ; en outre, sont abordés les risques, les besoins et les obstacles au désistement en capitalisant sur le capital humain et social de l'individu. Cette approche est donc beaucoup plus intégrée.

Le modèle « *What Works* » tient compte facteurs de risque et de la propension à la criminalité. L'individu est soumis à l'intervention, dont on présume qu'elle le mènera au désistement. Le modèle du désistement est un peu plus élaboré. Des facteurs de risque et de criminalité sont présents, mais ce n'est pas uniquement l'intervention qui mènera au désistement. Il faut tenir compte de la motivation de l'individu, du soutien social et des liens sociaux, du désir de changer, du contexte social, de la relation avec les professionnels. L'intervention n'est donc qu'un élément parmi d'autres.

Par conséquent, le modèle « *What Works* » situe l'intervention au cœur du processus de changement. En revanche, avec l'approche du désistement, le processus de changement existe bien avant et au-delà de l'intervention. L'approche du désistement accorde donc une importance centrale à l'acteur et à sa motivation à changer.

Le *Good Lives Model* (GLM) : le « modèle des vies saines »

Un paradigme alternatif au modèle RBR est le *Good Lives Model* (GLM). Ward et Brown (2004) partent du principe qu'il faut remplacer les interventions fondées sur les déficits par une approche axée sur les forces et les points positifs. Il est important de tenir compte des déficits des individus, mais il faut également tenir compte des points positifs.

Ainsi, ce problème surgit souvent à propos des individus attirés par les mineurs : cette attirance est un facteur de risque, on ne peut pas nécessairement changer leur attirance vers les enfants, mais que peut-on faire pour capitaliser sur les forces et les ressources de ces individus afin de minimiser le risque du passage à l'acte ? L'approche du *Good Lives Model* repose donc sur l'hypothèse que les individus cherchent à combler certains besoins primaires, dits fondamentaux (les amitiés, les relations affectueuses, une image positive de soi).

La délinquance peut être un moyen d'obtenir ces besoins, mais dans ce modèle, les interventions encouragent l'élaboration stratégique qui permet à l'individu de remplir ses besoins primaires sans causer de préjudice à autrui. Les interventions GLM essaient d'établir un équilibre entre le bien-être de l'individu et la réduction du risque de récidive. La philosophie part du principe que si les individus sont bien dans leur peau, ils auront moins tendance à vouloir faire du mal à autrui.

Le plan d'intervention axé sur les principes du GLM est donc compatible avec le paradigme du désistement. Le regard est porté au-delà des facteurs de risques et de la réduction de la récidive. Il comprend une prise en compte des forces de l'individu, de ses besoins primaires prioritaires et de son environnement, ainsi que la spécification des compétences (internes) et des conditions (externes) requises pour combler les besoins primaires.

La criminologie est, par conséquent, une discipline pluridisciplinaire.

Certains professionnels ont une orientation sociologique tandis que d'autres ont une orientation davantage psychologique, et les débats sont fréquents sur le niveau d'importance des facteurs internes ou externes dans le processus de changement ; en fait, les deux sont essentiels.

La plupart des études démontrent que même si l'individu présente une forte motivation à changer, il est plus susceptible d'échouer si le contexte social qui l'entoure crée un obstacle au changement. À l'inverse, la personne peut ne pas être motivée à changer, mais si le contexte social l'aide à améliorer sa situation, elle sera plus susceptible de réussir.

Caractéristiques des interventions qui promeuvent le désistement

En 2011, MacNeill et *al.* ont écrit un article dans lequel ils évoquent les caractéristiques des interventions pouvant promouvoir le désistement. Ils soulignent l'importance des interventions et des évaluations individualisées. Il n'existe pas d'intervention ou de modèle qui est efficace pour tout le monde.

Il est également nécessaire d'encourager le développement et le maintien de la motivation et de l'espoir. Cette question est très importante aux États-Unis, notamment pour les détenus mineurs qui étaient jusqu'à récemment condamnés à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. Priver les individus d'espoir ne leur donne aucune motivation à vouloir changer.

En outre, il faut encourager le développement des bonnes relations avec le praticien mais aussi avec les autres individus qui sont centraux dans la vie du délinquant.

Par ailleurs, il est nécessaire de ne pas se concentrer uniquement sur les risques et les besoins criminogènes : il faut aussi s'appuyer sur les forces et les ressources des individus.

Enfin, le praticien devrait encourager le développement de la capacité de l'individu à exercer un contrôle sur sa propre vie, en travaillant avec lui, et non sur lui comme le modèle médical traditionnel le suggérerait. Reconnaître l'importance du capital humain et social des individus est primordial.

Les principes du développement positif des jeunes (*Positive Youth Development*)

Le modèle équivalent pour les jeunes du *Good Lives Model* se nomme le *Positive Youth Development Model*. Il encourage les intervenants à se concentrer sur l'habileté des jeunes à s'améliorer avec les ressources adéquates : des relations positives, ainsi que des activités et des environnements enrichissants. Ce modèle requiert un changement de perspective, pour passer d'une approche concentrée uniquement sur l'absence de récidive comme indicateur de succès à une approche tenant compte des résultats positifs.

Le problème de concentration exagérée sur la récidive se rencontre partout, pas seulement en France. En 2013, lors de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive en France, une seule intervention a porté sur le désistement. On se focalise souvent sur la phase finale de non-récidive. Par ailleurs, ce modèle requiert une vision élargie des objectifs des interventions auprès des personnes placées sous main de justice.

Je m'engage dans des recherches longitudinales. Il est essentiel d'effectuer des évaluations régulières, approfondies et fréquentes, une démarche très peu menée auprès des individus placés sous main de justice. Or, si nous voulons connaître les périodes pendant lesquelles les personnes ont besoin d'aide, où les renforcements peuvent être le plus utiles, il faut parler aux personnes concernées fréquemment, à intervalles réguliers. Les évaluations régulières des résultats à la fois positifs et négatifs sont donc bénéfiques pour les intervenants parce que ceux-ci peuvent évaluer les progrès et les périodes de vulnérabilité. Sans évaluations régulières, nous ne sommes pas en mesure d'identifier les périodes de vulnérabilité, et les individus sont davantage susceptibles d'échouer dans leurs efforts de désistement. Cette démarche d'évaluation est également bénéfique pour les politiques pénitentiaires, car elle permet d'identifier les interventions produisant des résultats désirables. Enfin, elle est bénéfique pour les jeunes, leur famille et leur communauté, puisqu'on augmente la probabilité de succès des individus dans leur processus de désistement.

L'étude menée en France

Il s'agit d'un suivi longitudinal qui a débuté en 2013, et qui portait sur cinquante-huit individus incarcérés à la maison centrale de Poissy. Cet échantillon était représentatif des détenus incarcérés à la maison centrale de Poissy à l'époque. Toutefois, celle-ci n'est pas représentative des maisons centrales françaises, car elle accueille des profils plus lourds que les autres maisons centrales en France. Nous ne savons pas vraiment ce qu'il se passe avec les individus pendant les périodes d'incarcération. L'individu entre en prison avec un statut de criminel, et il en ressort en tant que criminel ou désistant, mais nous savons très peu de choses sur ce qu'il se passe entre-temps, car nous ne documentons presque rien en prison.

Les victimisations et expériences traumatiques antérieures

Plus du tiers des participants à l'étude avaient été placés en foyer ou en famille d'accueil durant l'enfance. Tous les participants avaient vécu au moins une expérience traumatique. On compte en moyenne huit expériences traumatiques de nature différente, sachant que s'ils rapportent une agression physique, celle-ci a pu se dérouler plusieurs fois. Ces chiffres sont donc assez élevés. Près du tiers de l'échantillon avait été victime d'actes sexuels coercitifs ou de tentatives d'actes sexuels coercitifs. La majorité de ces victimisations se sont produites durant l'enfance ou l'adolescence.

Un programme n'est pas nécessairement inefficace parce qu'il est dépourvu d'effets immédiats sur la récidive. Souvent, dans les évaluations de nos programmes, nous avons tendance à conclure rapidement à leur inefficacité car sans effets immédiats sur le comportement. Or, des effets existent sur d'autres dimensions sociales et psychologiques de l'individu, qui, éventuellement, pourront mener à des réductions de la criminalité.

Puisque le désistement est un processus, le système de justice pénale inhibe sa propre efficacité lorsqu'il repose uniquement sur un résultat négatif (la récidive) comme principale mesure de succès. En raison de cette focalisation sur la récidive, un résultat négatif est toujours mesuré, alors que des résultats positifs ne peuvent pas être trouvés s'ils ne sont pas recherchés.

L'objectif de cette étude était de suivre les individus à long terme et d'observer les changements se produisant au cours d'une longue peine. L'âge, la maturation, les liens sociaux, la dissuasion, les amis, l'image positive de soi rentrent-ils en compte dans le processus de désistement ? Peu de recherches étant menées en établissement, nous ignorons si les connaissances empiriques sur le désistement sont applicables à la population placée sous main de justice et notamment incarcérée.

Des thèmes majeurs rattachés au désistement et à la réinsertion sociale réussie sont ressortis. J'en développerai seulement deux, car ils sont très pertinents pour les jeunes placés sous main de justice.

Il ressort aussi des propos des participants un taux élevé de victimisation, mais surtout des lacunes au niveau des services de santé mentale en établissement pour gérer les traumatismes du passé. Les participants présentaient une forte motivation à discuter avec des professionnels de la santé mentale, mais la perception d'un manque de réceptivité de ces professionnels a été soulevée – nous parlons toujours de perception ; il importe peu que la réalité soit absolue ou non ; ce qui importe, c'est la perception de la personne. Les individus avaient la perception d'être négligés, de porter un fardeau avec tout ce traumatisme, et que le personnel de santé mentale en établissement n'était pas disponible pour parler.

Les sentiments d'injustice subie et de colère

Ces sentiments résultent d'une part de la perception d'avoir été condamné à une peine excessive, d'autre part des expériences de victimisation. Un des participants m'a rapporté : *« Ce que les gens n'ont pas compris, c'est qu'en prison, ils sont en train de fabriquer des centaines de Merah, mais pas au point de vue religieux, ou idéologique, mais simplement sur la haine de notre prochain. »*

Ce sentiment d'injustice subie, d'être victime et de ne pas obtenir l'aide dont ils avaient besoin était assez prévalent dans les discours des individus. Les services pénitentiaires d'insertion et de probation parlaient souvent avec eux de logement et de travail à leur sortie. Cependant, une étape était sautée. Quand les individus sortent avec une telle colère, à peine gérable dans certains cas, il leur sera très difficile de réussir leur réinsertion, même dans les meilleures conditions.

Dans une partie de l'entretien, je demandais aussi aux individus comment la prison avait pu les aider. Le temps de réflexion, l'accès à des ressources non disponibles ou exploitées à l'extérieur (l'éducation, la formation), le renforcement des liens familiaux dans certains cas, ont été des facteurs majeurs.

La question encore plus importante portait sur la façon dont la prison pouvait davantage promouvoir le processus de désistement.

La surreprésentation des minorités ethniques dans le système pénal

Je vais présenter des statistiques américaines, car en France, celles relatives à l'origine ethnique des détenus ne sont pas publiées. Aux États-Unis, nous savons que les adolescents noirs ont un taux de détention cinq fois supérieur à celui des adolescents blancs.

Les individus pointaient donc le caractère superficiel des sessions avec les professionnels de la santé. Certains disaient qu'ils demandaient des rendez-vous à plusieurs reprises et qu'ils avaient des difficultés à en obtenir avec la psychologue. *« Trente minutes en trois mois sont insuffisantes pour se reconstruire »*. Cette situation était surtout flagrante chez les individus d'un certain âge, qui souhaitaient vraiment être aidés, s'engager dans une réflexion par rapport à ce qui leur était arrivé et sur la façon dont leur passé se rapportait à leur comportement les poussant à faire du tort aux autres. Cependant, ils ne trouvaient pas dans l'établissement l'aide dont ils avaient besoin.

Lorsque l'on parle de traumatisme, on évoque souvent celui que les individus subissent à leur arrivée en prison, et nous oublions que les individus y arrivent fréquemment avec certains déficits émotifs et sociaux, qui sont négligés.

Les participants citent également l'importance d'un plan de parcours de peine adapté aux besoins des individus. Par ailleurs, ils évoquent souvent un système de punitions et de récompenses plus équilibré – lorsqu'ils se comportent mal, ils sont punis plus rapidement, mais un bon comportement ne donne lieu à aucune récompense. Il s'agit là aussi d'un facteur qui affecte beaucoup la motivation à changer.

Un jeune contrevenant évoque dans un témoignage le « choc » de la prison. Cet individu a été actif dans la délinquance dès son jeune âge, et était resté actif lorsque je l'ai rencontré pour la première fois. Il était alors âgé d'une quarantaine d'années. Quand il est arrivé en prison pour la première fois, cette expérience a été très valorisée. Il n'avait pas honte du tout. Il venait d'un quartier où la prison était valorisée, et l'établissement où il se trouvait accueillait de nombreuses personnes de son quartier. Par conséquent, il ne s'est pas senti dépaysé. Après avoir vécu cette expérience, où le contact avec le système de justice pénal est autant valorisé, il est difficile de parler de désistement. La personne a entamé une réflexion à 40 ans, mais comment l'entamer avec un adolescent qui a déjà cette mentalité à l'âge de 14 ans ?

Le taux d'incarcération juvénile aux États-Unis est de cent cinquante-deux jeunes incarcérés pour une population de cent mille individus.

Ce taux s'élève à quatre cent trente-trois pour les jeunes noirs, contre quatre-vingt-six pour les jeunes blancs³. Les chiffres sont similaires pour les adultes, mais je me focaliserai sur les jeunes. Aux États-Unis, nous constatons que le processus de désistement et de réinsertion est fondamentalement différent pour les jeunes noirs et les jeunes blancs. Dans mon étude, j'ai observé la même tendance, en France, avec les individus d'origine maghrébine et ceux d'origine française. Il en est de même dans tous les pays – au Canada, on observerait sans doute la même tendance avec les premières nations. Tous les pays comprennent un groupe marginalisé surreprésenté dans les prisons. Or il est difficile de parler de réinsertion pour des individus qui n'ont jamais été vraiment insérés.

Conclusion

Il existe un paradigme du désistement, mais pas d'interventions spécifiques pour le désistement. Les interventions font partie du processus de changement, mais ce dernier existe avant et après l'intervention. Pour réaliser des interventions efficaces, les professionnels travaillant dans le milieu pénitentiaire doivent se considérer moins comme des individus imposant un traitement à des personnes – ce processus appartient à l'expert –, et plutôt comme une source de soutien au processus de désistement, afin que ce processus appartienne à la personne, et que celle-ci développe elle-même la motivation à changer.

Par ailleurs, il est nécessaire de regarder au-delà de la fixation de la récidive. Il est important de documenter de plus en plus les résultats positifs pouvant éventuellement mener à l'absence de récidive mais également au bien-être des individus.

En outre, il est nécessaire que la prison soit moins incompatible avec le monde extérieur. Une grande incompatibilité existe entre ces deux milieux. Des personnes s'intègrent et s'adaptent très bien à la prison.

Il est évident dans leur discours qu'ils ne se sentent pas concernés lorsque les professionnels de l'insertion et de la probation leur parlent de réinsertion. Pour eux, la réinsertion s'applique à des individus qui ont des racines et qui ont déjà été capables de s'insérer. La question ethnique est donc importante, et elle est en même temps complexe parce que nous n'avons pas le droit de demander l'origine ethnique des individus. Les questions que j'étais autorisée à poser concernaient le lieu de naissance du père et de la mère. Or souvent, les parents sont nés en France, mais les individus sont d'origine maghrébine. Il n'y a que moi, en réalisant les entretiens, qui peux savoir l'origine des participants à l'étude. *Via* leurs propos, il est clair que les processus sont très différents, et ils rejoignent ce qui s'observe aux États-Unis.

Elles développent des habitudes, des tendances, des comportements, des valeurs, qui les aident à survivre à l'intérieur, mais à leur sortie, ces comportements peuvent être incompatibles avec les valeurs du milieu ouvert.

Enfin, il est nécessaire d'abandonner la vision dualiste de la prison comme étant soit dérivante, soit bénéfique (Sampson, 2011). Nous n'en sommes pas à l'approche abolitionniste, et pour le moment, la prison existe dans notre société. Il faut donc vraiment essayer de réfléchir aux moyens de rendre productif le temps passé en prison ou en établissement pour mineurs, afin de mieux préparer les individus concernés à la sortie.

J'apprécie particulièrement ce type de colloque, car il promeut les partenariats entre les chercheurs et les praticiens. Souvent, il est reproché aux universitaires d'être trop théoriques, et aux praticiens d'être trop pratiques. Ce dialogue entre les universitaires, les chercheurs et le milieu pratique est très important, car les praticiens appliquent les connaissances issues de la recherche.

³ The Sentencing Project (2017). *Fact Sheet: Black Disparities in Youth Incarceration*.

Abraham FRANSSSEN

Professeur en criminologie, Université Libre de Bruxelles, Belgique

Cette table ronde me semble arriver à point nommé après la présentation du cadre de la vulnérabilité sociétale, puis des différents modèles d'intervention du désistement ou de l'acte de désistance. En effet, nous avons autour de la table des acteurs concrets de dispositifs d'accompagnement de la désistance ou du désistement.

Ces dispositifs permettent-ils de passer d'un paradigme de la prévention de la récidive à celui de la désistance? Comment se réalise cet accompagnement du jeune et parfois du majeur dans son environnement? Je demanderai à chaque intervenant de dire en quelques mots qui il est et surtout ce qu'il fait, quelle est l'action de son service.

Christel WILPUTTE

Coordinateur SAMIO auprès de la communauté française de Belgique

Bonjour à tous. Je suis coordinateur d'un service d'accompagnement éducatif auprès de la communauté française de Belgique. Pour être parlant, si je peux établir un lien avec ce qui existe en France, je réaliserai un rapprochement avec l'unité éducative en milieu ouvert dans le sens où le SAMIO est un service public d'accompagnement socio-éducatif dans l'environnement du jeune, qui est activé uniquement sous mandat judiciaire. Deux types de mandat judiciaire peuvent activer le service d'accompagnement : d'une part, l'ordonnance du juge de la jeunesse ; d'autre part, le jugement du tribunal de la jeunesse. Établir cette distinction est importante, car la grande majorité des mandats et des mesures prises en accompagnement éducatif se font sur la base de l'ordonnance du juge de la jeunesse, donc bien avant que le jeune arrive au bout du processus judiciaire et avant le passage en jugement. Cela laisse au jeune, avec le soutien et l'appui des intervenants éducatifs, la possibilité de poser des actes, de réaliser des projets et objectifs qui auront à coup sûr une incidence sur la décision qui sera prise par le tribunal de la jeunesse lorsqu'il passera en phase de jugement. Je brosserai un bref historique pour illustrer l'évolution de la mentalité de la prise en charge des mineurs délinquants en Belgique : le SAMIO est un service jeune puisqu'il existe depuis 2011.

En 2006, la loi relative à la protection de la jeunesse avait été modifiée pour y inclure la notion de hiérarchisation des mesures, et surtout pour faire apparaître la possibilité d'un accompagnement éducatif individuel pour les jeunes. C'est ce qui a initié la création de ce service.

Il existe, auprès des magistrats de la jeunesse en Belgique, une propension certaine à ordonner prioritairement des placements en réponse à l'acte délinquant des mineurs. Il était d'ailleurs prévu d'augmenter la capacité d'accueil de ces jeunes en milieu fermé. Dans ce projet d'augmentation du nombre de places fermées, la ministre de la Jeunesse de l'époque a décidé de changer de cap et d'utiliser l'enveloppe budgétaire destinée à augmenter le nombre de places de prise en charge en milieu fermé pour tenter la prise en charge du jeune dans son environnement en alternative au placement en IPPJ (l'équivalent belge des CER en France).

Nous pouvons identifier trois axes de travail prioritaires dans les modalités de prise en charge du SAMIO.

Le premier axe est directement en lien avec le délit, et comprend le volet de responsabilisation et de sensibilisation à l'acte commis du jeune et de ses proches, ainsi qu'aux conséquences de l'acte sur le jeune, sur son environnement direct et sur la société. Le délit est important, car il initie la mesure auprès du juge, mais il ne constitue pas le sujet du jour.

Le deuxième axe est directement en lien avec le mandat judiciaire : il s'agit du volet relatif au rappel à la loi, ainsi qu'au respect des conditions et obligations émises par le juge dans son mandat. Cet élément ne constitue pas non plus le sujet du jour, mais il me semble important de montrer par là le changement de mentalité qui est en train de s'initier depuis un certain temps, notamment à l'initiative des intervenants éducatifs.

Il s'agit d'opposer au caractère un peu binaire des magistrats de la jeunesse (légal/illégal, autorisé/interdit) toute une stratégie de développement et de reconstruction du jeune traduite en termes non pas de restrictions et de conditions, mais plutôt d'objectifs à atteindre, à tout le moins de moyens mis en œuvre par le jeune et par ses proches pour parvenir à atteindre ces objectifs. Cet élément a l'air anodin, ainsi présenté.

Cependant, il a toute son importance quand on se rend compte que cela introduit dans la prise en charge la notion de droit à l'erreur et à la récidive. Par conséquent, la récidive n'entraînera pas obligatoirement la fin de la prise en charge éducative, mais elle permettra plutôt de la travailler en essayant d'analyser son rôle et la façon dont on peut l'interpréter dans le parcours de reconstruction du jeune.

Le troisième axe, qui est vraiment en lien avec le sujet du jour, concerne l'identification et la mobilisation, par les intervenants, en co-construction avec les jeunes et leurs familles, des ressources et des compétences du jeune lui-même mais aussi de sa famille, de ses proches et de l'ensemble des réseaux gravitant autour du jeune.

Caroline QUISENAIRE

Directrice du SARE Le Prisme

Je travaille dans un SARE, qui est un Service d'action restauratrice et éducative. Ce type de service existe en communauté française en Belgique depuis les années 1980. L'article de loi existait depuis 1965. Cette loi avait un versant de prise en charge éducative, et ce n'est qu'en 1985 que les services se sont mis en place dans un esprit de prise en charge éducative. Nous intervenons auprès de jeunes âgés de 12 à 18 ans voire 20 ans. Ces jeunes peuvent être des primo-délinquants avec des faits pouvant paraître par habitude un peu anodins, ou être en fin de parcours, avoir déjà passé plusieurs séjours en institution fermée ou autre, et se préparer au passage à la majorité. Nous intervenons à tout moment et dans des moments de délinquance bien ancrée ou pas encore ancrée. La particularité au niveau de la considération de cette mesure est que les magistrats l'assimilent à une mesure d'investigation lorsqu'elle est prise par ordonnance.

Elle leur donne alors des informations sur les capacités du jeune, de son environnement et de sa famille à évaluer la situation avec les intervenants et à voir les évolutions possibles par rapport à la décision prise.

Dans cette identification, l'intervenant éducatif joue vraiment un rôle d'accompagnement auprès du jeune et de ses proches pour identifier ces ressources et ces compétences, les mobiliser, servir aussi d'interface entre les membres des différents réseaux, en vue de renforcer l'image de soi et de redonner confiance aux bénéficiaires. Je ne me centre pas uniquement sur le jeune, qui est appréhendé comme faisant partie d'un système, que nous considérons à part entière. Le rôle de l'intervenant est d'ouvrir le champ des possibles et de relayer la notion d'espoir. Même si la réalité économique et le contexte social sont tels qu'ils sont, maintenir un espoir et se dire que des choses sont possibles permet au jeune, à partir du moment où il prend ses propres décisions, de décider de changer ou non pour sortir du processus de délinquance.

Les SARE peuvent assumer, dans la prise en charge des familles, plusieurs missions, qui se sont complétées au fil du temps.

La première correspond aux prestations éducatives et d'intérêt général. Le côté éducatif fait référence à l'esprit de la loi : nous sommes là pour soutenir et accompagner un jeune. Quant à l'aspect philanthropique, il est lié à la mise en place d'un programme d'action avec le jeune, correspondant à un travail bénévole et à une espèce de réparation symbolique par rapport au délit commis. Nous accompagnons alors le jeune et sa famille dans la négociation de ce projet.

Nous assurons une autre mission, à savoir tout ce qui tourne autour de l'offre restauratrice, principalement la médiation auteur-victime – je me m'attarderai pas sur ce point.

En outre, une mission s'est mise en place avec le temps : il s'agit de modules de sensibilisation aux conséquences de l'acte. Pour cela, nous travaillons avec des groupes de jeunes sur les notions de vivre ensemble, de société, de gestion des émotions, etc. Toutes ces mesures sont prises avec un accompagnement psychologique et socio-éducatif.

Notre dernière mission est de suivre une famille et un jeune, de travailler ce qui peut être symptomatique dans la famille, et d'amener le jeune et sa famille ou son environnement à choisir l'orientation qu'il donnera à sa vie et à ses activités, pour qu'il parvienne à construire son avenir.

Sandra REISSE

Direction expertise de l'administration générale des Maisons de justice, communauté française de Belgique

Je travaille au sein des Maisons de justice. Nous intervenons davantage auprès d'un public majeur, souvent sur la base d'un mandat judiciaire, pour toutes les mesures de probation au sens large (la libération conditionnelle, la surveillance électronique, l'internement, etc.). Il est important de souligner que nous intervenons également sur le volet de l'accueil des victimes. En outre, nous avons une mission très spécifique de réalisation d'études sociales civiles sur la base d'un mandat du juge de la famille en cas de désaccords familiaux concernant les enfants.

Ce qui m'amène à être ici aujourd'hui est également lié à l'historique de mon institution: nous nous situons au niveau fédéral, national, où le ministère de la Justice nous demandait de contribuer à un objectif d'évitement de la récidive, et nous sommes arrivés, en 2015, en communauté française, avec une institution ayant d'autres compétences (la culture, l'aide à la jeunesse, l'enseignement, le sport) et une autre vision, et nous demandant également de contribuer à l'inclusion sociale. Cela a posé de nombreuses questions parmi les assistants de justice, soit les travailleurs sociaux qui travaillent avec les personnes venant en Maison de justice, souvent sur une base contrainte.

Abraham FRANSEN

Professeur en criminologie, Université Libre de Bruxelles, Belgique

Sont ici représentés trois dispositifs mandatés intervenant soit après, soit en alternative à l'enfermement. Nous avons vu que le processus de désistance est multifactoriel, non totalement prédictif d'un processus qui ne dépend pas d'abord des intervenants mais de la dynamique propre du sujet dans ses relations sociales.

En outre, avec cette communautarisation, nous avons hérité de nouvelles compétences: les services d'aide aux justiciables et aux détenus, ainsi que les espaces rencontres dans lesquels les parents peuvent rencontrer leurs enfants dans un cadre et avec des intervenants qui les soutiennent. Le fait d'inclure tous ces services d'aide, qui sont nos partenaires, nous a amenés à repenser notre cadre d'intervention sur les volets d'une part de la contrainte, d'autre part de l'aide, avec le concept de désistance, que nous commençons progressivement à mieux connaître, avec les recommandations du Conseil de l'Europe, qui demande aussi aux services de probation de soutenir le processus de désistance en étant dans l'optique qu'il peut être mis en œuvre de manière individuelle et hors de l'intervention du système pénal. Notre management nous a demandé de mettre en place un groupe de travail avec des intervenants représentant toute notre administration générale, et je souhaite partager avec vous l'ensemble des réflexions de ce groupe, qui étaient riches mais restent encore au stade de réflexion. Nous avons envoyé notre note à notre hiérarchie, mais aucune décision n'a été prise.

Dans quelles conditions l'intervention d'intervenants mandatés peut-elle favoriser le processus de désistance, en tous les cas d'une sortie et d'une reconstruction positive de l'identité sociale d'un individu en dehors d'une carrière délinquante ?

Sandra REISSE

Direction expertise de l'administration générale des Maisons de justice, communauté française de Belgique

Un des premiers constats des assistants de justice intervenant dans le cadre d'un mandat, donc sur une base contrainte, est que de nombreuses actions peuvent être réalisées. Nous avons des principes de base très forts en Maison de justice, tels que la non-normalité par exemple. Nous partons de la vision de l'homme. La question de la délabellisation (ne pas réduire la personne à l'acte qu'elle a commis ou au fait qu'elle soit identifiée en tant que délinquant) se travaille au sein des Maisons de justice.

Les assistants de justice relayaient aussi le fait de devoir rapporter à l'autorité mandante tout bris de conditions ou tout comportement pouvant parfois interrompre un processus positif, le magistrat pouvant décider une réincarcération.

Par conséquent, le contexte est favorable à l'émergence de la demande spontanée, donc non contrainte, via les assistants de justice, mais en même temps, nous nous rendons compte parfois de certaines limites. Une autre limite est le temps de l'intervention judiciaire, qui diffère du temps biographique. Certains désistants nous disaient qu'au moment de l'arrestation, de l'incarcération et de la sortie de prison, ils s'étaient sentis très seuls.

Caroline QUISENAIRE

Directrice du SARE Le Prisme

Dans mon service, j'ai la chance de pouvoir travailler avec le temps, et avec celui de la famille. Notre mandat peut aller de six mois à un an : grâce à cette durée, nous pouvons mettre en place un processus permettant de faire connaissance avec la famille. La première phase du travail consiste à mener des entretiens. Le jeune est toujours accompagné. Nous pouvons le voir en individuel par la suite, mais nous faisons d'abord connaissance avec la famille. Nous évoquons les faits mais de manière factuelle, pour comprendre ce qui s'est passé, comment il a été arrêté, comment les parents ont eu connaissance des faits, comment la famille a réagi, si des sanctions ont été prises, etc. Ensuite, nous progressons, en vue de poser des questions sur le sens de l'acte, sur le moment où l'acte est arrivé, dans l'histoire du jeune et de sa famille. Puis nous posons des questions, et débattons avec la famille sur les capacités développées et les ressources existant avant notre intervention.

Il s'agit d'amener des encouragements, en tous les cas de mettre du sens dans l'intervention.

Le processus se déroule en deux temps : tout d'abord, l'apprivoisement et l'accompagnement,

Désormais, avec l'intervention des services d'aide qui travaillent sur une base volontaire, en fonction de la demande de la personne, nous nous sommes rendu compte de la nécessité de mieux articuler nos interventions. Nous nous sommes également dit parfois qu'il ne faut pas toujours en faire trop ; il faut aussi se demander comment mobiliser davantage les ressources personnelles de la personne, parce qu'à un moment, on ne sera plus là. La volonté est de limiter les dommages de l'intervention judiciaire, d'autonomiser la personne pour qu'elle puisse s'émanciper. Nous ne devons donc pas être indispensables. Notre volonté est également de travailler davantage avec les personnes ressources identifiées par l'individu, et de le soutenir dans des questions plus concrètes comme la recherche d'un emploi et d'un logement, en tous les cas avec la notion d'être disponible et de n'imposer en aucun cas, dans le volet de soutien à la désistance, une contrainte avec des objectifs à atteindre et des indicateurs. Finalement, c'est un changement de positionnement professionnel.

comme si nous « randonnions » avec la famille et parcourions un bout de chemin ensemble à débattre de tout cela ; parallèlement, il s'agit de pouvoir donner du sens à la mesure demandée concernant la réalisation d'un projet d'intérêt général.

Ce projet est singulier : nous travaillons sur la situation globale du jeune, par rapport à tout ce qui pose difficulté, et en parallèle, nous créons ce projet, qui sera négocié par le jeune lui-même. Ils sont souvent étonnés de cette négociation. En effet, nous sommes persuadés que le fait de réaliser les heures requises par le projet ne constitue pas la difficulté première pour le jeune ; c'est plutôt de se demander :

« Qu'est-ce que je vais faire pendant trente heures ? À qui j'ai envie de rendre service, de montrer mes compétences : au juge, à mes parents, à moi-même ? » Il est également possible de se questionner sur les fonctionnements familiaux de manière systémique : « Ma maman m'a toujours couvert, peut-être un peu trop ; à l'inverse, mon papa ne s'occupe pas beaucoup de moi. » Faire en sorte que le papa le conduise sur le lieu de son projet serait sympathique...

Nous recherchons les effets secondaires à travers le projet de prestation afin d'induire des changements dans le fonctionnement familial, car je reste persuadée que l'insécurité vécue par le jeune dans la famille, au-delà de la société, favorise aussi le basculement vers la délinquance. Il s'agit parfois d'appels au secours, d'une façon pour le jeune de dire qu'il existe et qu'il se sent mal. Tout ce travail psychosocial a donc son importance.

En outre, nous avons la chance de travailler avec la société civile : par conséquent, nos jeunes ne restent pas avec des professionnels, et quand ils effectuent leurs heures, ils se rendent dans des organismes associatifs et bénévoles.

Ils sont alors pris en charge par des travailleurs qui, philosophiquement, ont décidé de laisser une chance à ces jeunes pour pouvoir sortir du circuit judiciaire. Ces jeunes sont donc présentés comme de simples stagiaires, dans le plus grand anonymat possible.

Christel WILPUTTE

Coördinateur SAMIO auprès de la communauté française de Belgique

Le cheminement pour les sections d'accompagnement est relativement similaire. J'insisterai davantage sur la création du lien intervenant/jeune/famille dans le sens où il s'agit souvent d'interventions physiques dans le système familial, sachant que la limite est très ténue entre le fait d'être un intervenant extérieur et celui de participer au système familial.

Concernant les réseaux, un des rôles de l'intervenant consiste à les identifier et à les activer. Souvent, l'intervenant est lui-même un membre du réseau. Comment identifions-nous cette relation ? Nous inscrivons-nous dans un lien faible, avec l'espoir à un moment donné d'une incidence, même si celle-ci n'intervient pas pendant l'intervention ? Nous autorisons-nous un lien fort en fonction de la situation spécifique du jeune ? Ces questions se travaillent selon la réalité des situations. En tous les cas, tout se construit à partir du jeune et de sa famille, de ses besoins et de ses envies. L'identification de ses besoins et de ses envies est identique à celle des points tournants : ce que l'intervenant peut identifier se situe parfois très loin de ce que le jeune et les parents peuvent nous renvoyer.

Nous n'allons pas les voir sur place, et nous restons discrets, le but étant qu'un système de valorisation se mette ensuite en place dans le cadre de ce projet de prestation. L'ensemble de cette valorisation sera travaillé avec le jeune, la famille, puis rendu au magistrat. Ainsi, le juge a la possibilité de revoir le jeune dans son bureau pour constater que celui-ci a rempli le contrat, pour exprimer sa satisfaction, et pour clôturer le dossier sur le plan judiciaire. Nous ne faisons pas de rappels à la loi, parce que nous considérons que c'est le travail du juge. Notre contrat avec le jeune est de parvenir à aboutir au mandat judiciaire. Nous évoquons rarement la récidive, parce que cela appartient au jeune, et nous ne pensons pas que parler de non-récidive fonctionne chez les jeunes. Nous nous situons donc davantage dans la construction de la valorisation d'estime de soi, tant pour le jeune que pour sa famille, en relevant les compétences des parents et de l'environnement.

Si nous prenons la peine de nous installer et de laisser la possibilité au jeune d'identifier lui-même clairement ses attentes, ses besoins et ses objectifs (passer son permis de conduire, un test pour une orientation scolaire, etc.), la démarche s'ancrera.

Pour ce qui est de l'identification des réseaux, le point important au niveau du réseau scolaire est aussi de pouvoir accompagner le jeune par rapport à certaines stigmatisations. Le fait que l'intervenant éducatif intervienne en milieu scolaire est parfois un avantage ; en effet, les équipes de direction ou éducatives prennent alors la peine d'évoquer la situation du jeune avec l'intervenant, au lieu de décider d'engager une procédure de renvoi par exemple, d'étudier de nouveaux outils, de nouvelles stratégies, afin de maintenir le jeune dans son processus scolaire malgré les divers accroc. Nous pourrions alors lui présenter différentes possibilités s'offrant à lui : il ne se retrouvera pas avec un avenir totalement fermé malgré le contexte économique actuel, et il reprendra confiance en ses capacités et en celles des personnes qui l'entourent. Le jeune sera alors en mesure de prendre la décision de se mobiliser vers un changement, quel qu'il soit.

Abraham FRANSEN

Professeur en criminologie, Université Libre de Bruxelles, Belgique

Dominique de Fraene évoquait, la veille, un glissement dans le travail des éducateurs : il y a quelques années, ils passaient des coups de fil pour décrocher un emploi ; aujourd'hui, ils s'inscrivent dans une logique plus introspective de dialogue avec le jeune, voire de responsabilisation.

Il s'agit de la question relative à l'objet de l'intervention, entre une intervention focalisée sur les facteurs internes (la subjectivité de l'individu, sa prise de conscience, sa responsabilisation, éventuellement sa confiance en soi) *versus* une intervention visant à agir sur les liens, le réseau et les pistes de sorties concrètes.

Vous avez tous exprimé la volonté de ne pas vous inscrire dans une approche uniquement clinique, et vous semblez suivre une logique d'agir sur les liens. Nous avons observé que la confiance est toujours relationnelle et n'est jamais institutionnelle, particulièrement chez les jeunes les plus vulnérables. Elle passe donc par les personnes et par le travail de l'éducateur. Néanmoins, vous vous inscrivez dans un cadre mandaté et coercitif, dans lequel il y a à gagner et à perdre. Pouvez-vous nous donner des éléments sur la manière d'établir une relation de confiance suffisante ? Comment ce lien de confiance est-il possible ?

Sandra REISSE

Direction expertise de l'administration générale des Maisons de justice, communauté française de Belgique

Lors du recueil des discours de désistance, nous nous rendons compte que la place de l'institution est toute petite. En revanche, la place de la relation à un professionnel peut être très importante. Une des questions qui se posent sur la standardisation et le management public concerne les indicateurs et le fait de montrer que les objectifs sont atteints. Avant, l'objectif était l'évitement de la récidive, très difficilement mesurable, la récidive étant compliquée à enregistrer et à mesurer ; désormais, est fixé un objectif d'inclusion sociale, pour lequel il nous a été demandé de définir des indicateurs. La question qui s'est posée à nous en premier lieu était de savoir pourquoi inclure socialement un individu. Un individu peut tout à fait être désistant, et non inclus socialement, cette notion pouvant être différente pour chacune des personnes ici présentes. Si l'individu se sent bien dans un système de vie alternatif, pourquoi devrions-nous le contraindre à être inclus socialement ? Nous nous sommes dégagés de l'identification de ce qu'est « être inclus socialement » en proposant de reporter la responsabilité sur l'organisation, et de mettre à disposition les ressources et les services auxquels la personne peut faire appel si elle en a envie et besoin.

Notre structure est toujours dans la réflexion et le questionnement. Cependant, elle est obligée de rendre des comptes. En outre, il ne faut pas se leurrer sur le fait que le secteur privé prend de la place ; le secteur public se doit donc de montrer que son intervention porte ses fruits. Par ailleurs, par rapport à nos autorités mandantes, qui sont les magistrats, nous devons être attentifs avec le changement institutionnel et le passage vers la communauté française, et veiller à ne pas perdre notre légitimité.

En effet, si nous n'avons avec nous ni les magistrats, ni les services de la société civile, ni les citoyens, je pense que le parcours de désistance n'aboutira pas. Il est nécessaire de rester dans cet équilibre. Nous ne pouvons pas complètement nous dégager de la nécessité de montrer que notre intervention a du sens. Nous devons voir comment le faire, et rester toujours attentifs, en particulier dans l'identification des indicateurs, car ils rendent vraiment compte de ce que nous avons envie de montrer de nous en tant qu'organisation.

Caroline QUISENAIRE

Directrice du SARE Le Prisme

Pour ce qui est de la confiance, je trouve normal qu'un jeune n'ait pas confiance dans un premier temps, et je ne lui demanderai pas de me faire confiance

C'est dans la construction d'un engagement entre le travailleur social et la famille que le lien se créera, et que la confiance viendra ou pas.

Nous sommes dans une structure judiciaire, nous avons des comptes à rendre, le jeune a peut-être peur de se confier ou de confier des choses difficiles de l'ordre du ressenti et du vécu.

La clé permettant la relation constructive entre un jeune et un travailleur social sera l'engagement

Abraham FRANSEN

Professeur en criminologie, Université Libre de Bruxelles, Belgique

Vous décrivez un processus vertueux, mais quand le jeune ne vient pas au rendez-vous et met sa prestation en échec, êtes-vous amenés à réaliser du *reporting* ?

Caroline QUISENAIRE

Directrice du SARE Le Prisme

La patience est nécessaire. Si le jeune ne vient pas à un rendez-vous, nous le contactons et le convoquons, nous allons voir les parents en demandant ce qui se passe. Ce n'est qu'au bout d'un certain temps que nous sommes obligés d'en informer le magistrat. Si un jeune fait sa première journée de prestation et ne revient plus, nous allons le voir et discuter de ce qui pose problème en prestation ou ailleurs.

Christel WILPUTTE

Coordonateur SAMIO auprès de la communauté française de Belgique

Quand un jeune voit arriver chez lui un intervenant éducatif, qui plus est mandaté par une instance judiciaire, il est compréhensible que le premier sentiment présent d'office soit la méfiance. Nous pouvons opposer à ce sentiment de méfiance l'engagement du travailleur socio-éducatif. Toute une série de facteurs dans l'intervention engendreront la confiance : nous parlons de fiabilité de l'intervenant par rapport à son engagement, de cohérence entre ses actions, son discours et ce qu'il propose au jeune dans ce processus de reconstruction, de transparence, qui est très importante. L'intervenant doit tenir ses engagements et en même temps énoncer ce qu'il va faire. Même si le volet de rappel à la loi et de contrôle des conditions est présent, il est mené dans un cadre de non-jugement – juger est le rôle du juge ; nous ne faisons que rappeler ce qui est légal et illégal, ce qui relève de l'ordre du délit ou non, nous essayons de voir ensemble les raisons des choix du jeune, pourquoi il veut interpeller de cette façon sa famille ou son environnement, et nous étudions la façon de mettre en place des choses pour proposer d'autres choix.

de ce dernier par rapport à lui, le respect de son rythme, de qui il est et de son environnement, ainsi que la bienveillance que nous portons dans le quotidien des entretiens.

Nous recommençons tant qu'il y a un sens à l'intervention et à la conduite du projet. C'est ce qui s'appelle l'engagement. Si ce n'est plus possible au bout d'un moment, nous sommes obligés d'en informer le magistrat.

La disponibilité est également très importante : nous sommes fonctionnaires, nous travaillons dans le service public, mais dans notre mode de fonctionnement, nous sommes disponibles tous les jours et quasiment toute la journée. L'équipe est tout le temps à la disponibilité des jeunes et des familles. Dès qu'un jeune est en difficulté, il peut contacter le service : il pourra toujours joindre un professionnel qui est au courant de la situation et pourra lui apporter une réponse ou, en tous les cas, temporiser. Cette disponibilité est parfois questionnée par la récidive : le délinquant peut se demander si après toute la série d'intervenants passés dans son parcours, cet éducateur le laissera tomber dès qu'il fera un pas de travers, et c'est une façon de questionner la cohérence et la fiabilité de l'intervenant. Si la réponse apportée montre une présence malgré tout, l'incidence sera très forte sur le sentiment de confiance que le jeune et la famille peuvent avoir par rapport aux intervenants.

Dominique de FRAENE

Professeur en criminologie, Université Libre de Bruxelles, Belgique

Quand on revient sur le concept de désistance, on se rend compte qu'en ayant en tête les fondamentaux du travail social émancipateur, de nombreux travailleurs sociaux développaient, avant l'émergence de ce concept, des pratiques que les Américains qualifieraient de *desistance friendly*.

Je pense qu'il ne faut pas être trop fétichiste par rapport à des concepts qui émergent et qui commencent à prendre de l'importance dans un champ. Il faut toujours éviter les recettes toutes faites et les modèles. Lila Kazemian a précédemment présenté des modèles d'intervention standardisés censés fonctionner pour tout le monde. Or, si nous reprenons les fondamentaux de base du travail social, vous travaillez sur des situations complexes avec des êtres humains.

Nous ne disposons pas dans un livre de toutes les recettes aux problèmes et de toutes les solutions, comme pour une chaudière de chauffage central. Les situations sont complexes, les individus sont pluriels. Par conséquent, le travailleur social doit développer des capacités de réflexion en équipe, une prise de recul, et surtout une éthique du travail social. Je pense que la désistance peut aider par rapport à l'éthique du travail social. J'aimerais poser une question à Abraham Franssen, qui est en Belgique un sociologue reconnu sur les questions d'insertion socio-professionnelle des Belges dans des quartiers particulièrement précarisés comme ceux de Bruxelles. Nous discutons ici des ressources et de la désistance. Nous avons vu la veille que l'insertion socio-professionnelle est une question fondamentale. Que nous disent vos recherches de ce point de vue ?

Abraham FRANSEN

Professeur en criminologie, Université Libre de Bruxelles, Belgique

La désistance, le désistement, l'inclusion sociale et la cohésion sociale sont de beaux mots et de nobles objectifs. Ici, nous sommes en phase d'émergence d'un concept, ce qui est rafraîchissant, parfois émancipateur, enthousiasmant. Cependant, l'expérience dans des champs voisins non pénaux, comme le travail social ou l'accompagnement des personnes sans emploi, montre le risque d'une part d'une forme de ritualisation du parcours d'insertion, d'autre part qu'accomplir une série d'étapes sans nécessairement atteindre le but devienne un objectif en soi. Ainsi, aujourd'hui, les demandeurs d'emploi suivis par l'équivalent du Pôle Emploi en Belgique sont évalués sur le caractère actif de leur comportement de recherche d'emploi, et non sur le fait de trouver ou non un emploi.

Il en est de même pour les demandeurs d'aide sociale, dont le trajet est désormais formalisé dans un projet individualisé d'intégration sociale. Le dispositif court donc le risque de devenir sa propre fin, et le passage par les différentes étapes du dispositif de devenir une fin en soi. Tel est le risque de toute institutionnalisation des bonnes idées. Tant que nous ne sommes pas dans le moment de cristallisation et d'institutionnalisation des dispositifs, il faut être attentif à ce point, afin d'éviter de créer un espace social de substitution, qui donne lieu à des formes de ritualisation et de ruse de la part aussi bien des intervenants que des jeunes eux-mêmes.

LA PLACE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PARCOURS DE JEUNES

INTRODUCTION

Delphine BRUGGEMAN

Enseignante chercheur, sciences de l'éducation, ENPJJ, Professeur-CIREL, Lille 3

Nous redémarrons cet après-midi autour de deux tables rondes consacrées à la place de l'environnement dans les parcours des jeunes. La première sera animée par Dominique Youf, qui est directeur de recherche honoraire et docteur en philosophie à l'ENPJJ. Il est spécialiste des droits de l'enfant, et a dirigé le service de la recherche et de la documentation pendant plusieurs années.

TABLE RONDE : JUSTICE RESTAURATIVE DES MINEURS : LA COMMUNAUTÉ, UNE PLACE ET UN RÔLE DANS LES PROCESSUS DE DÉSISTANCE ?

Dominique YOUNG

Directeur de recherche honoraire, docteur en philosophie, ENPJJ

Bonjour à tous. Je suis particulièrement heureux d'animer cette table ronde et de revenir dans cette école à l'occasion des journées de valorisation de la recherche, les premières auxquelles je n'ai pas contribué depuis 2006. Je suis très heureux à double titre d'animer cette table dédiée à la justice restaurative des mineurs, d'une part parce que ce thème me tient particulièrement à cœur ; d'autre part, parce que je note que la criminologie a trouvé une place à la PJJ – un axe pour lequel je m'étais battu avant de partir.

Nous allons rentrer dans le vif du sujet, et évoquer une recherche-action actuellement en cours, à laquelle prennent part les participants à cette table ronde. Je propose que chacun d'eux se présente dans un premier temps.

Stéphanie DAVID

Éducatrice / médiatrice de la PJJ

Je suis éducatrice à l'UEMO de Juvisy-sur-Orge (91). Je suis également animatrice de rencontres restauratives.

Rachid BENCHEIKH

Éducateur / médiateur de la PJJ

Je suis éducateur dans le même service à l'UEMO de Juvisy-sur-Orge. Nous mettons en place une expérimentation de justice restaurative.

Janique LEPAGE

Chargée de formation FCAPP, ENPJJ

Je suis formatrice au pôle de formation continue à l'ENPJJ. Je suis psychologue de métier, exclusivement à la PJJ, et en charge, en formation continue, de la formation à la justice restaurative.

Jessica FILIPPI

Enseignante-chercheur en criminologie, ENPJJ, Centre de recherches en criminologie, Université Libre de Bruxelles

Je suis enseignante chercheur en criminologie. J'ai effectué une thèse en droit pénal des mineurs sur la justice restaurative dans une perspective comparative entre la France et la Belgique.

Dominique YOUNG

Directeur de recherche honoraire, docteur en philosophie, ENPJJ

Je propose d'essayer de décliner des concepts qui nous permettront d'éclairer la démarche entreprise dans le cadre de cette recherche-action. La première des questions qui me semblent importantes à poser concerne le concept de justice restaurative.

Qu'est-ce que la justice restaurative ? En quoi se distingue-t-elle de la réparation pénale ? Ces questions me paraissent d'autant plus importantes qu'à la PJJ, notamment, nous avons souvent assimilé justice restaurative et réparation pénale.

Jessica FILIPPI

Enseignante-chercheur en criminologie, ENPJJ, Centre de recherches en criminologie, Université Libre de Bruxelles

La justice restaurative est un processus complémentaire à la justice pénale. Elle offre aux personnes (l'auteur, la victime, l'entourage plus ou moins proche) affectées par un conflit, des moyens pour se le réapproprier. Par la préparation, par les échanges et les moyens offerts aux participants dans la réappropriation du conflit, le tout sous la bienveillance d'un médiateur formé, la justice restaurative permet aux participants de dépasser le conflit et de tendre in fine vers un apaisement social. Sous le couvert de règles telles que le respect, la confidentialité des échanges, la sécurité du processus, la justice restaurative demeure un processus volontaire et permet aux participants d'envisager avec un médiateur les solutions les meilleures dans la résolution des conflits. Les mesures de justice restaurative peuvent être **proposées** à tous les stades de la procédure judiciaire, elles sont proposées aux participants, elles n'ont donc pas de caractère obligatoire. C'est un processus volontaire. Par principe, ces « mesures » sont « gratuites », en ce qu'elles n'influencent ni les suites de la procédure judiciaire, ni le quantum de la sanction ou de la peine qu'elles soient exécutées ou non par le mineur. Quant à la réparation pénale, il s'agit d'une mesure éducative, elle peut être envisagée à tous les stades de la procédure judiciaire mais, elle a une influence sur les suites de la procédure judiciaire aussi bien dans les situations où elle est exécutée, qu'en cas d'inexécution.

Janique LEPAGE

Chargée de formation FCAPP, ENPJJ

La DPJJ s'est saisie de la thématique de la justice restaurative pour la formation dans le cadre du plan national de formation d'octobre 2015. Pour les programmes 2018, Jessica Filippi et moi-même avons travaillé sur les premières formations en octobre 2016, formations auxquelles Rachid Bencheikh et Stéphanie David ont participé. Nous avons nommé ces premières formations : « De la réparation pénale vers la justice restaurative. » Ce nom n'était pas anodin. Nous avons entendu parler de la justice restaurative lors des rencontres détenus/victimes mises en place par l'administration pénitentiaire dans le cadre de détentions. Cette rencontre entre un auteur et une victime est donc nécessairement apparue comme non étrangère à la pratique de la PJJ puisque, dans cette mesure de réparation pénale, nous avons pu mettre en place ce type de rencontre lorsqu'il s'agissait d'une réparation pénale directe.

Les formes de la justice restaurative peuvent être multiples et variées : cela peut être une médiation, une médiation directe auteur-victime, une médiation plus élargie, ou une médiation indirecte. Cette forme dépend avant tout des attentes et des besoins des participants. Ce n'est pas l'infraction, ni le stade de la procédure judiciaire qui déclinera sa forme mais davantage ce que les participants souhaitent et attendent du processus. Contrairement aux mesures de justice restaurative et dans le cadre de mes recherches et sur un territoire défini, j'ai pu observer que la forme de la réparation pénale dépendait de l'infraction, de la présence ou non de la victime ou encore même des ressources financières du service. Des formes s'articulant principalement d'une part, autour des « réparations individuelles » intéressant l'auteur et, dans laquelle la victime n'intervenait pas ou était peu prise en compte, sauf dans le discours éducatif du professionnel, et, d'autre part, autour des « réparations collectives », réunissant plusieurs jeunes ayant commis une même infraction ou une infraction de « gravité similaire » autour d'une activité commune. Les mesures de justice restaurative soutiennent la préoccupation de s'intéresser aux attentes et aux besoins de tous les participants au processus auteurs, victimes et communauté. Elles ne sont donc pas exclusivement centrées sur l'auteur ou la victime contrairement à la réparation pénale qui est une mesure éducative et donc s'intéresse principalement au jeune.

Je ne reviendrai pas sur la mesure éducative centrée sur le jeune, la justice restaurative impliquant à égale distance, de la même manière, les différents protagonistes (auteur, victime et communauté). Ce faisant, au niveau de la dynamique en formation continue, nous reconnaissons déjà un savoir-faire dans la préparation d'une rencontre, et éventuellement dans la mise en relation entre un auteur et une victime. Notre objectif était donc de nous appuyer sur les savoirs des professionnels, de les consolider, et d'en amener de nouveaux, puisque différentes modalités existent en justice restaurative, et ne se limitent pas seulement à la rencontre.

Rachid BENCHEIKH

Éducateur / médiateur de la PJJ

Concernant la différence entre la mesure de réparation et la justice restaurative, la mesure de réparation s'adresse d'abord et uniquement au mineur, soit à l'auteur d'une infraction, alors que les démarches de mesure restaurative s'adressent à la fois à l'auteur et à la victime, ainsi qu'à la communauté à une échelle plus large.

Quand j'ai découvert la justice restaurative, j'ai été particulièrement intéressé par l'introduction de la victime dans la prise en compte de la justice, alors que dans le cadre de la réparation pénale, on voit peu la victime dans les faits, la pratique et la réalité.

Dominique YOUNG

Directeur de recherche honoraire, docteur en philosophie, ENPJJ

Merci pour ces précisions, importantes. Nous allons maintenant évoquer la recherche-action dont vous êtes les acteurs, et qui vise à expérimenter la justice restaurative dans le service éducatif de l'UEMO de Juvisy. Quels sont les objectifs de cette recherche-action tant du point de vue de la recherche que de la formation ? Quels liens cette recherche entretient-elle avec la mobilisation de la communauté ?

Jessica FILIPPI

Enseignante-chercheur en criminologie, ENPJJ, Centre de recherches en criminologie, Université Libre de Bruxelles

Du point de vue de la recherche, la recherche-action comprend différents temps. Dans un premier temps, il s'agissait de comprendre et de savoir ce qui pouvait constituer un frein ou un point d'ancrage dans le développement de démarches de justice restaurative au sein d'un service de la protection judiciaire de la jeunesse.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressés de manière plus particulière aux aspects criminologiques et processuels de la justice restaurative et aux processus de désistance à l'œuvre. La littérature est riche en matière de rôle de la justice restaurative dans les processus de désistance, ainsi que sur les effets qu'elle peut procurer auprès de ses participants.

Par ailleurs, durant l'expérimentation et de la justice restaurative et de la recherche s'y intéressant, s'est posé la question de l'opérationnalisation de la communauté à savoir plus précisément quel rôle peut avoir la communauté dans la justice restaurative, et quelle place la communauté peut avoir également dans ce processus. Car bien souvent, la communauté est oubliée. L'opérationnalisation et la mobilisation de la communauté dans la justice restaurative sont des thèmes qui malheureusement sont peu développés dans la littérature scientifique même si de nombreuses définitions de la communauté existent, il semble a priori, que son rôle et sa place ne sont pas figés, ce qui, je trouve, est une bonne chose.

Janique LEPAGE

Chargée de formation FCAPP, ENPJJ

Je peux ajouter une dimension au niveau de la formation. Il est vrai que nous parlons de recherche-action lorsque nous évoquons ce projet. Quand nous l'avons présenté à la Direction générale, nous l'avons nommé « recherche-formation-action », sachant que nous partions sur la justice restaurative sans vécu au sein de la PJJ. Le parti pris de cette recherche-formation-action correspond donc aux interactions entre une recherche et des savoirs académiques, une formation dans une école de professionnalisation centrée sur les pratiques et les savoirs disciplinaires au service de la pratique, et une pratique.

Nous en sommes à la troisième formation, nous en avons changé les objectifs, et le nom est devenu : « Vers l'expérimentation de la justice restaurative au sein de la PJJ ». En effet, les éducateurs Rachid Bencheikh et Stéphanie David ont démontré que la justice restaurative était possible en PJJ.

L'idée est que des savoirs disciplinaires et des savoirs pratiques sur différentes modalités seront délivrés, dans le cadre de la formation continue, à des professionnels titulaires et aguerris, qui tenteront de les mettre en œuvre. La formation comprend deux temps : un temps de savoirs théoriques et d'exercices, un temps de retour dans les services et l'établissement.

Stéphanie DAVID

Éducatrice / médiatrice de la PJJ

Nous nous intéressons à la justice restaurative depuis un certain temps à l'UEMO de Juvisy. Depuis 2015, nous avons participé à des journées de sensibilisation, des colloques, des conférences – notamment à un colloque qui a été organisé le 2 juin 2016 à l'ENPJJ, et qui nous a permis de rencontrer différents acteurs intervenant sur cette question au niveau national. Ce colloque a coïncidé avec la création de cette formation avec Jessica Filippi et Janique Lepage. Nous y avons participé pour essayer une expérimentation au niveau de l'UEMO de Juvisy.

Rachid BENCHEIKH

Éducateur / médiateur de la PJJ

Concernant les freins et blocages évoqués par Jessica Filippi, nous nous interrogeons sur nos capacités à mettre en place de la justice restaurative, même si nous étions formés, car nous sommes éducateurs à la base, et nous avons quand même des doutes.

Stéphanie DAVID

Éducatrice / médiatrice de la PJJ

Nous avons été soutenus d'emblée par notre responsable d'unité, par notre directrice et notre direction territoriale. La démarche prend progressivement une ampleur plus importante pour que l'on puisse élargir l'expérimentation.

Le fait que notre équipe de direction, à différents niveaux, était partante pour expérimenter était un avantage, sachant que nous n'avions pas de cadre précis à l'époque au niveau du ministère de la Justice. En effet, la circulaire précisant davantage la mise en œuvre n'est parue qu'en mars 2017.

Dominique YOUNG

Directeur de recherche honoraire, docteur en philosophie, ENPJJ

L'idée de recherche-action est-elle sous-tendue par un objectif de faire évoluer les pratiques professionnelles ?

Puis, trois ou quatre mois plus tard, un retour d'expérience est réalisé. Le retour de pratique réinterroge les savoirs académiques, et nous amène à réadapter certaines séquences et méthodes pédagogiques de la formation continue. Il s'agit vraiment d'une co-construction à trois, entre la recherche, la formation continue et la pratique professionnelle.

Cette formation nous a permis de nous familiariser avec les différentes mesures de justice restaurative, d'en comprendre le cadre et les modalités de mise en œuvre, car nous souhaitons être au fait de ce qu'était la justice restaurative et la pratiquer correctement. En complément de la formation reçue à l'ENPJJ, nous nous sommes également formés avec l'Institut français de justice restaurative, et nous avons participé au module 1 (la mise en œuvre de rencontres de justice restaurative).

Cependant, nous sommes passés à l'action, et c'est en faisant que nous nous sommes rendu compte que nous avons acquis des compétences à la fois dans nos formations initiales et dispensées à l'ENPJJ, et dans notre pratique quotidienne avec les mineurs dont nous avons la charge. Par conséquent, il a été assez simple de transposer ces compétences vers une démarche de justice restaurative.

Janique LEPAGE

Chargée de formation FCAPP, ENPJJ

Oui, transformer les pratiques professionnelles aux prismes des nouvelles connaissances, des nouvelles modalités de prise en charge et des savoirs académiques correspond évidemment à l'esprit et à l'objectif de la formation continue. Ce qui est intéressant ici est la possibilité qui nous est donnée d'expérimenter dans un cadre légal nous y autorisant sans pour autant que les modalités pratiques soient pour le moment précisées.

En expérimentant, nous repérons des freins, sur lesquels nous travaillons. En la matière, des collègues ont précédemment évoqué la hiérarchie : en 2018, nous avons prévu deux journées intitulées « accompagner le changement » dédiées aux cadres. Nous nous inscrivons donc tout à fait dans cette démarche.

Dominique YOUNG

Directeur de recherche honoraire, docteur en philosophie, ENPJJ

Je vous propose d'aborder maintenant la question de la communauté. Dans les pays européens autres que la France, ce terme est immédiatement compris et ne pose aucun problème.

En revanche, nous rencontrons davantage de difficultés en France, à cause de l'histoire de notre pays : depuis la Révolution, la France ne connaît que des individus, des citoyens, sans rien entre eux et la république. Il s'agit d'un fait culturel, et c'est pourquoi je souhaiterais savoir ce que vous entendez par « communauté ».

Jessica FILIPPI

Enseignante-chercheur en criminologie, ENPJJ, Centre de recherches en criminologie, Université Libre de Bruxelles

Dans la justice restaurative et dans la littérature scientifique qui intéresse ce thème, nous partons du postulat que le conflit (infraction) affecte le contrat social, le lien social, les relations pouvant exister entre chaque individu. Dans nos situations, il s'agira des relations entre l'auteur, la victime et la communauté. Cependant nous pouvons nous interroger sur ce que nous devons entendre par « communauté » ? De manière générale, dans la justice restaurative, la communauté est composée de personnes qui ont été affectées et qui se sentent concernées par l'occurrence d'une infraction. Les défenseurs de la justice restaurative cherchent toujours à impliquer le plus possible la dimension de la communauté.

Lorsque nous voyons dans d'autres pays la manière dont peut être mise en place la justice restaurative, la communauté peut être tantôt très présente, tantôt absente. Dans l'expérimentation de Rachid Bencheikh et Stéphanie David, cette interrogation s'est également posée. La communauté n'a pas été simple à opérationnaliser, l'expérimentation intéressée une situation très personnelle pour l'auteur et la victime, et c'est eux qui ont été amenés à envisager les personnes représentant pour eux la communauté. Dans ce cas précis, il s'agissait de personnes de leur entourage, au fait de ce qui c'était produit, pouvant être ressources pour eux et en qui, ils avaient confiance. C'est pourquoi la recherche et les résultats de l'expérimentation permettront de nourrir la formation sur la définition de la communauté et de son implémentation pratique.

Rachid BENCHEIKH

Éducateur / médiateur de la PJJ

Le terme « communauté » sonne étrangement à nos oreilles, parce que nous pensons immédiatement à des communautés religieuses notamment. En tant qu'éducateur, je voyais d'abord les réseaux sociaux et professionnels (la Mission locale, Pôle Emploi, les écoles, etc.).

Stéphanie DAVID

Éducatrice / médiatrice de la PJJ

Il convient de préciser que les rencontres de justice restaurative sont animées par des médiateurs et animateurs qui sont spécialement formés et doivent être des tiers indépendants. Nous n'avons pas animé de rencontres auprès de jeunes dont nous assurons le suivi éducatif.

Nous avons travaillé en équipe, et ce sont d'autres éducateurs de l'UEMO qui nous ont soumis des situations. Nous avons donc travaillé avec des mineurs que nous ne suivons pas. Pour poursuivre les propos de Rachid Bencheikh, nous nous sommes rendu compte que le terme « communauté » ne nous parle pas vraiment.

Janique LEPAGE

Chargée de formation FCAPP, ENPJJ

Pour ma part, je parle davantage d'environnement que de communauté; cette notion était donc également un peu compliquée pour moi. Je dirai que c'est une communauté de vie, une communauté humaine. Dans cette mobilisation de la communauté, je retiens le fait qu'il faut changer de posture. En effet, ce sont l'auteur et la victime qui identifient les membres de la communauté avec lesquels nous travaillerons, et non les professionnels. La communauté définie par Jessica Filippi comme étant constituée de personnes intéressées par l'infraction correspond au lien social qui a été attaqué par l'infraction.

Dominique YOUNG

Directeur de recherche honoraire, docteur en philosophie, ENPJJ

Comment s'incarne concrètement cette communauté? Quelles sont les diverses expérimentations menées?

Jessica FILIPPI

Enseignante-chercheur en criminologie, ENPJJ, Centre de recherches en criminologie, Université Libre de Bruxelles

La communauté est un pilier essentiel de la justice restaurative. Il existe cependant peu d'écrits sur la manière dont la communauté peut se manifester dans la justice restaurative. C'est pourquoi cette question reste sous-développée lorsque nous parcourons cette littérature. Cependant, près d'une centaine de définitions de la communauté existent dans la justice restaurative, sachant qu'il en existe néanmoins quatre formes principales. L'une des premières formes correspond aux personnes formées en tant que médiateurs, animateurs ou facilitateurs de médiation, directe ou indirecte, de conférence restaurative en groupe. Ces personnes peuvent agir comme des intermédiaires entre auteur et victime, faciliter les échanges et les relations, transmettre un message aux participants au processus.

Nous pensons d'abord aux réseaux. Après la formation à la justice restaurative, nous comprenons que ce sont d'abord des personnes qui sont identifiées par les participants. Ce n'est pas nous, les animateurs, qui déciderons de qui fait communauté à leurs yeux; ce seront à la fois l'auteur et la victime qui désigneront et penseront à des personnes ressources, en qui ils auront confiance, et qui pourront être à leurs côtés pendant et après la mise en œuvre de la démarche de justice restaurative.

Mobiliser la communauté signifie donc aussi qu'une place peut être rendue à l'adolescent auteur d'une infraction. Ma première représentation de la communauté était un ensemble de personnes où la place de l'auteur est mal assurée, floutée, et qu'il fera voler en éclats plutôt que de souffrir de ne pas la voir. Du coup, nous mobilisons la communauté des personnes identifiées comme importantes, ces « autrui significatifs » évoqués la veille, et le message est qu'une place existe dans la société et dans le groupe pour la personne qui a commis l'infraction.

Elles assurent aussi un rôle après une rencontre directe ou indirecte entre auteur et victime. Il existe de nombreuses formes de justice restaurative, dont la rencontre ou la médiation. Un processus de médiation peut aboutir à un accord ou à une conclusion de médiation où l'auteur prend des initiatives vis-à-vis de lui-même et de la victime. Le médiateur tient alors un rôle de facilitateur des échanges entre auteur et victime, prépare et évalue la rencontre. Après la rencontre, est établi un accord de médiation/plan d'intention, qui aura une dimension de projection dans l'avenir: l'auteur prendra des initiatives, et le médiateur assurera le suivi de l'exécution de cet accord de médiation/plan d'intention.

Rachid BENCHEIKH

Éducateur / médiateur de la PJJ

Dans l'expérimentation que nous avons menée, nous rencontrons d'une part l'auteur, d'autre part la victime, de manière séparée, avec la perspective éventuelle d'une rencontre si les participants le souhaitent.

Pendant tout le processus de préparation, nous sommes facilitateurs, intermédiaires, et nous pouvons être un canal de communication s'ils ne souhaitent pas se rencontrer, et transmettre des messages de l'un à l'autre, avec leur accord.

Jessica FILIPPI

Enseignante-chercheur en criminologie, ENPJJ, Centre de recherches en criminologie, Université Libre de Bruxelles

La deuxième forme de la communauté correspond aux personnes proches des participants au processus de justice restaurative, soit des personnes proches de l'auteur et de la victime. Il s'agit « d'autrui significatifs », comme nous avons pu évoquer le jour précédent, pour l'auteur et pour la victime, qui peuvent être des membres de la famille.

Rachid BENCHEIKH

Éducateur / médiateur de la PJJ

Oui, nous y intégrons des membres que les participants souhaitent faire intervenir, parce qu'ils se sentent rassurés, aidés et soutenus. Ainsi, je pense à une dame qui ne connaissait pas la justice restaurative, et qui a souhaité découvrir la démarche, mais en étant accompagnée, parce qu'elle se sentait encore trop fragile pour l'effectuer seule. Elle s'est donc fait accompagner par son compagnon.

Jessica FILIPPI

Enseignante-chercheur en criminologie, ENPJJ, Centre de recherches en criminologie, Université Libre de Bruxelles

La troisième forme de la communauté dans la justice restaurative correspond aux résidents locaux. Il s'agit de personnes qui ne connaissent pas nécessairement l'auteur ni la victime, mais qui sont affectées par le fait infractionnel. Elles se sentent concernées par ce qui s'est produit, et ont envie de s'investir dans le processus incluant l'auteur et la victime, même si elles ne les connaissent pas.

Dans ce cadre, la médiation restaurative peut progressivement s'élargir en intégrant des membres de la communauté.

Nous nous dirigeons alors vers une autre forme de démarche : la conférence restaurative. Nous ne sommes donc pas figés sur une forme de démarche de justice restaurative, et c'est ce que nous avons fait, car nous nous sentions plus à l'aise en partant d'une médiation et en l'élargissant à d'autres membres choisis par les participants.

C'est là où un basculement s'opère : dans l'expérimentation Rachid et Stéphanie sont partis d'une « petite forme » de la communauté (les médiateurs), vers une forme plus élargie plus en lien avec les attentes et les besoins des participants. C'est là où il apparaît que la justice restaurative est un processus dynamique et créatif, qui bouge en fonction de l'avancement et du cheminement des participants.

La dernière forme de la communauté correspond aux bénévoles formés au suivi du plan de restauration. Ils sont formés à la justice restaurative, à ses formes, et au rôle que peut avoir la communauté.

Stéphanie DAVID

Éducatrice / médiatrice de la PJJ

En France, les expérimentations de justice restaurative sont surtout à l'initiative, pour l'instant, du SPIP, qui a multiplié les expériences en France depuis quelques années. Le SPIP de la Loire a formé des bénévoles de justice restaurative intervenant à côté des auteurs, et ayant un rôle de parrain/marraine de désistance.

Ils se proposent d'accompagner les auteurs sur la réalisation du plan d'intention précédemment évoqué par Jessica Filippi.

Ils constitueront un soutien et une présence après la mise en œuvre de la rencontre de justice restaurative pour s'assurer que l'auteur poursuive le cheminement qu'il a entamé et réponde au plan d'intention fixé avec la victime. Nous avons trouvé la démarche très intéressante.

Jessica FILIPPI

Enseignante-chercheur en criminologie, ENPJJ, Centre de recherches en criminologie, Université Libre de Bruxelles

Du point de vue de l'opérationnalisation, nous sommes proches des cercles de soutien et de responsabilité ou des cercles d'accompagnement et de ressources. L'auteur se situe au centre du processus avec un premier cercle interne (les membres de la communauté bénévole) puis un cercle externe (le SPIP). En fin de peine, ou à l'approche de la sortie de prison, l'auteur rencontre les membres de la communauté bénévole formés à la justice restaurative, apprend à les connaître, tisse des liens avec eux, et choisit son parrain ou sa marraine.

Une forme d'échange et de contrat sera établie entre eux : l'auteur fait part de ses attentes et de ses besoins à l'issue de sa peine, et les membres de la communauté l'accompagnent et le soutiennent dans la réalisation du plan d'intention. La personne est donc accompagnée et guidée, pour retrouver aussi sa place au sein de la société.

Dominique YOUNG

Directeur de recherche honoraire, docteur en philosophie, ENPJJ

Nous parlions de désistance ce matin. Il serait intéressant de se pencher sur les liens entre justice restaurative, communauté et désistance. La justice restaurative et la participation à la communauté ont-elles un effet sur la désistance ?

Jessica FILIPPI

Enseignante-chercheur en criminologie, ENPJJ, Centre de recherches en criminologie, Université Libre de Bruxelles

Dans la littérature scientifique qui s'intéresse à la justice restaurative, ont souvent été évalués les effets du processus sur les participants (auteur, victime et membres de la communauté), ainsi que, d'un point de vue du système, l'analyse des coûts et des bénéfices. Pour ce qui sont des effets de la justice restaurative, ont par exemple été évalués la satisfaction des participants, la perception de la justice, la récidive, la peur du crime et le sentiment de sécurité.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est la dimension de la récidive. J'ai souhaité me détacher totalement de cette dimension pour me centrer sur les processus de désistance. Dans le cadre de cette expérimentation, évaluer les processus de désistance a nécessité l'établissement de certains outils pour identifier les changements opérés sur les participants.

Stéphanie DAVID

Éducatrice / médiatrice de la PJJ

Trois situations sont en cours dans le cadre de l'expérimentation menée. La première s'est déroulée de décembre 2016 à octobre 2017. Des entretiens entre l'auteur et la victime ont eu lieu, et tout au long du processus, nous avons reçu des questionnaires élaborés par Jessica Filippi pour évaluer au fil du temps les cheminements et les évolutions tant du côté de l'auteur que de la victime.

Jessica FILIPPI

Enseignante-chercheur en criminologie, ENPJJ, Centre de recherches en criminologie, Université Libre de Bruxelles

Il s'agit de questionnaires d'auto-évaluation à destination des participants. L'auteur et la victime s'en sont saisis, et ont répondu de leur place, à l'aide de l'encart méthodologique. En cas de difficultés pour y répondre, Rachid Bencheikh et Stéphanie David intervenaient pour apporter des explications.

Rachid BENCHEIKH

Éducateur / médiateur de la PJJ

Les items abordés dans ce questionnaire tournaient autour des changements opérés ou que les participants ont sentis à l'œuvre dans leur personnalité, par rapport à leur identité, à leur environnement, aux autres, sur leurs représentations au moment de l'infraction, lorsque la démarche de justice restaurative a commencé, puis quelque temps après.

Dominique YOUNG

Directeur de recherche honoraire, docteur en philosophie, ENPJJ

Je propose de laisser le mot de conclusion à Jessica Filippi, pour qu'elle nous présente les résultats de cette recherche.

Jessica FILIPPI

Enseignante-chercheur en criminologie, ENPJJ, Centre de recherches en criminologie, Université Libre de Bruxelles

Durant le processus de justice restaurative, l'auteur et la victime séparément ont fait part aux médiateurs de certains éléments dont notamment leur vécu, leurs émotions, leur sentiment à l'égard de l'autre qui par la suite et sous leur accord ont été transmis soit à l'auteur, soit à la victime.

Et parallèlement pendant le processus, les participants ont été invités à s'autoévaluer.

Jessica Filippi nous a fourni des questionnaires avec des encarts méthodologiques. Cela nous a permis de disposer d'une évaluation à l'œuvre des deux côtés (auteur et victime), qui a été retransmise à Jessica Filippi afin qu'elle puisse évaluer les changements du point de vue de la recherche.

La question de l'évaluation comprend celles du référé et du référent : pour ce qui est du référé, nous évaluons l'individu ; quant au référent, je me suis intéressée à la littérature scientifique sur les processus de désistance et à ce que nous pouvons évaluer exactement.

Ces outils leur permettaient de s'auto-évaluer, et nous menions simultanément des entretiens réguliers, au cours desquels nous pouvions également aborder ces questions de manière plus directe, dans un échange plus proche.

J'ai alors pu observer des changements de postures par rapport à eux-mêmes relativement au passage à l'acte, à leurs représentations (identité de délinquant dépassé par exemple) et à leurs projections dans leurs interrelations (futurs interactions) et cela aussi bien du côté de l'auteur de l'infraction que de la victime. Des processus de changements ont été constatés auprès des participants et ces changements peuvent se rapprocher des processus de désistance évoqués ce matin par Lila Kazemian.

Pour ce qui est de la mobilisation de la communauté et de son rôle dans les processus de désistance, nous n'avons pas pu arriver jusque-là. L'expérimentation de cette première situation étant en cours de clôture. Cependant, au regard de la place et du rôle que les participants à l'expérimentation ont donné à la personne représentant la communauté, il y avait une chance, en ce qu'elle puisse soutenir les changements et donc favoriser la désistance.

La communauté dans la justice restaurative peut avoir ce rôle de soutien et d'accompagnement des participants. Dans d'autres démarches de justice restaurative, la mobilisation de la communauté, le rôle et la place dont elle peut disposer peuvent contribuer dans une certaine proportion à un processus de désistance. Afin de soutenir les processus de désistance, il est important, à mon sens, de s'appuyer sur la force des réseaux sociaux des jeunes

TABLE RONDE : LES DIFFÉRENTS RÉSEAUX ET L'ENTRÉE DANS L'ÂGE ADULTE

>> [À écouter en podcast](#)

Hélène CHÉRONNET

Enseignante-chercheur, sociologue, ENPJJ, Clersé Lille, Université de Lille

Il me revient la charge d'animer la dernière table ronde de ces deux journées. Son objectif est d'identifier les difficultés auxquelles les jeunes se confrontent lors du passage à l'âge adulte, les soutiens qui leur font défaut, mais aussi les ressources, les réseaux et les acteurs sur lesquels ils peuvent s'appuyer.

Nous accueillerons trois personnes – deux sont présentes pour le moment.

Martin Goyette est professeur titulaire à l'École nationale d'administration publique, titulaire de la chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables, à Montréal. Ses travaux s'intéressent notamment à l'évaluation des programmes sociaux complexes, à l'insertion socio-professionnelle, à la préparation à la vie autonome des jeunes en difficulté, et au rôle des réseaux sociaux dans le passage à la vie adulte. Martin Goyette dirige une étude longitudinale (2014-2021) sur le devenir des jeunes placés, ainsi qu'une recherche sur les transitions à la vie adulte des jeunes vulnérables en ville et en région. Il a également co-dirigé, avec Valérie Becquet, un numéro de la revue Sociétés et Jeunesses en difficulté sur l'engagement des jeunes, et a mené encore bien d'autres travaux, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir dans d'autres espaces.

Martin GOYETTE

Professeur à l'École nationale d'administration publique, Montréal

Les travaux que je mène autour de la notion de transition à l'âge adulte sont développés depuis une quinzaine d'années autour d'une vingtaine de recherches qui sont désormais terminées. Je vous parlerai, en conclusion, d'une importante étude longitudinale représentative où une cohorte de 1200 jeunes seront suivis sur cinq ans pour comprendre le devenir adulte. Ces travaux se situent autour de trois ou quatre niveaux d'analyse.

Marie-Pierre Mackiewicz est maître de conférences en sciences de l'éducation, membre du laboratoire interdisciplinaire de recherche sur la transformation des pratiques éducatives et des pratiques sociales à l'université Paris-Est Créteil. Elle est l'un des membres fondateurs de l'observatoire universitaire international Éducation et Prévention. Les travaux de Marie-Pierre Mackiewicz portent notamment sur les concepts de coéducation, principalement dans les champs de la scolarisation et de la protection de l'enfance. Elle est également co-fondatrice du réseau international « recherches avec ».

Nous attendons Hichem Aftari, chef d'entreprise, gérant du restaurant « La bande d'amis » que certains connaissent, et qui a eu un parcours au sein de la protection judiciaire de la jeunesse.

Comment la question de devenir adulte est-elle apparue dans les différents travaux de chacun ? Pourquoi la transition à l'âge adulte est-elle particulièrement difficile ?

De nombreux projets sont portés dans une perspective de recherche-action, ou à partir de recherches portant sur les trajectoires des jeunes dans une perspective longitudinale, la compréhension des différents profils et des enjeux des transitions dans divers contextes organisationnels et culturels. J'ai terminé trois études longitudinales au cours desquelles 120 jeunes ont été suivis jusqu'à leurs 21 ans.

D'autres recherches portent sur des pratiques professionnelles, l'évaluation de pratiques, de programmes et de recension de programmes, afin de comprendre le lien entre les trajectoires de vie des jeunes et les pratiques professionnelles. Le propre des activités de ma chaire de recherche est de lier cela à la compréhension du soutien des politiques sociales et des actions publiques menées à destination des jeunes.

Marie-Pierre MACKIEWICZ

Maître de conférences en sciences de l'éducation, université Paris Est Créteil

Je représente une équipe de recherche pilotée par Pierrine Robin, et composée à la fois de chercheurs universitaires et de jeunes chercheurs pairs, c'est-à-dire des jeunes ayant eu un parcours en protection de l'enfance et enquêtant avec nous auprès de jeunes. Ils sont associés au moment du recueil des données – ils enquêtent auprès d'autres jeunes de la protection de l'enfance –, et ils participent également à l'analyse avec nous. Nous nous déplaçons généralement à deux, mais ce matin, une intervention se déroulait à Rennes : Pierrine Robin y est intervenue avec l'un des jeunes chercheurs qui a travaillé avec nous. J'étais ravie de rencontrer hier Hichem Aftari, et j'espère qu'il arrivera, car son témoignage va dans le sens de ce que nous avons été amenés à travailler. Vous pouvez consulter sur le site de l'observatoire national de la protection de l'enfance la recherche sur laquelle je vais principalement m'appuyer, qui s'intitule : [« Des jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde »](#). Le parti pris de travailler avec cette équipe de jeunes chercheurs est de considérer que les connaissances que nous avons à construire, même en milieu universitaire, relèvent du type recherche-action, et qu'elles doivent l'être avec les personnes concernées par les questions que nous traitons.

Peut-être mon intervention vous paraîtra-t-elle loin d'une centration sur la protection de l'enfance à vous, professionnels de la PJJ. Mais depuis que je suis ici – depuis hier –, je m'aperçois que ces jeunes présentent les mêmes problèmes de vulnérabilité, et ont un rapport à l'institution assez proche de tout ce qui a été décrit depuis hier par les divers intervenants.

Trois niveaux d'analyse sont superposés pour parvenir à des projets de recherches-actions qui développent des programmes sociaux sonnant la transition à la vie adulte, particulièrement pour la préparation et la sortie des jeunes placés.

Quand je parlerai de protection de l'enfance, je vous laisserai à charge de transposer mes propos aux publics que vous connaissez mieux.

Pourquoi s'intéresser à l'entrée dans l'âge adulte ? C'est le moment où tous les paradoxes de la prise en charge « supplétive » – soit les jeunes élevés par des professionnels qui ne sont pas des membres de la famille – apparaissent. En effet, il est demandé à des jeunes plus vulnérables que les autres d'entrer dans l'âge adulte, au moment de leur majorité, plus rapidement et de manière plus complète que tous les autres jeunes. Actuellement, nous savons que cette entrée dans l'âge adulte s'étend sur plusieurs années, et en protection de l'enfance, selon les témoignages dont nous disposons, il arrive par exemple, qu'à la date anniversaire de ses 18 ans, en mars, un jeune doive chercher un logement et gérer un déménagement, en pleine période de révision d'examens, parce que la prise en charge est terminée. Cet exemple apparaît quelque peu caricatural, mais malheureusement, il fait partie de ce que nous avons relevé. Notre question était la suivante : comment les jeunes racontent-ils de manière subjective ce passage, cette « transition » selon le jargon universitaire que nous avons tendance à utiliser ? Dès la première rencontre, les jeunes ont indiqué que ce n'était pas du tout une transition, mais que c'était une rupture. Ils ont dit être poussés dans le vide. Leurs mots étaient beaucoup plus abrupts que le langage *soft* utilisé convenant à la majorité de la population mais pas à eux.

Martin GOYETTE

Professeur à l'École nationale d'administration publique, Montréal

Cet enjeu ressort également de nos recherches au Québec. Je participe à des collaborations internationales. Pour prendre l'exemple du Québec que je connais, il existe une rupture de service à l'âge de la majorité, que ce soit pour la protection de la jeunesse qui est le cœur de mon propos, mais également pour la justice des mineurs, puisque chez nous, le même système prend en charge les deux clientèles. Parfois, d'ailleurs, celles-ci cohabitent à l'intérieur des mêmes lieux d'hébergement.

La loi s'appliquant aux jeunes délinquants fait souvent en sorte qu'ils puissent recevoir des services sous la forme d'un placement sous garde jusqu'à 21 ans. Cependant, les mêmes enjeux se posent également pour eux.

Lorsque j'évoquerai les jeunes en placement, je parlerai des deux populations simultanément, sachant qu'il existe des vases communicants très importants entre les deux catégories de personnes.

En effet, 26 % des jeunes en protection de la jeunesse sont suivis du fait de la loi par les services de justice des mineurs. Par ailleurs, de l'autre côté, 45 % des jeunes contrevenants sont également suivis par la loi de la protection de la jeunesse. Il existe donc des vases communicants. La grande problématique est celle du vide de continuité des services et des liens.

Elle s'articule beaucoup autour de l'arrêt quasi complet du suivi des jeunes, à l'exception de quelques programmes innovateurs mis en place au Québec mais qui ne concernent pas toute la population des jeunes placés.

Marie-Pierre MACKIEWICZ

Maître de conférences en sciences de l'éducation, université Paris Est Créteil

Il est souvent demandé aux jeunes d'être très autonomes. Cécile Van de Velde distingue l'indépendance, qui est beaucoup plus matérielle, de l'autonomie qui, elle, renvoie à du subjectif. Effectivement, on demande aux jeunes d'être à la fois autonomes et indépendants.

Le vide évoqué touche tant le registre de l'indépendance – les jeunes se retrouvent sans aucun moyen, ou avec très peu de moyens – que le registre affectif. Ce sont ces deux aspects de l'entrée dans l'âge adulte qui les affecteront.

Hélène CHÉRONNET

Enseignante-chercheur, sociologue, ENPJJ, Clersé Lille, Université de Lille

Ces deux jours ont montré l'intérêt des *mixed methods* comprenant une analyse à la fois quantitative et qualitative. Bien évidemment, les parcours ne sont pas homogènes. Martin Goyette a publié notamment l'étude : « Comprendre le devenir des jeunes placés », et j'aimerais bien que nous puissions profiter de l'analyse de ces divers parcours.

En outre, j'ai été frappée dans la conclusion du rapport de Marie-Pierre Mackiewicz par l'assimilation d'un placement en protection de l'enfance à une expérience limite, mais je suppose aussi que les parcours ne sont pas nécessairement les mêmes. Je vous laisse dialoguer sur cette question.

Martin GOYETTE

Professeur à l'École nationale d'administration publique, Montréal

Concernant les *mixed methods*, dans les trois premières études longitudinales, nous avons réalisé des récits de vie en profondeur avec les jeunes, en intégrant des outils quantitatifs de collecte de données sur des calendriers de vie et un questionnaire passé sur les réseaux sociaux de jeunes. Nous parlons souvent de l'importance du lien social en sociologie et en travail social autour des questions de réseaux sociaux.

Cependant, très peu de travaux ont pu aller jusqu'au fond de l'idée de la sociabilité en partant des relations sociales et des réseaux d'entretien des différentes relations entre elles. Nous avons donc approfondi ces aspects. Par la suite, nous avons pu intégrer ces questionnements dans une perspective de langage sociodémographique sur une cohorte de jeunes sortant de la protection de la jeunesse au Québec.

Dans le cadre d'un recensement, nous proposons à tous les jeunes sortant de placement de participer à notre étude sur une période d'un an.

Ces jeunes seront ensuite réintégrés dans notre suivi longitudinal, qui partira également d'une analyse en lien avec la trajectoire de placement, à savoir l'analyse de données administratives de la protection de la jeunesse, celle de la trajectoire de l'utilisation des services à l'aide sociale (aide financière, aide de demi-recours et financement de parcours de formation), ainsi que celles de données issues des ministères de l'Éducation et du Revenu. La démarche permettra de mettre en perspective la comparaison des difficultés posant l'enjeu des injonctions paradoxales dont font l'objet ces jeunes: ils ont 18 ans, mais on leur demande d'être plus autonomes, au sens indépendant du terme, qu'à nos propres enfants qui bénéficient de notre soutien jusqu'à 25 ans ou 27 ans. Cela n'a aucun sens.

À la suite de ces travaux, nous avons pu montrer que même les jeunes participant à des programmes d'intervention intégraient cette idée de l'indépendance financière à la majorité, qui venait du milieu du placement, de la société et des politiques sociales, notamment les jeunes hommes notamment. Bien sûr, cela ne se passe pas ainsi, et nombre de ces jeunes arrivent à l'aide sociale. Par conséquent, il existe de nouveau des enjeux de continuité pour que les aides données, les relations développées, les autres significatifs et les intervenants se poursuivent dans l'âge adulte. Ce problème n'est pas encore du tout réglé au Québec. J'évoquerai ultérieurement la manière dont cette étude longitudinale répond aux enjeux qu'a cités notre collègue belge, à savoir le nouveau management public et les injonctions qu'il pose aux différents décideurs et aux systèmes, y compris à celui de la protection de la jeunesse, ainsi que la manière dont nous pouvons nous servir de ces recherches pour essayer de faire changer les choses, y compris en développant des indicateurs qui font sens pour le travail social et pour les jeunes.

Marie-Pierre MACKIEWICZ

Maître de conférences en sciences de l'éducation, université Paris Est Créteil

Concernant les parcours à l'entrée à l'entrée à l'âge adulte, il est important d'admettre que ce n'est pas parce que le jeune sort de la protection de l'enfance ou de la PJJ qu'il n'est que cela. L'un des problèmes est d'être assigné à cette seule identité. En effet, cela finit par construire un ensemble d'impasses tant pour la personne concernée que pour son entourage. À partir des recueils de discours, donc de données qualitatives, il a donc été intéressant pour nous de remarquer que l'entrée dans l'âge adulte était différente selon les jeunes. Certains y entrent de manière fluide. Il s'agit en général de jeunes ayant connu des placements longs au cours desquels ils ont pu construire des relations significatives pour eux, et construire, à la fois sur le plan matériel et affectif, des relations proches de ce qu'une famille peut apporter à ses propres enfants. Généralement, ils poursuivent des études, en outre de meilleur niveau. L'identification de ce premier groupe confirme de nombreuses autres recherches qualitatives ou quantitatives, à savoir l'idée que la stabilité du placement est un vrai bénéfice pour entrer dans l'âge adulte de façon autonome. Cependant, il nous est apparu que ces profils n'étaient pas majoritaires. Par ailleurs, il existait chez certains d'entre eux une manière d'entrer dans l'âge adulte qui provoquait quelques problèmes, dont un très grand sentiment de solitude.

En effet, c'est parfois à ce moment-là que le jeune se rend compte que ce qu'il croit être une relation confortable, similaire à celle que vivent beaucoup d'autres jeunes, s'inscrit en fait dans le cadre d'un travail. Il lui est signifié: «*Nous ne sommes plus payés pour toi, il faudrait que tu déplaces tes affaires, peut-être que tu ne pourras pas venir tous les week-ends...*» Le jeune se heurte alors à cette réalité qui, jusque-là, ne lui était pas nécessairement apparue sous un jour aussi cru et cruel.

Cette prise de conscience le fait généralement souffrir, et il est alors obligé de recomposer ce lien sur lequel il comptait énormément. Ces jeunes doivent par ailleurs recomposer un deuxième lien: celui avec la famille naturelle. Je vais illustrer mon propos avec l'exemple d'une jeune femme dont la mère était malade mentale: il lui a été dit qu'elle avait jusqu'à présent été beaucoup protégée de sa mère, mais que, maintenant qu'elle avait 18 ans, elle avait des devoirs vis-à-vis d'elle; elle a donc dû aller voir sa mère mais sans être accompagnée. En l'occurrence, la recomposition touche à la fois au lien à la famille d'accueil dans laquelle elle a grandi, et au lien à cette famille dont elle ignorait beaucoup et par rapport à laquelle elle se retrouve avec un lien de responsabilité.

Il existe un deuxième profil, marquant, de jeunes entrant plus tardivement (vers 10 ans ou 12 ans) en protection de l'enfance, qui feront preuve très tôt de maturité. En discutant hier avec lui, j'ai trouvé qu'Hichem Aftari présentait assez ce profil – ainsi, il m'a expliqué avoir appelé une assistante sociale à 16 ans pour redemander un placement parce que la situation chez lui était difficile. Certains enfants commencent à avoir ce genre de position très mûre dès 10-12 ans, et prennent en charge leur destin. D'ailleurs, généralement, ils racontent leur histoire comme un récit héroïque : ils la relisent avec des étapes qu'ils ont réussi à franchir, et sont un peu les héros de leur propre vie, au prix cependant d'une grande solitude et parfois d'une très grande incompréhension de la part de certains travailleurs sociaux, qui sont en fait étonnés voire déroutés par ce type de profil. Un troisième profil, que nous nommons « les liens suspendus », correspond aux jeunes qui n'ont pas intégré très tôt la protection de l'enfance mais qui

y ont connu de nombreux placements et allers-retours, et qui parlent, par exemple, des liens tant dans la famille et l'environnement qu'avec les professionnels de manière floue et vague – ils ne nomment pas les éducateurs par leurs prénoms, répondent par oui ou par non aux questions qui leur sont posées, sans qu'il y ait de réelles différences entre ces deux réponses ; leur discours est assez pauvre, sans récits.

Quand ils sortent, ces jeunes ont l'impression d'avoir été lâchés. Parfois même, ils sortent avant d'être lâchés, mais on ne sait pas s'ils préféreraient être là ou ailleurs. On relève beaucoup de flottement. Ce qui nous inquiète est que nous ne sommes pas sûrs que ce profil ne soit pas majoritaire à la sortie des systèmes d'aide. En outre, ce sont également probablement ces jeunes qui posent le plus problème à la fois à ce moment-là et dans la durée.

Hélène CHÉRONNET

Enseignante-chercheur, sociologue, ENPJJ, Clersé Lille, Université de Lille

Pourriez-vous aborder les questions de la sociabilité, du rôle des intervenants, des liens forts et des liens faibles ?

Martin GOYETTE

Professeur à l'École nationale d'administration publique, Montréal

Les jeunes, surtout ceux qui n'ont pas participé à des programmes spécifiques de soutien au développement de l'autonomie, nous ont indiqué ne pas avoir été préparés au « lâchage institutionnel ». Ce point se retrouve dans d'autres études longitudinales partout dans le monde, y compris dans celle d'Isabelle Frechon en France. De façon plus spécifique, nous travaillons parfois un peu la question de la pré-employabilité dans une perspective d'emploi préliminaire, où des plateaux de travail sont parfois proposés aux jeunes pour mettre des vis dans des paquets. Il s'agit d'un travail davantage opérationnel, qui ne permet pas d'intégrer des habiletés. Les espaces d'expérimentation sociale à l'intérieur des milieux de placement, en particulier de type internats et centres de réadaptation, sont très pauvres, et ne permettent pas aux jeunes d'être dans l'action.

Les jeunes atteignent l'âge de 17 ans, et l'image caricaturale de préparation à la vie adulte qui domine est celle de jeunes qui regroupent leurs effets personnels dans un sac poubelle pour aller dans un appartement sans que ces enjeux soient travaillés. De façon paradigmatique, nous travaillons un peu sur ce qui est appelé *hard skills* dans la littérature anglo-saxonne (la préparation du budget) mais presque pas sur les *soft skills* (les habiletés relationnelles). La manière de soutenir les jeunes pour qu'ils entrent en relation avec le monde extérieur et intègrent la communauté, la façon de se présenter pour trouver un emploi et un logement, ne sont pas suffisamment travaillées.

Marie-Pierre MACKIEWICZ

Maître de conférences en sciences de l'éducation, université Paris Est Créteil

Concernant les réseaux, la question qui se pose à l'entrée dans l'âge adulte est d'identifier les liens construits pérennes, établis auparavant tant du côté de la famille que du réseau supplétif, ceux qui pourront être conservés, ainsi que l'appui qu'ils apporteront.

Par exemple, un jeune nous a raconté être tombé par hasard, alors qu'il se trouvait dans une salle d'attente, sur une assistante maternelle chez qui il avait vécu durant son enfance et dont il avait été retiré avec l'interdiction de reprendre des liens avec ce premier milieu d'accueil.

Tout le monde était ravi de se retrouver. Il a raconté à notre chercheur pair (un jeune ayant eu la même histoire que lui) : « *Tu sais bien que cela fait partie des choses qu'il ne faut pas dire, mais à l'âge adulte, c'est cette famille qui m'a trouvé un logement, des meubles, et que je continue à voir le dimanche de temps en temps.* »

Or ce comportement est clandestin. Ce jeune le raconte à un chercheur pair dans le cadre d'une recherche, mais cela fait partie des informations qu'il se garderait bien de dire à des personnes qui le suivraient au niveau social. Cela rejoint une question qui a été évoquée ici précédemment : mobiliser les ressources signifie effectivement qu'un certain nombre d'entre elles sont effectives, mais ne sont pas nécessairement dites, et connues des intervenants sociaux.

Martin GOYETTE

Professeur à l'École nationale d'administration publique, Montréal

Pour sortir de la logique liens forts/faibles, je proposerai l'idée de l'enfermement relationnel, donc des réseaux ouverts/fermés, pour montrer que les réseaux des jeunes placés sont la plupart du temps des espaces d'enfermement relationnel – pas dans le sens d'isolement, ces jeunes étant entourés de leur pairs et ayant une sociabilité, mais leur sociabilité est relativement limitée en termes de capital social. Cet angle de vue permet aussi de montrer que dans nos systèmes de protection de la jeunesse, certains sous-groupes sont encore plus affectés par ces aspects. Je commence à parler de ghettoïsation dans la mesure où, par exemple, en protection de la jeunesse et en justice des mineurs, alors qu'ils ne constituent que 5% de la population, les autochtones comportent dans plusieurs régions 30% des familles aidées. Ces statistiques de surreprésentation des minorités visées sont, au Canada, une catégorie de statistiques gouvernementales très bien documentée en protection de la jeunesse ainsi qu'en justice des mineurs.

Marie-Pierre MACKIEWICZ

Maître de conférences en sciences de l'éducation, université Paris Est Créteil

Nous avons mis en place une deuxième recherche autour de ces questions. Pour ce qui concerne les réseaux, et pour donner une note un peu plus optimiste à nos propos, je précise que parmi les personnes importantes se trouvent les travailleurs sociaux, les éducateurs, etc.

Par ailleurs, je souhaite aborder un autre point : en amont, des liens se créent avec des éducateurs, notamment dans les foyers. Ces liens sont parfois sujets à de nombreuses attentes chez les enfants. Par exemple, une petite fille récemment rencontrée a expliqué qu'une éducatrice lui avait montré une photo de son chien sur son téléphone.

La petite fille en avait conclu qu'elle comptait pour cette éducatrice, car cette dernière lui avait montré un élément de sa vie personnelle, et que cette éducatrice la considérait par conséquent comme quelqu'un avec qui il était possible de parler de sa vie. Cet exemple me semble assez significatif d'une part du type de lien qui se crée, d'autre part du type de lien qui peut perdurer ou non. De nombreux enfants s'attendent au minimum, par exemple, qu'il soit pris des nouvelles d'eux ; or, celles-ci ne circulent pas, même par rapport aux personnes sur lesquelles ils comptaient. La manière dont le milieu professionnel se donne des moyens pour prendre à bras-le-corps ces questions doit donc être interrogée.

Il convient donc de prendre en compte les spécificités de ces groupes de personnes en situation de grande marginalité, ainsi que la pauvreté de leurs réseaux sociaux par rapport aux jeunes du même âge qui poursuivent leurs études. La démonstration s'applique de façon encore plus éloquente pour prendre en compte les spécificités de groupes culturels ou de sous-groupes particuliers. En outre, il faut avoir à l'esprit que ce grand public de la protection de la jeunesse comprend des sous-publics encore plus marginalisés. Nous développons actuellement des recherches sur les jeunes transgenres, ayant une identification de genre non binaire, car ils sont en plus sur-marginalisés par définition. En outre, ils ne sont pas visés dans les statistiques, ils sont difficilement abordables du point de vue de la recherche, et ils posent d'énormes enjeux du point de vue de l'intervention en protection de la jeunesse. Ainsi, que faire, dans un internat accueillant d'un côté les filles, de l'autre les garçons, d'un jeune qui se situe entre les deux ?

Ils ne sont pas nécessairement les référents désignés, mais ce sont ceux avec lesquels la relation *matche* – je reprends le terme utilisé la veille par Hichem *Aftari* –, ce qui ne peut pas se décider à l'avance.

Se pose déjà la question de la souplesse par rapport à ce qu'a prévu l'institution autour des liens électifs qui apparaissent. Cette question touche le milieu professionnel en tant que tel. Par ailleurs, Hichem *Aftari* m'a raconté hier combien importante avait été, à l'adolescence, lorsqu'il a commencé sa formation professionnelle, sa rencontre avec son maître de stage.

SYNTHESE DES DÉBATS ET PERSPECTIVES

Gérard MAUGER

Directeur de recherche émérite, CNRS, CESSP, EHESS, Paris

Je voudrais d'abord vous remercier de m'avoir invité à ces deux journées, car je me suis beaucoup instruit. Je vais essayer de vous restituer ce que j'ai compris, en espérant que cela ressemblera à une synthèse et ouvrira aussi sur quelques perspectives.

Je débiterai par deux réflexions : la première porte sur le titre de ce colloque, la deuxième concerne la notion de vulnérabilité.

Je suis frappé par le titre du colloque : « Les réseaux de sociabilité : quelles ressources éducatives ? », car il pose la question des niveaux d'intervention du travail social de la façon la plus générale qui soit. Le niveau d'intervention le plus classique est celui de l'individu. De ce fait, la psychologie est la discipline de référence pour l'appréhender. Un autre niveau d'intervention pertinent, dirait tout sociologue, est la société, les structures sociales : pour changer quelque chose à la sociogenèse des pratiques délinquantes, il faudrait modifier le système scolaire et le marché du travail. Ce niveau d'intervention sur les structures sociales est sans doute pertinent. En effet, comment réinsérer un jeune sans diplômes sur un marché du travail de plus en plus caractérisé par le chômage de masse, en particulier celui des jeunes sans qualifications ? Cependant, ce niveau d'intervention est proprement politique, et hors de portée du travail social. Le niveau des réseaux de sociabilité se situe quelque part entre l'individu et la société, à un niveau intermédiaire. S'agissant de la distinction que je viens d'introduire entre ces trois niveaux, je signalerai la présence de la société à ces trois niveaux. Les structures sociales y sont présentes. Les individus sont socialisés. Ils sont du social incorporé.

L'important n'est pas tant de s'accrocher à un éducateur ou à son référent, mais de rencontrer dans l'environnement – en l'occurrence, professionnel – une personne qui devient une figure essentielle.

Je pense que les professionnels doivent s'assurer qu'ils aident le jeune à repérer ces figures d'attachement structurantes pour eux, qu'ils sont en contact avec celles-ci, ou, au contraire, ils doivent voir si ces éléments tombent dans le domaine de l'invisibilité, ce qui est peut-être bien ou pas.

Quant aux réseaux de sociabilité, il en est de même : ils sont composés d'individus, donc ils sont eux aussi du social incorporé. En outre, ils sont des rassemblements d'individus qui sont liés non pas par hasard, mais selon les lois sociales des affinités collectives pour le dire rapidement.

Par ailleurs, comment définir le thème de la vulnérabilité ? Nous pouvons le définir à deux niveaux : d'une part, par la faiblesse/l'absence des ressources, des capitaux (économique, scolaire, social, matériel et symbolique) ; d'autre part, par les dispositions intériorisées correspondant à cette absence/faiblesse de ressources, soit les manières de voir, de faire, d'être, les goûts, les intérêts, qui sont en général des dispositions socialement disqualifiées dans ce genre de situation – ainsi en est-il du fait de vivre au jour le jour, sachant que la faiblesse des ressources induit souvent ce type de rapport au temps. Plus concrètement, nous pouvons définir la situation de vulnérabilité par une sorte de passé biographique : des parents en marge de la société salariale, des parcours de relégation scolaire, des parcours d'inemployabilité, une situation caractérisée par des personnes dont on pourrait dire, me semble-t-il, qu'elles ne veulent pas des emplois qui ne veulent pas d'elles.

J'organiserai mes réflexions selon deux perspectives. La première portera sur la manière d'identifier ces réseaux et leurs possibles usages en termes de ressources. Dans la deuxième perspective, j'étudierai en quoi les réseaux peuvent contribuer à l'inflexion des trajectoires biographiques.

Identification et usage des réseaux

Classement des réseaux

Il existe différents types de réseaux. Nous pouvons les regrouper et les classer par rapport à divers types de critères : les réseaux peuvent être institutionnalisés ou informels – « les collègues » cités par les jeunes, les mouvements sociaux, etc. –, publics – les dispositifs d'État comme Pôle Emploi, ou privés, associatifs.

Nous pourrions également imaginer de classer les réseaux selon des critères proprement sociologiques : qui les fréquente ? Nous savons que leur fréquentation est liée à la socialisation familiale, à un héritage politique, religieux, etc. Nous savons également que les réseaux sont très fortement liés à une socialisation scolaire : leur fréquentation, essentiellement pour ceux qui sont institués, dépend du niveau de diplômes, soit également d'un niveau de compétences à la fois technique et social au sens de « se sentir autorisé à » – ainsi, se sentir autorisé à prendre la parole ne va pas de soi ; un minimum d'assurance est nécessaire, qui a souvent à voir avec la compétence technique.

Processus d'affiliation à un réseau

Ce processus dépend des représentations que l'on a et de l'idée que l'on se fait du réseau concerné, c'est-à-dire des processus d'affinités électives – à l'image de l'homogamie et de la loi du « qui se ressemble s'assemble » qui préside de façon générique à la constitution d'un groupe élémentaire de deux personnes.

Ce processus dépend aussi du droit d'entrée, qui peut être formalisé ou informel – le réseau est ouvert à tous et dénué de droits d'entrée, mais finalement, on s'aperçoit que cela n'est pas tout à fait évident. Il est alors possible de classer les réseaux entre « c'est pour nous, ce n'est pas pour nous ». Le droit d'entrée peut être positif (la possession d'un certain niveau de diplôme) mais aussi négatif – pour entrer dans la bande, mieux vaut être un cancre à l'école.

Usage des réseaux

En quoi un réseau peut-il être une ressource ? Je donnerai deux exemples apparemment opposés, mais qu'il me semble intéressant de rassembler.

Dans certains types de réseaux, nous pouvons y voir un objectif d'insertion sociale : un réseau permet l'accès à l'emploi. Nous savons de manière générale, en dehors des situations de vulnérabilité, que les rapports entre le titre scolaire et le poste sur le marché du travail ne sont pas exactement jointifs.

Il existe aussi une socialisation professionnelle, avec la partition actifs/inactifs.

Les réseaux pourraient également être classés entre des formes instituées et électives : la famille élargie a été évoquée à plusieurs reprises. La famille est instituée, et une forme plus élective inclurait les voisins : il y a ceux qu'on aime bien, ceux qu'on n'aime pas, ceux qu'on évite, etc. Il y a aussi les condisciples, l'école, les groupes de pairs, les collègues de travail – le terme « collègue » est également une façon de filer la métaphore du business –, mais aussi les secteurs du sport, de la religion, de l'art, du rap, etc.

Se pose aussi la question des motifs d'adhésion. Les notions d'utilitarisme et d'altruisme ont été évoquées : « j'entre dans un réseau pour les autres, ou bien pour moi », soit des motifs intéressés *versus* désintéressés. Je crois qu'il s'agit là d'une fausse opposition. En effet, il existe des intérêts propres à passer pour être désintéressé, car être désintéressé, c'est être un type bien, un classement très utile dans la vie, y compris sous la forme la plus rudimentaire qui soit. Selon une économie propre du capital symbolique, la notion d'intérêt a également cours au sein d'une économie du désintéressement. Enfin, il s'agit de se demander quel genre de bénéfice, de ressources, il est possible de trouver en adhérant à un réseau. Je pense que l'on peut espérer fondamentalement deux sortes de ressources d'un réseau : d'une part, du capital social – des relations utiles, qui serviront ; d'autre part, de la reconnaissance, dont dépend l'estime de soi de tout un chacun.

Des variations existent. Un titre scolaire peut être plus ou moins bien valorisé sur le marché du travail en fonction du capital social, des ressources sociales supplémentaires dont on dispose par ailleurs. Cette situation était très classique dans le monde ouvrier : le père faisait rentrer son fils dans la « boîte » où il travaillait, parce qu'il était une garantie morale en quelque sorte.

Un réseau peut également avoir une fonction d'insertion délinquante : il s'agit de ce que j'appelle le monde des gangs, ou le monde du « milieu », soit la délinquance professionnelle, le « business ». Pour les tout jeunes qui sont en échec scolaire, accéder à l'univers des camarades se trouvant dans la même situation qu'eux, qui sont également disqualifiés par l'école, est également sûrement une façon de reconstituer l'estime de soi, mise à mal par l'école.

Les réseaux et leur poids sur les trajectoires biographiques

En quoi les réseaux peuvent-ils permettre une inflexion des trajectoires biographiques, en particulier par rapport aux sorties de délinquance et à la désistance ?

En premier lieu, je souhaiterais aborder la question des *turning points*, soit les moments clés, en particulier dans la désistance.

Les turning points

Un point m'a frappé : plusieurs intervenants ont évoqué la difficulté d'appréhender et d'identifier les *turning points*. Manifestement, les personnes ne sont pas d'accord sur les moments clés. De façon générique, je pense que nous pouvons dire que ces moments clés sont liés à au moins deux éléments : d'une part, l'accès à un emploi stable, à un CDI ; d'autre part, l'engagement dans un couple stable. Ces moments sont bien des *turning points*, et sont réellement importants. En particulier, l'engagement dans un couple stable permet d'accéder à des rôles biographiques qui ont cette singularité d'être universellement valorisés : être un père ou une mère, c'est anthropologiquement bien ; personne ne dira que ce n'est pas bien.

Se retrouver avec les chenapans me semble être une façon de remédier positivement à la disqualification scolaire, une façon de faire face, d'être capable collectivement de relever le défi lancé par l'école – « tu es un bon à rien » – en retournant sur cette dernière la disqualification que celle-ci a prononcée sur le jeune :

« Vous êtes des intellos, des bouffons, et moi, je suis un clown marrant », et mettant le bazar dans l'école. Cela peut également être un moyen d'accéder au business : il faut des ressources particulières permettant de faire face, un savoir-faire. Nous pourrions d'ailleurs penser à des réseaux ambigus comme la prison : elle peut servir à la réinsertion, à la formation, mais elle peut également être un trophée – y être passé peut alors être un objet de fierté – et un rite d'initiation par rapport à l'univers délinquant.

En second lieu, je voudrais évoquer le thème des autrui significatifs, un concept ancien hérité de George Herbert Mead. Un autrui significatif est, au fond, un réseau réduit à une personne qui compte, à un individu personnage clé. Enfin, dans un troisième volet, je parlerai du travail social.

En outre, ces rôles sont virtuellement accessibles à tous : devenir parent est à la portée de tout le monde, alors que tout le monde ne peut pas devenir président de la république.

En fait, l'existence même d'un *turning point* suppose un changement de disposition, par rapport au salariat, à la famille, comme évoqué précédemment, ainsi que l'accumulation d'un minimum de ressources permettant d'effectuer ces *turning points*. Or le changement de disposition et l'accumulation de ressources sont nécessairement des processus longs, qui s'étirent dans le temps, alors que le *turning point* correspond à un moment précis dans le temps. L'existence d'un temps long d'un côté, soit d'un processus, et d'un temps court de l'autre, soit du moment, explique le désaccord au niveau du moment où se situe le *turning point*.

Les autrui significatifs

Les autrui significatifs peuvent être une « copine », un employeur... Ils permettent l'insertion familiale, professionnelle... Cela peut également être un religieux, qui engagera un processus de rédemption morale. Cela peut être un psychologue... Tous ont en commun la reconnaissance de la valeur d'égo – « je vaudrais quelque chose ».

Le travail social

Le travailleur social est-il un autrui significatif ? Je pense que l'on peut dire que oui de deux façons : d'une part, parce qu'il représente toujours un capital social mobilisable, utile, en particulier par rapport à l'emploi et au logement. Cependant, il peut également être utile par rapport au capital symbolique au sens où il est une ressource morale de deux façons : d'une part, il peut aider à garder le moral ; d'autre part, il peut être une garantie morale envers les autres. Il peut également faire la morale, et je crois que c'est ce qu'il est porté à faire aujourd'hui, sur un mode un peu nouveau, à travers la logique dite de responsabilisation, ou du projet. Il me semble que tous ces concepts relèvent d'un fond philosophique qui s'ignore tel quel mais qui est lié tout entier au même type de conception philosophique. Cela peut être sous la forme d'une espèce d'existentialisme du pauvre, pourrait-on dire – « moi, ma liberté, mon projet... ». Cela peut être sous la forme d'un Sartre à l'usage des paumés. Mais cela peut aussi être une forme rationalisée – ainsi, un Américain bien connu, Gary Becker, généralise ce type de théorie d'action sous la forme du choix rationnel de la criminalité par exemple. Il me semble que toutes ces théories ont en commun une forme d'ethnocentrisme scolaire qui s'ignore, en supposant chez tous les agents une intention, des fins, une réflexion sur les moyens ajustés aux fins, sur les coûts et les avantages de ces moyens par rapport à ces fins, etc. Bref, c'est une espèce de théorie de l'action rationnelle qui, dans tous les cas, partage la méconnaissance des conditions sociales de possibilités de ce qu'est un projet, de ce qu'est être responsable, de ce qu'est la liberté, de ce qu'est la possibilité de faire des choix. Il y a méconnaissance parce que je crois qu'il existe des conditions sociales de possibilités de ce genre de posture, d'attitude, et c'est en cela qu'il s'agit d'un ethnocentrisme que nous pourrions qualifier de scolaire au sens d'« avoir le temps » : avoir le temps de s'arrêter, réfléchir, méditer, se demander quelles sont les fins souhaitées, quels sont les moyens pour y accéder, quels sont les coûts, les avantages, etc.

Les conditions sont donc très particulières, par rapport à des gens qui vivent justement généralement au jour le jour, soit très loin de cette position scolaire. Cela consiste alors à plaquer sur eux une forme de pensée qui est totalement étrangère à ce qu'ils sont. Je voudrais évoquer le titre d'un article assez connu de Pierre Bourdieu : « Avenir de classe et causalité du probable ». Si l'avenir de classe, c'est « no future », alors l'absence d'avenir est justement le futur le plus probable, et si votre absence d'avenir est votre futur le plus probable, alors vous vivez au présent, au jour le jour, c'est-à-dire exactement aux antipodes de la logique du probable.

Que peut faire un travailleur social par rapport à cela ? Trois points me semblent essentiels. Il peut entreprendre un travail de réhabilitation morale, de restauration de l'estime de soi. Un intervenant a évoqué des cérémonies de déstigmatisation, un soutien à la rédemption en quelque sorte : pourquoi pas ? Je pense que c'est une des modalités possibles de ce type de travail qui mérite en tous les cas que l'on s'y attarde. L'autre axe important du travail social est celui de l'assistance à la conversion des dispositions. Je pense que l'on connaît mal, ou peu, des dispositifs extrêmement ingénieux qui ont été mis en place par des travailleurs sociaux, des procédures expérimentales que je trouve très intéressantes. La justice restaurative est un de ces dispositifs ; je pense qu'il en existe d'autres. Ils sont généralement peu connus, ce qui est dommage, et devraient être mis en circulation. Enfin, le troisième point est le plus classique, mais il est très important et, à mon avis, totalement indissociable des deux aspects qui précèdent : il s'agit de la mise à disposition de supports matériels à la conversion, de l'ouverture du champ des possibles, qui est liée à l'existence même de ces supports.

Je vous remercie de votre attention.

PROPOS CONCLUSIFS

Florence LIANOS

Directrice adjointe de l'administration de la PJJ

Comme je représente la DPJJ, administration centrale à Paris, je ne résiste pas au plaisir de vous dire quelques mots, non pas en clôture, car Monsieur Mauger vient de le faire brillamment, et nous devons tirer le meilleur parti de ses propos en les relisant. Je souhaite plus prosaïquement saisir l'occasion qui m'est offerte pour remercier très chaleureusement toute l'équipe de l'ENPJJ : la formation, la recherche, la médiathèque, évidemment la direction, pour l'organisation de ces 18^{es} journées de valorisation de la recherche. Nous imaginons aisément la charge que représente cette organisation. Je remercie également l'ensemble des intervenants pour la qualité et la diversité de leurs interventions, notamment nos amis de Belgique et même des États-Unis, qui ont fait l'effort de venir jusqu'à nous.

J'espère surtout que ces journées vous auront donné l'envie d'approfondir et de vous interroger sur les modes de prise en charge les plus adaptés pour les jeunes de la PJJ qui, comme chacun sait, évoluent beaucoup, et au-delà pour tous les jeunes vulnérables. Les professionnels ici présents seront certainement amenés à poursuivre leur carrière dans diverses institutions, bien sûr à la PJJ mais aussi ailleurs. Vous avez pu entendre plusieurs théories et résultats sociologiques et criminologiques dont notamment certains modèles d'intervention en criminologie tels que le *Good Lives Model*...

Les interventions étaient parfois extrêmement théoriques, mais se rappeler les grands penseurs comme Pierre Bourdieu ou d'autres théoriciens plus récents fait aussi du bien, et surtout pas seulement des Français mais également des Européens, des Québécois, des Américains. Vous sentez donc tous intuitivement mais aussi grâce à l'ensemble de ces théories le poids de tous les facteurs : d'une part, ceux externes (le contexte socio-économique et culturel) ; d'autre part, ceux internes (le poids du parcours antérieur des jeunes, mais aussi des questions de santé dont nous nous occupons beaucoup à la PJJ, la santé mentale ainsi que l'existence de handicaps, qui est aujourd'hui très prégnante). Cependant, au-delà de tous ces facteurs, il faut bien entendu laisser la part à l'histoire individuelle et aux rencontres, et donner sa chance à chaque jeune.

Ce type de journée vise vraiment à faire le lien entre la théorie et la pratique. C'est pourquoi ces journées sont absolument formidables : faire se rencontrer les chercheurs et les professionnels, et permettre à chacun d'améliorer l'exercice de son métier. J'espère que vous aurez l'occasion de participer à ce type de rencontre tout au long de votre carrière. Pour ma part, je vous souhaite un bon retour, ainsi que de bonnes lectures également motivées, je l'espère, par ce que vous avez entendu. L'école de la PJJ est très belle, et il faut savoir l'utiliser au mieux tout au long de vos carrières.

Merci.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*